

Renault Group

COMPTES CONSOLIDES 2024

Comptes consolidés

1. Compte de résultat consolidé	3
2. Résultat global consolidé	4
3. Situation financière consolidée	5
4. Variation des capitaux propres consolidés	6
5. Flux de trésorerie consolidés	7
6. Notes annexes aux comptes consolidés	8
6.1. Informations sur les secteurs opérationnels et les Régions.....	8
A. Informations par secteur opérationnel	9
A1. Compte de résultat consolidé par secteur opérationnel.....	9
A2. Situation financière consolidée par secteur opérationnel.....	10
A3. Flux de trésorerie consolidés par secteur opérationnel.....	12
A4. Autres informations relatives au secteur Automobile : position nette de liquidité, <i>free cash flow</i> opérationnel et ROCE	14
B. Informations par Régions	15
6.2. Règles, méthodes et périmètre	16
Note 1 - Approbation des comptes	16
Note 2 - Règles et méthodes comptables.....	16
Note 3 - Évolution du périmètre de consolidation et actifs (passifs) destinés à être cédés	26
6.3. Compte de résultat et résultat global.....	28
Note 4 - Chiffre d'affaires.....	28
Note 5 - Produits et charges opérationnels par nature hors autres produits et charges d'exploitation ..	28
Note 6 - Autres produits et charges d'exploitation	29
Note 7 - Résultat financier.....	29
Note 8 - Impôts courants et différés.....	30
Note 9 - Résultat net de base et résultat net dilué par action	32
6.4. Actifs et passifs d'exploitation, capitaux propres	32
Note 10 - Immobilisations incorporelles et corporelles	32
Note 11 - Tests de dépréciation des actifs immobilisés	34
Note 12 - Participation dans Nissan	34
Note 13 - Participations dans les autres entreprises associées et coentreprises	37
Note 14 - Stocks.....	39
Note 15 - Créances de Financement des ventes.....	39
Note 16 - Créances clients	41
Note 17 - Autres actifs courants et non courants.....	41
Note 18 - Capitaux propres	42
Note 19 - Provisions pour engagements de retraite et assimilés	45
Note 20 - Evolution des provisions pour risques et charges.....	48
Note 21 - Autres passifs courants et non courants	48
6.5. Actifs et passifs financiers, juste valeur et gestion des risques financiers	49
Note 22 - Actifs financiers - Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	49
Note 23 - Passifs financiers et dettes de Financement des ventes	50
Note 24 - Instruments financiers par catégorie, juste valeur et effets en résultat	53
Note 25 - Dérivés et gestion des risques financiers	55
6.6. Flux de trésorerie et autres informations	61
Note 26 - Flux de trésorerie	61
Note 27 - Parties liées	62
Note 28 - Engagements hors bilan, actifs et passifs éventuels, actifs donnés et reçus en garantie	63
Note 29 - Événements postérieurs à la clôture	65
Note 30 - Sociétés consolidées.....	66

1. Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2024	2023
Chiffre d'affaires	4	56 232	52 376
Coûts des biens et services vendus		(44 500)	(41 414)
Frais de recherche et développement	10-A	(2 274)	(2 144)
Frais généraux et commerciaux		(5 195)	(4 701)
Autres produits et charges d'exploitation	6	(1 687)	(1 632)
<i>Autres produits d'exploitation</i>		798	430
<i>Autres charges d'exploitation</i>		(2 485)	(2 062)
Résultat d'exploitation		2 576	2 485
Produits financiers de la position nette de liquidité		104	88
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>		(336)	(326)
<i>Produits relatifs à la trésorerie et aux placements</i>		440	414
Autres produits et charges financiers		(621)	(615)
Résultat financier	7	(517)	(527)
Part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises		(521)	880
<i>Nissan</i>	12	(483)	797
<i>Autres entreprises associées et coentreprises</i>	13	(38)	83
Résultat avant impôts		1 538	2 838
Impôts courants et différés	8	(647)	(523)
RESULTAT NET		891	2 315
Résultat net – part des actionnaires de la société mère		752	2 198
Résultat net – part des participations ne donnant pas le contrôle		139	117
Résultat net de base par action (en euros) ⁽¹⁾		2,76	8,11
Résultat net dilué par action (en euros) ⁽¹⁾		2,72	7,99
Nombre d'actions retenu (en milliers)			
<i>Pour le résultat net de base par action</i>	9	272 374	271 009
<i>Pour le résultat net dilué par action</i>	9	276 883	275 141

(1) Résultat net – part des actionnaires de la société mère rapporté au nombre d'actions indiqué.

2. Résultat global consolidé

(en millions d'euros)

	2024			2023		
	Brut	Effet impôts	Net	Brut	Effet impôts	Net
Résultat net	1 538	(647)	891	2 838	(523)	2 315
Autres éléments du résultat global provenant de la société mère et ses filiales						
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(75)	9	(66)	(141)	(93)	(234)
Écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies	(79)	9	(70)	(138)	(93)	(231)
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres et autres	4	-	4	(3)	-	(3)
Éléments qui sont, ou qui seront ultérieurement, reclassés en résultat	745	(21)	724	(388)	124	(264)
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger ⁽¹⁾⁽²⁾	240	-	240	57	-	57
Écarts de change résultant de la conversion des activités dans les économies hyperinflationnistes	277	-	277	(226)	-	(226)
Couverture partielle de l'investissement dans Nissan ⁽²⁾	202	-	202	247	-	247
Couvertures de flux de trésorerie	23	(20)	3	(472)	126	(346)
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	3	(1)	2	6	(2)	4
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL PROVENANT DE LA SOCIÉTÉ MÈRE ET SES FILIALES (A)	670	(12)	658	(529)	31	(498)
Part des entreprises associées et des coentreprises dans les autres éléments du résultat global						
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	121	-	121	94	-	94
Écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies	119	-	119	98	-	98
Autres éléments	2	-	2	(4)	-	(4)
Éléments qui sont, ou qui seront ultérieurement, reclassés en résultat	(426)	-	(426)	(1 074)	-	(1 074)
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger	(448)	-	(448)	(1 096)	-	(1 096)
Autres éléments	22	-	22	22	-	22
TOTAL DE LA PART DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (B)	(305)	-	(305)	(980)	-	(980)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (A) + (B)	365	(12)	353	(1 509)	31	(1 478)
RÉSULTAT GLOBAL	1 903	(659)	1 244	1 329	(492)	837
Dont part des actionnaires de la société mère			1 130			746
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle			114			91

(1) Les écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger incluent en 2024 le recyclage en résultat net des écarts de conversion de HORSE Powertrain Solutions S.L.U. et ses filiales suite à la cession des titres détenus par Renault sas (Note 3-A).

(2) Les écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger et de la couverture partielle de l'investissement dans Nissan incluent en 2023 et en 2024 le recyclage en résultat net des écarts de conversion de Nissan suite à la cession partielle des titres détenus par Renault SA (Note 3-A).

3. Situation financière consolidée

ACTIFS (en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles et goodwill	10-A	5 164	4 626
Immobilisations corporelles	10-B	13 861	12 251
Participations dans les entreprises associées et coentreprises		17 063	16 554
<i>Nissan</i>	12	12 599	15 667
<i>Autres entreprises associées et coentreprises</i>	13	4 464	887
Actifs financiers non courants	22	1 141	695
Impôts différés actifs	8	631	670
Autres actifs non courants	17	1 053	784
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		38 913	35 580
Actifs courants			
Stocks	14	5 468	4 924
Créances de Financement des ventes	15	54 355	49 615
Créances clients de l'Automobile	16	990	825
Actifs financiers courants	22	1 673	1 224
Créances d'impôts courants	17	278	224
Autres actifs courants	17	5 147	4 822
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	22 542	20 677
Actifs destinés à être cédés	3	-	4 022
TOTAL ACTIFS COURANTS		90 453	86 333
TOTAL ACTIFS		129 366	121 913

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capitaux propres			
Capital		1 127	1 127
Primes d'émission		3 785	3 785
Titres d'autocontrôle		(281)	(212)
Réévaluation des instruments financiers		(93)	(111)
Écart de conversion		(2 833)	(3 140)
Réserves		27 852	26 105
Résultat net – part des actionnaires de la société mère		752	2 198
Capitaux propres – part des actionnaires de la société mère		30 309	29 752
Capitaux propres – part des participations ne donnant pas le contrôle		793	882
TOTAL CAPITAUX PROPRES	18	31 102	30 634
Passifs non courants			
Impôts différés passifs	8	924	917
Provisions pour engagements de retraite et assimilés – part à plus d'un an	19	1 113	1 071
Provisions pour risques et charges – part à plus d'un an	20	1 272	1 224
Passifs financiers non courants	23	7 266	8 956
Provisions d'impôts sur les résultats relatives à des positions fiscales incertaines – part à plus d'un an	21	275	236
Autres passifs non courants	21	865	942
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		11 715	13 346
Passifs courants			
Provisions pour engagements de retraite et assimilés – part à moins d'un an	19	17	137
Provisions pour risques et charges – part à moins d'un an	20	1 083	1 130
Passifs financiers courants	23	3 986	3 448
Dettes de Financement des ventes	23	60 438	54 095
Fournisseurs		9 809	7 965
Dettes d'impôts courants	21	370	359
Provisions d'impôts sur les résultats relatives à des positions fiscales incertaines – part à moins d'un an	21	-	20
Autres passifs courants	21	10 846	9 704
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	3	-	1 075
TOTAL PASSIFS COURANTS		86 549	77 933
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		129 366	121 913

4. Variation des capitaux propres consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions (en milliers)	Capital	Primes d'émission	Titres d'auto-contrôle	Réévaluation des instruments financiers	Écart de conversion ^{(2),(3)}	Réserves ⁽¹⁾	Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	Capitaux propres part des actionnaires de la société mère	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022	295 722	1127	3 785	(208)	208	(2 146)	26 537	(354)	28 949	741	29 690
Résultat net 2023								2 198	2 198	117	2 315
Autres éléments du résultat global					(319)	(994)	(139)		(1 452)	(26)	(1 478)
RÉSULTAT GLOBAL 2023			-	-	-	(319)	(994)	(139)	2 198	91	837
Affectation du résultat net 2022							(354)	354	-		-
Distribution							(68)		(68)	(93)	(161)
(Acquisitions) cessions de titres d'auto-contrôle et effets des augmentations de capital				(4)					(4)		(4)
Variations des parts d'intérêts					-	-	179		179	143	322
Coûts des paiements fondés sur des actions et autres					-		(50)		(50)	-	(50)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	295 722	1127	3 785	(212)	(111)	(3 140)	26 105	2 198	29 752	882	30 634
Résultat net 2024								752	752	139	891
Autres éléments du résultat global					18	307	53		378	(25)	353
RÉSULTAT GLOBAL 2024			-	-	-	18	307	53	752	114	1 244
Affectation du résultat net 2023							2 198	(2 198)	-		-
Distribution							(507)		(507)	(111)	(618)
(Acquisitions) cessions de titres d'auto-contrôle et effets des augmentations de capital				(69)					(69)		(69)
Variations des parts d'intérêt					-	-	3		3	(92)	(89)
Coûts des paiements fondés sur des actions et autres					-		-		-	-	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	295 722	1127	3 785	(281)	(93)	(2 833)	27 852	752	30 309	793	31 102

(1) La variation des réserves correspond principalement aux écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies constatés sur la période.

(2) Les écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger incluent en 2024 le recyclage en résultat net des écarts de conversion de HORSE Powertrain Solutions S.L.U. et ses filiales suite à la cession des titres détenus par Renault sas (Note 3-A).

(3) Les écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger et de la couverture partielle de l'investissement dans Nissan incluent en 2023 et en 2024 le recyclage en résultat net des écarts de conversion de Nissan suite à la cession partielle des titres détenus par Renault SA (Note 3-A).

Les éléments contribuant à la variation des capitaux propres consolidés de 2024 sont commentés en Note 18.

5. Flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2024	2023
Résultat net		891	2 315
Annulation des produits et charges sans incidence sur la trésorerie :			
Dotations nettes aux amortissements et aux pertes de valeur		3 183	3 188
Part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises		521	(880)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie avant intérêts et impôts	26-A	1 807	1 657
Dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises non cotées		80	47
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts ⁽¹⁾		6 482	6 327
Dividendes reçus des sociétés cotées ⁽²⁾		142	172
Variation nette des crédits consentis à la clientèle		(2 514)	(3 759)
Variation nette des crédits renouvelables au réseau de distribution		(2 105)	(1 411)
Diminution (augmentation) des créances de Financement des ventes		(4 619)	(5 170)
Émission d'emprunts obligataires du Financement des ventes	23-C	5 133	4 470
Remboursement d'emprunts obligataires du Financement des ventes	23-C	(2 833)	(4 225)
Variation nette des autres dettes du Financement des ventes		3 420	4 347
Variation nette des autres valeurs mobilières et des prêts du Financement des ventes		(198)	(33)
Variation nette des actifs financiers et des dettes du Financement des ventes		5 522	4 559
Variation des actifs immobilisés donnés en location		(826)	(504)
Variation du besoin en fonds de roulement avant impôts	26-B	1 096	(71)
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation avant intérêts et impôts		7 797	5 313
Intérêts reçus		429	332
Intérêts payés		(321)	(314)
Impôts courants (payés) / reçus		(744)	(869)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		7 161	4 462
Investissements incorporels et corporels	26-C	(3 050)	(2 950)
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels		94	282
Acquisitions de participations avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise		(211)	-
Acquisitions d'autres participations		(445)	(128)
Cessions de participations avec perte de contrôle, nettes de la trésorerie cédée		(71)	22
Cessions d'autres participations ⁽³⁾		1 273	815
Diminution (augmentation) des autres valeurs mobilières et des prêts de l'Automobile		375	(276)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS		(2 035)	(2 235)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	18-D	(536)	(73)
Transaction avec les participations ne donnant pas le contrôle		17	104
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	18-H	(111)	(93)
(Achats) ventes de titres d'autocontrôle		(159)	(175)
Flux de trésorerie avec les actionnaires		(789)	(237)
Émission d'emprunts obligataires de l'Automobile	23-C	-	-
Remboursement d'emprunts obligataires de l'Automobile	23-C	(1 578)	(1 170)
Augmentation (diminution) nette des autres passifs financiers de l'Automobile		(867)	(1 571)
Variation nette des passifs financiers de l'Automobile	23-B	(2 445)	(2 741)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT		(3 234)	(2 978)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		1 892	(751)

(1) La capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts est présentée hors dividendes reçus des sociétés cotées.

(2) Correspond aux dividendes Nissan.

(3) Correspond principalement à l'encaissement du produit de la vente des actions Nissan (358 millions d'euros au 1^{er} semestre 2024, 494 millions d'euros au 2nd semestre 2024 et 764 millions au 2nd semestre 2023).

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture	20 677	21 774
Augmentation (diminution) de la trésorerie	1 892	(751)
Effets des variations de change et autres sur la trésorerie	(27)	(255)
Trésorerie générée par les activités abandonnées et destinées à être cédées	-	(91)
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture ⁽¹⁾	22 542	20 677

(1) La trésorerie faisant l'objet de restrictions d'utilisation est décrite en Note 22-C.

6. Notes annexes aux comptes consolidés

6.1. Informations sur les secteurs opérationnels et les Régions

Les secteurs opérationnels retenus par Renault Group sont les suivants :

- « **Automobile** » : ce secteur comprend les filiales de production, de commercialisation, de distribution de véhicules particuliers et utilitaires légers ainsi que les filiales assurant la gestion de la trésorerie du secteur ; il comprend aussi les participations dans les entreprises associées et coentreprises du domaine automobile, la principale étant Nissan.
- « **Financement des ventes** » : considéré par le Groupe comme une activité réalisant des opérations d'exploitation à part entière, exercée par RCI Banque, ses filiales et participations dans des entreprises

associées et coentreprises auprès du réseau de distribution et de la clientèle finale.

- « **Services de Mobilité** » : réunissant les activités de service et de charge dans les nouvelles mobilités.

Le résultat sectoriel examiné régulièrement par le Leadership Team (Note 27), identifié comme le « principal décideur opérationnel », est la marge opérationnelle dont la définition est détaillée dans la Note 2-D Présentation des comptes consolidés.

A. Informations par secteur opérationnel

A1. Compte de résultat consolidé par secteur opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	Automobile	Financement des ventes	Services de Mobilité	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDÉ
2024					
Chiffre d'affaires externe au Groupe	50 519	5 644	69	-	56 232
Chiffre d'affaires intersecteurs	51	18	2	(71)	-
Chiffre d'affaires du secteur	50 570	5 662	71	(71)	56 232
Marge opérationnelle ⁽¹⁾	2 998	1 295	(28)	(2)	4 263
Résultat d'exploitation	1 361	1 232	(15)	(2)	2 576
Résultat financier ⁽²⁾	132	(50)	1	(600)	(517)
Part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	(524)	3	-	-	(521)
Résultat avant impôts	969	1 185	(14)	(602)	1 538
Impôts courants et différés	(437)	(210)	-	-	(647)
Résultat net	532	975	(14)	(602)	891

(1) Les informations sur les dotations aux amortissements et aux pertes de valeur sont données dans le tableau des flux de trésorerie consolidés par secteur opérationnel.

(2) Les dividendes reçus du Financement des ventes sont comptabilisés dans le résultat financier de l'Automobile et sont éliminés dans les opérations intersecteurs. Au cours de l'année 2024, un dividende de 600 millions d'euros a été versé.

<i>(en millions d'euros)</i>	Automobile	Financement des ventes	Services de Mobilité	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDÉ
2023					
Chiffre d'affaires externe au Groupe	48 150	4 181	45	-	52 376
Chiffre d'affaires intersecteurs	128	19	2	(149)	-
Chiffre d'affaires du secteur	48 278	4 200	47	(149)	52 376
Marge opérationnelle ⁽¹⁾	3 050	1 101	(35)	1	4 117
Résultat d'exploitation	1 435	1 085	(36)	1	2 485
Résultat financier ⁽²⁾	126	(53)	-	(600)	(527)
Part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	902	(12)	(10)	-	880
Résultat avant impôts	2 463	1 020	(46)	(599)	2 838
Impôts courants et différés	(292)	(231)	-	-	(523)
Résultat net des activités poursuivies	2 171	789	(46)	(599)	2 315
Résultat net des activités abandonnées	-	-	-	-	-
Résultat net	2 171	789	(46)	(599)	2 315

(1) Les informations sur les dotations aux amortissements et aux pertes de valeur sont données dans le tableau des flux de trésorerie consolidés par secteur opérationnel.

(2) Les dividendes reçus du Financement des ventes sont comptabilisés dans le résultat financier de l'Automobile et sont éliminés dans les opérations intersecteurs. Au cours de l'année 2023, un dividende de 600 millions d'euros a été versé.

A2. Situation financière consolidée par secteur opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	Automobile	Financement des ventes	Services de Mobilité	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDÉ
31 décembre 2024					
ACTIFS					
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles et corporelles, et goodwill	16 015	2 890	120	-	19 025
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	16 949	113	1	-	17 063
Actifs financiers non courants – titres de sociétés	6 648	10	-	(6 600)	58
Actifs financiers non courants – autres valeurs mobilières, prêts et dérivés sur opérations de financement de l'Automobile	1 233	(1)	1	(150)	1 083
Impôts différés actifs	402	229	-	-	631
Autres actifs non courants	997	55	2	(1)	1 053
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	42 244	3 296	124	(6 751)	38 913
Actifs courants					
Stocks	5 425	39	4	-	5 468
Créances sur la clientèle	999	54 804	15	(473)	55 345
Actifs financiers courants	1 213	1 266	-	(806)	1 673
Créances d'impôts courants et autres actifs courants	3 415	6 180	25	(4 195)	5 425
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 349	7 166	39	(12)	22 542
TOTAL ACTIFS COURANTS	26 401	69 455	83	(5 486)	90 453
TOTAL ACTIFS	68 645	72 751	207	(12 237)	129 366
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS					
Capitaux propres	31 135	6 655	(84)	(6 604)	31 102
Passifs non courants					
Provisions – part à plus d'un an	2 313	348	(1)	-	2 660
Passifs financiers non courants	5 574	1 678	165	(151)	7 266
Impôts différés passifs	204	720	1	(1)	924
Autres passifs non courants	549	307	9	-	865
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	8 640	3 053	174	(152)	11 715
Passifs courants					
Provisions – part à moins d'un an	1 066	34	2	(2)	1 100
Passifs financiers courants	4 580	-	62	(656)	3 986
Fournisseurs et dettes de Financement des ventes	10 026	61 047	28	(854)	70 247
Dettes d'impôts courants et autres passifs courants	13 199	1 962	24	(3 969)	11 216
TOTAL PASSIFS COURANTS	28 871	63 043	116	(5 481)	86 549
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	68 645	72 751	207	(12 237)	129 366

(en millions d'euros)

	Automobile	Financement des ventes	Services de Mobilité	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDÉ
31 décembre 2023					
ACTIFS					
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles et corporelles, et goodwill	15 705	1 120	52	-	16 877
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	16 457	97	-	-	16 554
Actifs financiers non courants – titres de sociétés	6 501	10	-	(6 434)	77
Actifs financiers non courants – autres valeurs mobilières, prêts et dérivés sur opérations de financement de l'Automobile	616	-	2	-	618
Impôts différés actifs	442	228	-	-	670
Autres actifs non courants	747	38	(1)	-	784
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	40 468	1 493	53	(6 434)	35 580
Actifs courants					
Stocks	4 887	35	2	-	4 924
Créances sur la clientèle	834	49 901	8	(303)	50 440
Actifs financiers courants	974	1 071	1	(822)	1 224
Créances d'impôts courants et autres actifs courants ⁽¹⁾	6 971	6 299	13	(4 215)	9 068
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 465	6 225	14	(27)	20 677
TOTAL ACTIFS COURANTS	28 131	63 531	38	(5 367)	86 333
TOTAL ACTIFS	68 599	65 024	91	(11 801)	121 913
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS					
Capitaux propres	30 661	6 399	10	(6 436)	30 634
Passifs non courants					
Provisions – part à plus d'un an	2 238	293	-	-	2 531
Passifs financiers non courants	8 044	893	19	-	8 956
Impôts différés passifs	210	706	1	-	917
Autres passifs non courants	665	275	2	-	942
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	11 157	2 167	22	-	13 346
Passifs courants					
Provisions – part à moins d'un an	1 246	41	-	-	1 287
Passifs financiers courants	3 920	1	36	(509)	3 448
Fournisseurs et dettes de Financement des ventes	8 135	54 722	15	(812)	62 060
Dettes d'impôts courants et autres passifs courants ⁽¹⁾	13 480	1 694	8	(4 044)	11 138
TOTAL PASSIFS COURANTS	26 781	56 458	59	(5 365)	77 933
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	68 599	65 024	91	(11 801)	121 913

(1) Les créances d'impôts courants et autres actifs courants ainsi que les dettes d'impôts courants et autres passifs courants incluent respectivement les actifs destinés à être cédés et les passifs liés aux actifs destinés à être cédés.

A3. Flux de trésorerie consolidés par secteur opérationnel

(en millions d'euros)	Automobile	Financement des ventes	Services de Mobilité	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDÉ
2024					
Résultat Net ⁽¹⁾	532	975	(14)	(602)	891
Annulation des produits et charges sans incidence sur la trésorerie :					
Dotations nettes aux amortissements et aux pertes de valeur	2 526	659	(2)	-	3 183
Part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises	524	(3)	-	-	521
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie avant intérêts et impôts	1 554	263	1	(11)	1 807
Dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises non cotées	80	-	-	-	80
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts ⁽²⁾	5 216	1 894	(15)	(613)	6 482
Dividendes reçus des sociétés cotées ⁽³⁾	142	-	-	-	142
Diminution (augmentation) des créances de Financement des ventes	-	(4 732)	-	113	(4 619)
Variation nette des actifs financiers et des dettes du Financement des ventes	-	5 502	-	20	5 522
Variation des actifs immobilisés donnés en location	94	(919)	(1)	-	(826)
Variation du besoin en fonds de roulements avant impôts	844	249	1	2	1 096
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation avant intérêts et impôts	6 296	1 994	(15)	(478)	7 797
Intérêts reçus	459	(2)	-	(28)	429
Intérêts payés	(354)	-	7	26	(321)
Impôts courants (payés) / reçus	(461)	(283)	-	-	(744)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	5 940	1 709	(8)	(480)	7 161
Investissements incorporels	(1 273)	(19)	(10)	14	(1 288)
Investissements corporels	(1 736)	(5)	(21)	-	(1 762)
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels	94	-	14	(14)	94
Acquisitions et cessions de participations avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise	(77)	(205)	-	-	(282)
Acquisitions et cessions d'autres participations, et autres ⁽⁴⁾	761	41	(17)	43	828
Diminution (augmentation) des autres valeurs mobilières et des prêts de l'Automobile	393	-	5	(23)	375
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	(1 838)	(188)	(29)	20	(2 035)
Flux de trésorerie avec les actionnaires	(776)	(617)	46	558	(789)
Variation nette des passifs financiers de l'Automobile	(2 377)	-	16	(84)	(2 445)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT	(3 153)	(617)	62	474	(3 234)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	949	904	25	14	1 892
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture	14 465	6 225	14	(27)	20 677
Augmentation (diminution) de la trésorerie	949	904	25	14	1 892
Effets des variations de change et autres sur la trésorerie	(65)	37	-	1	(27)
Trésorerie générée par les activités abandonnées et destinées à être cédées	-	-	-	-	-
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture	15 349	7 166	39	(12)	22 542

(1) Les dividendes reçus du Financement des ventes sont inclus dans le résultat net du secteur Automobile. En 2024, 600 millions d'euros de dividendes ont été versés.

(2) La capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts est présentée hors dividendes reçus des sociétés cotées.

(3) Correspond aux dividendes Nissan (142 millions d'euros).

(4) Correspond principalement à l'encaissement du produit de la vente des actions Nissan (358 millions d'euros au 1^{er} semestre 2024 et 494 millions d'euros au 2nd semestre 2024).

<i>(en millions d'euros)</i>	Automobile	Financement des ventes	Services de Mobilité	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDÉ
2023					
Résultat Net ⁽¹⁾	2 171	789	(46)	(599)	2 315
Annulation des produits et charges sans incidence sur la trésorerie :					
Dotations nettes aux amortissements et aux pertes de valeur	2 892	289	7	-	3 188
Part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises	(900)	10	10	-	(880)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie avant intérêts et impôts	1 267	390	5	(5)	1 657
Dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises non cotées	47	-	-	-	47
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts ⁽²⁾	5 477	1 478	(24)	(604)	6 327
Dividendes reçus des sociétés cotées ⁽³⁾	172	-	-	-	172
Diminution (augmentation) des créances de Financement des ventes	-	(4 945)	-	(225)	(5 170)
Variation nette des actifs financiers et des dettes du Financement des ventes	-	4 382	-	177	4 559
Variation des actifs immobilisés donnés en location	30	(534)	-	-	(504)
Variation du besoin en fonds de roulements avant impôts	637	(706)	-	(2)	(71)
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation avant intérêts et impôts	6 316	(325)	(24)	(654)	5 313
Intérêts reçus	359	(1)	-	(26)	332
Intérêts payés	(342)	-	(3)	31	(314)
Impôts courants (payés) / reçus	(505)	(364)	-	-	(869)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	5 828	(690)	(27)	(649)	4 462
Investissements incorporels	(1 341)	(13)	(11)	-	(1 365)
Investissements corporels	(1 573)	(7)	(5)	-	(1 585)
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels ⁽⁴⁾	282	-	-	-	282
Acquisitions et cessions de participations avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise	22	-	-	-	22
Acquisitions et cessions d'autres participations, et autres ⁽⁵⁾	650	6	(7)	38	687
Diminution (augmentation) des autres valeurs mobilières et des prêts de l'Automobile	(175)	(1)	(1)	(99)	(276)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	(2 135)	(15)	(24)	(61)	(2 235)
Flux de trésorerie avec les actionnaires	(185)	(651)	37	562	(237)
Variation nette des passifs financiers de l'Automobile	(2 893)	-	11	141	(2 741)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT	(3 078)	(651)	48	703	(2 978)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	615	(1 356)	(3)	(7)	(751)
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture	14 227	7 549	17	(19)	21 774
Augmentation (diminution) de la trésorerie	615	(1 356)	(3)	(7)	(751)
Effets des variations de change et autres sur la trésorerie	(286)	32	-	(1)	(255)
Trésorerie générée par les activités abandonnées et destinées à être cédées	(91)	-	-	-	(91)
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture	14 465	6 225	14	(27)	20 677

(1) Les dividendes reçus du Financement des ventes sont inclus dans le résultat net du secteur Automobile. En 2023, 600 millions d'euros de dividendes ont été versés.

(2) La capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts est présentée hors dividendes reçus des sociétés cotées.

(3) Correspond aux dividendes Nissan (172 millions d'euros).

(4) Les principaux produits des cessions d'actifs corporels et incorporels (282 millions d'euros au 31 décembre 2023) sont présentés en Note 6-C.

(5) Correspond principalement à l'encaissement du produit de la vente des actions Nissan (764 millions au 2nd semestre 2023).

A4. Autres informations relatives au secteur Automobile : position nette de liquidité, *free cash flow* opérationnel et ROCE

La position nette de liquidité, le *free cash flow* opérationnel et le ROCE ne sont présentés que pour l'Automobile.

Le Groupe inclut dans la position nette de liquidité, l'ensemble des dettes et engagements financiers, hors exploitation,

porteurs d'intérêts, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que d'autres actifs financiers, hors exploitation, tels que les valeurs mobilières ou les prêts du secteur.

Position nette de liquidité

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Passifs financiers non courants	(5 574)	(8 044)
Passifs financiers courants	(4 580)	(3 920)
Actifs financiers non courants - autres valeurs mobilières, prêts et dérivés sur opérations de financement	718	300
Actifs financiers courants	1 183	923
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 349	14 465
Position nette de liquidité de l'Automobile ⁽¹⁾	7 096	3 724

(1) La perte de contrôle de la société HORSE Powertrain Solutions S.L.U. et la cession des titres HORSE Powertrain Ltd à Aramco (Note 3-A) améliorent de 1 058 millions d'euros la position nette de liquidité de l'Automobile (octroi de prêts pour 1 008 millions d'euros, augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie à hauteur de 48 millions d'euros et diminution des passifs financiers à hauteur de 2 millions d'euros).

Free cash flow opérationnel

(en millions d'euros)	2024	2023
Capacité d'autofinancement (hors dividendes reçus de Nissan et du secteur Financement des ventes) avant intérêts et impôts	4 616	4 877
Dividendes reçus du secteur Financement des ventes	600	600
Variation du besoin en fonds de roulement avant impôts	844	637
Intérêts reçus par l'Automobile	459	359
Intérêts payés par l'Automobile	(354)	(342)
Impôts courants (payés) / reçus	(461)	(505)
Investissements corporels et incorporels nets des cessions	(2 915)	(2 632)
Véhicules et batteries donnés en location	94	30
Free cash flow opérationnel de l'Automobile	2 883	3 024
<i>Dont paiements au titre des dépenses de restructuration</i>	<i>(379)</i>	<i>(496)</i>
Free cash flow opérationnel de l'Automobile hors restructuration ⁽¹⁾	3 262	3 520

(1) Les montants comptabilisés en Coûts des Restructurations sont présentés en Note 6-A.

ROCE

Le ROCE (*Return On Capital Employed*) est un indicateur de mesure de la rentabilité des capitaux investis. Il est présenté au niveau du secteur Automobile.

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023 ⁽¹⁾	31 décembre 2023 publié
Marge opérationnelle	2 996	3 051	3 051
Taux d'imposition normative	28%	28%	28%
Marge opérationnelle après impôts	2 157	2 197	2 197
Part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises hors Nissan	(41)	105	-
Marge opérationnelle ajustée (A)	2 116	2 302	2 197
Immobilisations corporelles, incorporelles et goodwill	16 015	15 705	15 705
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises hors Nissan	4 350	790	790
Actifs financiers non courants - titres de sociétés hors RCI Banque SA	48	67	67
Besoin en fonds de roulement	(12 938)	(8 841)	(8 841)
Capitaux employés (B)	7 475	7 721	7 721
Rentabilité des capitaux employés (ROCE = A/B)	28,3%	29,8%	28,5%

(1) A compter de 2024, la marge opérationnelle ajustée inclut la part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises du secteur Automobile hors Nissan.

Le Besoin en fonds de roulement est déterminé à partir des éléments suivants de l'information sectorielle.

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Autres actifs non courants	997	747
Stocks	5 425	4 887
Créances sur la clientèle	999	834
Créances d'impôts courants et autres actifs courants ⁽¹⁾	3 415	6 971
Autres passifs non courants	(549)	(665)
Fournisseurs	(10 026)	(8 135)
Dettes d'impôts courants et autres passifs courants ⁽¹⁾	(13 199)	(13 480)
Besoin en fonds de roulement	(12 938)	(8 841)

(1) Les créances d'impôts courants et autres actifs courants ainsi que les dettes d'impôts courants et autres passifs courants incluent respectivement les actifs destinés à être cédés et les passifs liés aux actifs destinés à être cédés.

B. Informations par Régions

Le chiffre d'affaires consolidé est présenté par zone d'implantation de la clientèle. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont présentées par région d'implantation des filiales et des activités conjointes.

<i>(en millions d'euros)</i>	Europe	Amériques	Asie Pacifique	Afrique Moyen-Orient	Eurasie	Total consolidé
2024						
Chiffre d'affaires	44 832	4 684	2 180	1 677	2 859	56 232
<i>dont France</i>	<i>16 841</i>					
Immobilisations corporelles et incorporelles	16 799	646	601	634	345	19 025
<i>dont France</i>	<i>11 108</i>					
2023						
Chiffre d'affaires	41 129	4 560	1 814	1 667	3 206	52 376
<i>dont France</i>	<i>15 305</i>					
Immobilisations corporelles et incorporelles	14 764	583	578	623	329	16 877
<i>dont France</i>	<i>10 431</i>					

6.2. Règles, méthodes et périmètre

Note 1 - Approbation des comptes

Les comptes consolidés de Renault Group de l'année 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 19 février 2025 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Note 2 - Règles et méthodes comptables

En application de la réglementation européenne, les comptes consolidés de Renault Group de l'exercice 2024 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2024 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

2-A. Evolutions des règles et méthodes comptables

2-A1. Evolution du référentiel de normes comptables

Nouveaux textes d'application obligatoires en 2024

Le Groupe applique les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union Européenne d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Amendement d'IAS 1	Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants
Amendement d'IFRS 16	Passif de location dans le cadre d'une cession-bail
Amendement d'IAS 7 / IFRS 7	Entente de financement de fournisseurs

L'application de ces amendements n'a pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Nouveaux textes non appliqués par anticipation par le Groupe

Nouvelles normes et amendements IFRS non appliqués par anticipation par le Groupe	Date d'application selon l'IASB
Amendement IAS 21	Absence de convertibilité 1 ^{er} janvier 2025

Le Groupe n'anticipe à ce stade aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application de cet amendement.

Autres normes et amendements non encore adoptés par l'Union Européenne

Par ailleurs, l'IASB a publié de nouvelles normes et amendements non adoptés à ce jour par l'Union Européenne.

Nouvelles normes et amendements IFRS non adoptés par l'Union Européenne	Date d'application selon l'IASB
Amendement d'IFRS 9 / IFRS 7	Classement et évaluation des instruments financiers 1 ^{er} janvier 2026
Amendement IFRS 9 / IFRS 7	Contrats d'électricité dont la production dépend de la nature (« renouvelable ») 1 ^{er} janvier 2026
Améliorations annuelles Volume 11	Processus annuel d'amélioration des normes 1 ^{er} janvier 2026
IFRS 18	Présentation et informations à fournir dans les états financiers 1 ^{er} janvier 2027
IFRS 19	Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public 1 ^{er} janvier 2027

Le Groupe étudie les impacts d'IFRS 18 et n'anticipe aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application des autres amendements.

2-B. Estimations et jugements

Contexte spécifique 2024

Evolution de l'organisation du Groupe

Renault Group, depuis l'annonce de son plan Renaulution en 2021, s'est engagé dans une transformation de ses activités et de son organisation comprenant la création de cinq business ciblés avec des équipes spécialisées, chacun construit sur un ensemble homogène de technologies, avec sa gouvernance et son compte de résultat dédiés. La structuration du périmètre Ampere dédié au véhicule électrique est intervenue fin 2023 et celle du périmètre The Future is NEUTRAL au cours de l'année 2024 (Note 3). La séparation de certaines des activités mécaniques du Groupe Renault dénommées HORSE s'est concrétisée en mai 2024 par la contribution de ses activités et l'entrée au capital de la coentreprise HORSE Powertrain Ltd (ci-après et Note 3).

Ces évolutions sont sans conséquence sur l'information sectorielle présentée en 2024.

Le Groupe a fait le choix avec le plan stratégique Renaulution d'une politique commerciale centrée sur la valeur et connaît depuis 2020 une transformation profonde, les volumes vendus passant de 3 753 723 unités en 2019 à 2 264 815 unités en 2024, dans un contexte général de recul des marchés, et de refonte de sa gamme désormais tournée vers l'électrification.

Cession des activités mécaniques HORSE et création de la co-entreprise HORSE Powertrain Ltd avec le partenaire Geely

La création de la co-entreprise HORSE Powertrain Ltd dédiée à l'activité de Groupes motopropulseurs thermiques, hybrides et à faibles émissions est intervenue le 31 mai 2024 par la contribution des actifs de Renault Group et de Geely. HORSE Powertrain Ltd conçoit, développe, produit et vend des solutions et systèmes pour les moteurs, les transmissions, les systèmes hybrides et les batteries.

HORSE Powertrain Ltd, dont le capital s'élève à 7 milliards d'euros, est détenue à hauteur de 45% par Renault Group (via

Renault sas), à hauteur de 45% par Geely (via les entités Geely Holding Group Co., Ltd et Geely Automobile Holdings Ltd) et à hauteur de 10% par Aramco depuis son entrée au capital le 02 décembre 2024. HORSE Powertrain Ltd est la Holding qui réunit les entités opérationnelles apportées par Renault Group, HORSE Powertrain Solutions S.L.U. et ses filiales, et apportées par Geely, Aurobay Holding (SG) Ptd. Ltd. et Aurobay International Pte. Ltd. et leurs filiales. HORSE Powertrain Ltd est mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe à compter du 31 mai 2024.

Les groupes d'actifs et de passifs destinés à être cédés reclassés dans l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023 selon les modalités de la norme IFRS 5 ont été déconsolidés en date du 31 mai 2024 (Note 3).

Nouvelles bases du partenariat avec Nissan

Dans le cadre du Nouvel Accord de l'Alliance en date du 08 novembre 2023 entre Renault Group et Nissan, Renault Group avait transféré en 2023 28,4% des actions Nissan dans une fiducie française, où les droits de vote sont exercés de manière neutre, sous réserve de certaines exceptions. Les droits de vote de Renault Group et de Nissan sont plafonnés à 15% des droits de vote exerçables, avec la possibilité pour chacun d'exercer librement ses droits de vote dans cette limite.

Renault SA a ensuite mené trois opérations de cession de titres Nissan. En décembre 2023, Renault SA avait procédé à une première cession de 211 millions de titres. Deux cessions complémentaires sont intervenues en 2024 pour un total de 295 millions de titres Nissan. Le pourcentage d'intérêt (calculé sur un total d'actions après déduction des actions auto-détenues par Nissan) de Renault Group dans Nissan s'élève à 35,9% au 31 décembre 2024 (39,1% au 30 juin 2024 et 40,6% au 31 décembre 2023). Une perte de (1 527) millions d'euros a été comptabilisée en Autres Produits et Charges d'Exploitation au 31 décembre 2024 ((880) millions d'euros au 31 décembre 2023) (Note 6).

Le Groupe Nissan a annoncé en date du 23 décembre 2024 être en discussion avec le Groupe Honda en vue d'une intégration de leurs activités. En date du 13 février 2025, le Groupe Nissan a annoncé la fin des discussions et l'arrêt du projet d'intégration. Ces annonces sont sans effet sur la méthode de présentation par mise en équivalence des titres Nissan au bilan de Renault Group, le Groupe disposant toujours d'une influence notable sur Nissan au 31 décembre 2024 (Note 12). Le Groupe suit attentivement les conséquences sur l'évolution de sa participation dans Nissan des projets menés par celui-ci.

Actionnariat salarié

Depuis le Renaultion Shareplan lancé en 2022, Renault Group associe chaque année ses collaborateurs à sa stratégie et aux performances futures du Groupe. L'opération d'actionnariat salarié 2024 a permis aux collaborateurs éligibles en France et à l'international de se voir attribuer jusqu'à 14 actions gratuites (dont 7 par abondement) et d'acquérir des actions avec une décote de 30% sur le prix de référence. Au 31 décembre 2024, la charge au sens de la norme IFRS 2 comptabilisée sur ce nouveau plan s'est établie à 45 millions d'euros.

Financements externes

Le Groupe disposant de liquidités suffisantes n'a pas émis d'emprunts obligataires dans le secteur Automobile au cours de l'année 2024. Le secteur Financement des ventes a émis plusieurs emprunts obligataires pour un total de 5,1 milliards d'euros (Note 23-C) au cours de l'année 2024 dont un emprunt obligataire vert pour 600 millions d'euros.

A la date d'arrêté des comptes consolidés, le Groupe dispose d'une trésorerie et de sources de financement suffisantes pour justifier la continuité d'exploitation pour les douze prochains mois et a démontré sa capacité à émettre de la dette.

Enjeux de développement durable et climatiques

Les enjeux de développement durable constituent un élément essentiel de la stratégie de Renault Group. Dans le cadre des Accords de Paris et du Green Deal Européen, le Groupe a pris des engagements concrets de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de contribution à la neutralité carbone.

Avec son plan stratégique Renaultion, Renault Group a dévoilé en janvier 2021 une feuille de route ambitieuse de transformation, du volume à la valeur, et est entré depuis novembre 2022 dans le troisième chapitre de ce plan, baptisé Révolution. Ampere, pure player des véhicules électriques constitué en novembre 2023, est une contribution majeure à l'ambition de Renault Group de neutralité carbone nette (atteinte lorsque le volume d'émissions de gaz à effet de serre est équilibré par une captation équivalente) en Europe, dès 2040, et dans le monde d'ici 2050. En Corée, Renault Korea (RK) a lancé sa propre gamme hybride sur le second semestre 2024 puis lancera Polestar 4, véhicule 100% électrique en 2025. The Future is NEUTRAL, dédié à l'économie circulaire, se structure au sein du Groupe avec la réalisation des apports partiels d'actifs de l'activité de remanufacturing de Renault sas vers la nouvelle filiale The Remakers, la prise de contrôle de la société Indra, spécialisée dans le recyclage des véhicules hors d'usage, et l'entrée de Suez au capital de The Future Is NEUTRAL à hauteur de 18%.

En mars et avril 2024, Renault Group, Volvo Group et CMA CGM ont constitué la co-entreprise Flexis sas pour répondre au besoin croissant d'une logistique décarbonée avec une nouvelle génération de fourgons 100% électriques. Détenue respectivement à 45%, 45% et 10% (Note 3), l'engagement d'investissement dans Flexis sas à horizon 2026 s'élève à 300 millions d'euros respectivement pour Renault Group et Volvo Group et jusqu'à 120 millions d'euros pour CMA-CGM.

Dans ce contexte de transformation, le plan moyen terme 2024-2030 du Groupe dont les prévisions sont la base des tests de perte de valeur des actifs immobilisés (Note 10), est régulièrement mis à jour en intégrant les évolutions réglementaires des pays dans lesquels le Groupe est présent. Les investissements nécessaires pour la mise en conformité des produits et des moyens de production sont mesurés et intégrés au Plan avec la plus grande attention. Le plan moyen terme 2024-2030 est sensible principalement au risque de transition dans le scénario de référence des Accords de Paris. Les risques physiques liés au changement climatique, principalement les inondations, les extrêmes chaleurs ou le stress hydrique, sont mesurés et font l'objet de plans d'actions préventifs et des investissements nécessaires pour réduire les risques d'impacts.

S'agissant des tests de perte de valeur sur des actifs spécifiques aux véhicules, le Groupe valorise dans ses prévisions les bénéfices générés par les véhicules électriques dans les mécanismes de réglementation européenne CAFE - « Corporate Average Fuel Economy », qui conduit à imposer aux constructeurs une pénalité en cas de dépassement du seuil moyen d'émission de CO₂, et les contributions négatives générées par les véhicules thermiques. Les valeurs retenues pour cette allocation sont des prix de la pénalité « Corporate Average Fuel Economy » (dite CAFE) définis en interne par année sur la base de la réglementation en vigueur.

Le Groupe apprécie à chaque arrêté la durée des plans d'amortissement de ses actifs immobilisés en prenant en considération les évolutions réglementaires telles que l'interdiction de commercialisation des véhicules thermiques en Europe à compter de 2035.

Le Groupe a procédé également à une sécurisation de ses approvisionnements sur la chaîne de valeur électrique par la contractualisation à long terme de volumes d'achat sur des matières premières et les inclut dans ses engagements hors bilan (Note 28-A). Le Groupe valorise ces engagements au cours spot de clôture et définit les paiements minimaux en tenant compte des clauses de sortie des contrats.

Le Groupe contractualise des achats d'énergie verte impliquant parfois des investissements sur les sites de production du Groupe. Les caractéristiques des contrats sont analysées pour définir le détenteur du contrôle de ces actifs. Certains contrats sont comptabilisés comme des locations et un droit d'utilisation est reconnu à l'actif. Pour les autres, les volumes sur lesquels le Groupe est fermement engagé sont mentionnés dans les engagements hors bilan (Note 28-A).

Les réglementations européennes et étrangères prévoient des mécanismes de pénalités et/ou de bonifications selon les niveaux d'émission de CO₂ des véhicules vendus impliquant des estimations aux dates d'arrêté, les valeurs définitives étant parfois déterminées avec une approche pluri-annuelle (Royaume-Uni, Corée du Sud, Inde) ou connues un à deux ans postérieurement à la clôture (Europe). Un Comité est en charge du recensement de ces émissions de CO₂ et de l'évaluation des produits et charges correspondants et présente plusieurs fois par an ses conclusions au Leadership Team.

Principaux jugements et estimations dans le contexte 2024

Les postes suivants des comptes consolidés du Groupe dépendant d'estimations et de jugements ont fait l'objet d'une attention plus particulière en 2024 :

- l'inscription à l'actif des dépenses de recherche et développement et leur durée d'amortissement (Note 10-A) ;
- Les durées d'amortissement des immobilisations autres que les frais de développement immobilisés (Note 10) ;
- les pertes de valeur éventuelles sur actifs immobilisés, en particulier sur les actifs spécifiques aux véhicules et sur le *goodwill* (Note 11) ;
- les participations dans les entreprises associées, notamment Nissan et HORSE Powertrain Ltd (Note 12 et 13) ;

Autres principaux jugements et estimations

D'une manière récurrente, Renault Group doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Pour établir ses comptes, Renault Group revoit ses estimations et appréciations pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Il est notamment tenu compte des prévisions d'évolutions technologiques et de marché (coûts des matières premières, évolutions des attentes des clients etc.) et de toute autre évolution pouvant avoir un impact significatif sur les comptes consolidés. Les montants figurant dans ses futurs comptes consolidés pourraient différer des estimations faites lors de l'arrêté des comptes. Les principaux postes des comptes consolidés du Groupe dépendant d'estimations et de jugements au 31 décembre 2024 sont les suivants :

- la valeur recouvrable des véhicules donnés en location classés en immobilisations corporelles ou en stocks ;
- les dépréciations pour pertes de crédit attendues des créances de Financement des ventes (Note 15) ;
- la reconnaissance du revenu ;
- la détermination des provisions pour restructuration (Notes 6-A et 20) ;
- la détermination des risques associés aux engagements de volume auprès des fournisseurs ;
- la reconnaissance des actifs d'impôts différés sur déficits reportables (Note 8) ;
- les provisions, notamment la provision pour garantie des véhicules et des batteries vendus (Note 20), les provisions pour engagements de retraite et assimilés (Note 19), les

provisions pour mesures d'adaptation des effectifs (Note 6-A), les provisions pour risques juridiques et risques fiscaux autres que ceux relatifs aux impôts sur les résultats et les provisions d'impôts sur les résultats relatives aux positions fiscales incertaines ;

- la valorisation des dettes des contrats de location, notamment le calcul des taux d'emprunt marginal et l'exercice des options de renouvellement et de résiliation qui ont un caractère raisonnablement certain (Note 23).

2-C. Principes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive par le Groupe (filiales), directement ou indirectement.

Les entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale lorsque le Groupe exerce un contrôle effectif, ce qui implique :

- Le Groupe détient le pouvoir sur l'entité concernée.
- Le Groupe est exposé, ou a droit, à des rendements variables en raison de ses relations avec cette entité.
- Le Groupe a la capacité d'exercer ce pouvoir de manière à influencer les rendements obtenus.

Conformément à IFRS 10, cette évaluation nécessite un exercice de jugement constant et une révision régulière de la situation de contrôle.

Les comptes des sociétés sous contrôle conjoint sont consolidés par mise en équivalence lorsque celles-ci sont qualifiées de coentreprises et suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément du bilan et du compte de résultat lorsqu'elles sont qualifiées d'activités conjointes.

Les comptes des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont mis en équivalence.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés sont éliminés.

Les *puts* sur participations ne donnant pas le contrôle sont évalués à leur juste valeur et classés pour l'Automobile en autres dettes financières et pour le secteur Financement des ventes en autres dettes non courantes au passif de la situation financière consolidée. La contrepartie de la dette est enregistrée en capitaux propres.

Les compléments de prix restant à verser aux actionnaires ayant cédé des titres au Groupe sont enregistrés dans la situation financière en dettes financières (secteurs Automobile et Mobilités) ou autres dettes (secteur Financement des ventes) pour la meilleure estimation de l'engagement par contrepartie du *goodwill* (ou des titres non consolidés) à l'initiation, puis par contrepartie du résultat (Autres produits et charges financiers ou Part dans le résultat des autres entreprises associées et des coentreprises, en fonction de la nature d'investissement).

2-D. Présentation des comptes consolidés

Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Ces catégories sont précisées dans les notes ci-après.

Résultat d'exploitation et marge opérationnelle

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

La marge opérationnelle, qui correspond au résultat d'exploitation du secteur selon la définition d'IFRS 8 Secteurs opérationnels, correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des autres produits et charges d'exploitation qui revêtent par nature ou par exception un caractère significatif et inhabituel et peuvent nuire à la comparabilité de la marge.

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent principalement :

- les coûts de restructuration, d'adaptation des effectifs et les coûts significatifs liés à des arrêts d'activités. Une restructuration est un programme planifié et contrôlé par la direction, qui modifie de façon significative : a) soit le champ d'activité d'une entité ; b) soit la manière dont cette activité est gérée. Le coût estimé des mesures de restructuration des effectifs, traitées comptablement comme un avantage au personnel, est provisionné sur la durée estimée d'activité résiduelle des salariés concernés. Le coût des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge dès l'annonce ou le début d'exécution d'un plan détaillé pour le montant de ces indemnités net des provisions pour engagements de retraite déjà constituées ;
- le résultat des cessions d'activités ou de participations opérationnelles (totales ou partielles), le résultat des cessions de participations dans des entreprises associées et coentreprises (totales ou partielles), les autres résultats liés aux variations de périmètre et les coûts directs d'acquisition des sociétés consolidées par intégration globale ou suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément du bilan et du compte de résultat ;
- le résultat de cession des immobilisations incorporelles et corporelles (hors cessions d'actifs donnés en location) ;
- les pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles et des *goodwill* (hors *goodwill* des entreprises associées et des coentreprises) ;
- les produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant relatifs à des litiges ou à des pertes de valeur sur créances d'exploitation significatifs.

À l'exception de la charge d'impôt, de la part dans le résultat des entreprises associées, des effets de l'hyperinflation et de l'intérêt financier sur les engagements de retraite et autres avantages du personnel à long terme, les produits et charges résultant de l'activité de financement des ventes sont comptabilisés en produits et charges d'exploitation.

Consolidation par mise en équivalence des entreprises associées et des coentreprises

La part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises présentées dans le compte de résultat consolidé du Groupe comprend la part dans le résultat de ces entreprises ainsi que les pertes de valeur et les réductions de pertes de valeur afférentes à ces entreprises (Note 2-M).

Le résultat de cession ou de perte d'influence notable ou de contrôle conjoint d'entreprises associées et coentreprises mises en équivalence et le résultat lié à la prise de contrôle au sens d'IFRS 10 d'entreprises déjà consolidées mais non contrôlées sont présentés parmi les autres produits et charges d'exploitation dans le compte de résultat consolidé du Groupe. Il comprend le recyclage des écarts de conversion accumulés pendant la période de consolidation par mise en équivalence.

Les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres (Note 2-I). Cet impôt figure dans les impôts courants et différés au compte de résultat du Groupe.

Les *goodwill* relatifs à des entreprises associées et coentreprises sont inclus dans la valeur de ces participations à l'actif de la situation financière consolidée. En cas de perte de valeur, celle-ci est comptabilisée et intégrée au compte de

résultat du Groupe via la part de résultat des entreprises associées et coentreprises (Note 2-J).

Les frais d'acquisition des participations dans les entreprises associées et coentreprises sont incorporés dans le coût initial d'acquisition de ces participations.

La participation croisée entre une entité intégrée et une entité associée est neutralisée pour l'évaluation de la participation dans l'entreprise associée présentée à l'actif de la situation financière. Ainsi, la participation de 15% de Nissan dans Renault Group est neutralisée pour l'évaluation de la participation dans Nissan figurant à l'actif de la situation financière consolidée (Note 12).

Les dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises non cotées sont inclus dans le free cash flow opérationnel de l'Automobile, alors que ceux reçus d'entreprises associées et coentreprises cotées, en l'occurrence Nissan, sont exclus du free cash flow opérationnel de l'Automobile.

Information par secteur opérationnel

Les informations par secteur opérationnel sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Leadership team, identifié comme le « principal décideur opérationnel ». L'ensemble des données financières du Groupe est alloué aux secteurs opérationnels. Les colonnes « Opérations intersecteurs » ne comprennent que les transactions entre les secteurs, effectuées à des conditions proches de celles du marché. Les dividendes versés par le Financement des ventes sont intégrés dans le résultat financier du secteur Automobile.

L'indicateur de mesure du résultat sectoriel est la marge opérationnelle.

Les effets de l'intégration fiscale en France sont présentés au niveau de la charge d'impôt de l'Automobile.

Les actifs et les dettes sont propres à chaque activité. Les créances cédées par l'Automobile aux sociétés de Financement des ventes sont comptabilisées dans les actifs d'exploitation de ces dernières qui en assurent alors le financement, lorsque l'essentiel des risques et avantages leur est transféré. Ces créances sont constituées pour l'essentiel de créances sur le réseau de distribution.

Les véhicules et les batteries faisant l'objet d'engagements de reprise par l'Automobile font partie des actifs de cette dernière. Lorsque ces actifs sont financés par le Financement des ventes, ce dernier détient alors une créance sur l'Automobile.

Actifs/passifs courants et non courants

Les créances de Financement des ventes, les autres valeurs mobilières, les dérivés, les prêts et les passifs financiers du Financement des ventes (hors titres participatifs et emprunts subordonnés) sont considérés comme des actifs et passifs courants car ils sont utilisés dans le cycle normal d'exploitation de ce secteur.

En ce qui concerne l'Automobile, outre les éléments directement liés au cycle d'exploitation, sont considérés comme courants les actifs et passifs dont l'échéance est inférieure à un an.

2-E. Conversion des comptes des sociétés étrangères en monnaie de présentation et effets de l'hyperinflation

Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans les cas où la majorité des transactions est effectuée dans une monnaie différente de la monnaie locale, c'est cette première qui est retenue.

Les comptes des sociétés étrangères du Groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite

convertis dans la monnaie de présentation du Groupe de la manière suivante :

- les postes de la situation financière, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ;
- l'écart de conversion fait partie des autres éléments du résultat global et n'affecte donc pas le résultat net.

Les *goodwill* dégagés lors d'un regroupement avec une société étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité acquise. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de cette entité et convertis en euros au taux de clôture.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion accumulées sur ses actifs et passifs sont transférées en résultat net parmi les autres produits et charges d'exploitation.

Hyperinflation

Pour déterminer si un pays est en hyperinflation, le Groupe se réfère à la liste publiée par l'International Practices Task Force (IPTF) du « Center for Audit Quality ». Les comptes des entités dont l'économie est en hyperinflation sont convertis en appliquant les dispositions de la norme IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes ». Les éléments non monétaires du bilan, les postes du compte de résultat et du résultat global font l'objet d'une réévaluation dans la devise locale. L'ensemble des comptes est ensuite converti au taux de clôture de la période. Le traitement de l'hyperinflation conduit à constater un résultat sur l'exposition à l'hyperinflation classé parmi les autres produits et charges financiers et donc en réserves l'année suivante.

Les comptes des filiales du Groupe en Argentine ont été intégrés conformément aux principes d'IAS 29 appliqués dès le 1^{er} janvier 2018. Les effets de l'indexation et de la conversion des capitaux propres des filiales situées en Argentine sont regroupés en réserves de conversion dans les autres éléments du résultat global, car l'indexation en application des variations d'indices d'augmentation des prix est corrélée avec l'évolution du taux de change du peso argentin contre l'euro et permet d'atténuer l'effet de la dévaluation du peso argentin.

Türkiye a été identifiée le 16 mars 2022 par l'International Practices Task Force (IPTF) du « Center for Audit Quality » comme un pays à considérer comme étant en hyperinflation pour l'établissement des comptes de l'exercice 2022.

Les entités MAIS Motorlu Araclar Imal ve Satis AS et ORFIN Finansman Anonim Sirketi mises en équivalence sont en monnaie fonctionnelle locale et ont appliqué le retraitement de l'hyperinflation au 31 décembre 2024. Son effet sur la contribution aux comptes du Groupe est jugé non significatif. Les entités consolidées par intégration globale, Oyak Renault et Renault Group Otomotiv, établissent leurs comptes en monnaie fonctionnelle euro pour les besoins des comptes consolidés du Groupe, compte tenu de la prédominance de leurs activités en euros. Leurs comptes ne nécessitent donc pas d'être retraités des effets de l'hyperinflation.

2-F. Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat, à l'exception des

différences de conversion relatives aux instruments financiers désignés comme couverture et relatifs à un investissement net dans une société étrangère (Note 2-X).

Les impacts constatés en résultat sont comptabilisés :

- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières de l'Automobile ;
- en résultat d'exploitation (en marge opérationnelle présentée en information sectorielle) pour les autres différences de conversion.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux modalités décrites dans la Note 2-X.

2-G. Chiffre d'affaires et marge

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits automobiles du Groupe, des prestations de services associées à ces ventes et des différents produits de financement des ventes proposés par les sociétés du Groupe à leurs clients.

Ventes de biens et services et coûts associés de l'Automobile

Ventes et constatation de la marge

Les ventes de produits automobiles sont comptabilisées à la date de transfert du contrôle. Le transfert du contrôle des produits automobiles intervient au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution (entrée ou sortie de parc selon les dispositions contractuelles) s'il s'agit de concessionnaires indépendants, ou lors de leur livraison au client final pour les ventes directes.

Le transfert du contrôle n'intervient pas lorsque le bien fait l'objet d'un contrat de location opérationnelle par une société financière du Groupe ou lorsqu'il est consenti un engagement de reprise du véhicule avec une probabilité de retour élevé. Dans ces transactions, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement pendant la période de location puis au moment du transfert du contrôle du véhicule d'occasion. La différence entre le prix payé par le client et le prix de rachat, assimilable à un produit de location, est étalée sur la durée de la période de mise à disposition du bien. Le coût de production du bien neuf, objet de cette mise à disposition, est enregistré en stock pour les contrats d'une durée inférieure à un an et en immobilisations données en location pour les contrats d'une durée supérieure à un an. La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des biens d'occasion, mais aussi ses perspectives d'évolution sur la durée d'écoulement des biens, qui peuvent être influencées par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, évolution de la stratégie tarifaire du constructeur). Dès lors qu'une perte est anticipée sur la vente du bien d'occasion, cette perte est prise en compte par la constatation d'une dépréciation (dans le cas d'un bien stocké) ou d'un amortissement complémentaire (dans le cas d'un bien immobilisé).

Programmes d'incitation à la vente

Les programmes d'incitation à la vente dépendant des volumes ou du prix des produits vendus sont déduits du chiffre d'affaires lors de l'enregistrement des ventes correspondantes. Leur provisionnement fait l'objet d'estimations selon le montant le plus probable.

Le Groupe réalise certaines opérations promotionnelles sous forme de réduction d'intérêts sur les crédits accordés à la clientèle ou de réduction du prix de vente des services. Le coût de ces opérations est constaté en réduction du chiffre d'affaires du secteur Automobile au moment de la vente du véhicule, s'agissant d'opérations d'incitation à la vente des véhicules, et non de façon étalée sur la durée du financement ou des services.

Garantie

Le Groupe fait une distinction entre les garanties de type assurance et les garanties de type service, les premières donnant lieu à la constitution d'une provision tandis que les secondes se traduisent comptablement par un chiffre d'affaires étalé sur la durée de l'extension de garantie.

Les coûts supportés ou prévus relatifs à la garantie constructeur, qualifiée de garantie type assurance, des véhicules et pièces vendus sont constatés en charge lorsque les ventes sont enregistrées. Les provisions relatives aux coûts restant à supporter sont évaluées sur la base de données observées par modèle et motorisation : selon le niveau des coûts et leur répartition sur les périodes couvertes par la garantie constructeur. Dans le cas de campagnes de rappel liées à des incidents découverts après le début de la commercialisation du véhicule, les coûts correspondants font l'objet de provisions dès lors que la décision d'engager la campagne est prise. Les recours engagés auprès des fournisseurs sont comptabilisés en réduction de la charge de garantie lorsque leur récupération est jugée quasi certaine.

Prestations de services associés à la vente de produits automobiles

Les contrats de services vendus par le Groupe donnent lieu à la constatation d'un chiffre d'affaires à l'avancement sur la durée contractuelle. Il peut s'agir de contrats d'extension de garantie, de maintenance ou d'assurance.

Ces contrats peuvent être vendus séparément au client final ou être offerts dans le cadre d'une offre commerciale globale incluant un véhicule et des services associés. Dans tous les cas, le Groupe considère les contrats de service comme étant une obligation de prestation distincte de celle de la livraison du véhicule et alloue un chiffre d'affaires au contrat de service.

Lorsque le contrat est payé par le client de manière périodique, le chiffre d'affaires est reconnu de manière linéaire. Lorsque le contrat est payé d'avance (au moment de l'achat du véhicule par exemple), les sommes perçues sont conservées dans un compte de produit constaté d'avance. L'avancement se concrétise par un étalement linéaire des sommes versées d'avance pour les contrats d'extension de garantie et selon une courbe d'expérience pour les contrats de maintenance.

Dépréciation des créances commerciales

Les créances commerciales du secteur Automobile font l'objet d'une dépréciation basée sur une appréciation prospective du risque de crédit à l'initiation de la créance et sur son aggravation au cours du temps. En cas de risque de perte avéré, une dépréciation individuelle de la créance est constatée.

Produits de financement des ventes

Produits de financement des ventes

Les produits de financement des ventes sont la résultante des opérations de financement des ventes d'automobiles aux concessionnaires ou aux utilisateurs finaux. Ces financements, réalisés par les sociétés du Financement des ventes, constituent des crédits et, en conséquence, sont comptabilisés au bilan au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations éventuellement comptabilisées. Les produits sur ces contrats sont calculés de manière à générer un taux d'intérêt constant sur la période. Ils figurent dans le chiffre d'affaires.

Coûts de financement des ventes

Les coûts de financement des ventes sont considérés comme des charges d'exploitation comprises dans le résultat d'exploitation (dans la marge opérationnelle présentée en information sectorielle). Ils incluent essentiellement les intérêts encourus par les sociétés du Financement des ventes pour refinancer leurs opérations de prêts à la clientèle, les autres coûts et produits directement liés à la gestion de ce

refinancement (placements temporaires, couverture et gestion du risque de taux ou de change) et le coût du risque des créances. Les sources de refinancement sont diversifiées : émissions obligataires publiques et privées, titrisations publiques et privées adossées à des crédits automobiles, titres de créances négociables, dépôts de la clientèle particulière, financements auprès d'établissements de crédit et assimilés ou de la Banque Centrale Européenne.

Commissions versées aux apporteurs d'affaires

Elles constituent des coûts externes de distribution et sont par conséquent incluses dans les encours de financement, en tant que coûts d'acquisition des contrats, et étalées de manière à produire un taux d'intérêt constant sur la durée de ces financements.

Classification et dépréciation des créances

Le mode de provisionnement des encours financiers est déterminé par la catégorie à laquelle ils appartiennent. Les actifs sains (catégorie 1), pour lesquels la dépréciation est calculée sur la base des pertes attendues à un an, les actifs ayant subi une dégradation significative de leur risque de crédit depuis l'initiation ou contractés avec une contrepartie financière non Investment-grade (catégorie 2), pour lesquels la dépréciation est calculée sur la base des pertes attendues à maturité ou les actifs en défaut (catégorie 3), pour lesquels la dépréciation est calculée sur la base des pertes avérées.

Le secteur Financement des ventes utilise un système de notation interne ou des ratings externes pour évaluer une détérioration significative du risque de crédit. En plus de ces notations, le secteur Financement des ventes a décidé de ne pas réfuter les hypothèses induites dans la norme et de déclasser en catégorie 2 toute créance à plus de 30 jours d'impayés et en catégorie 3 les créances à plus de 90 jours. Le passage en défaut d'un instrument financier par le secteur Financement des ventes repose sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Ces éléments sont utilisés pour évaluer la capacité et la volonté du client à honorer ses engagements financiers. Il est calculé en comparant les impayés du client à son encours total au bilan.

Le secteur Financement des ventes s'appuie sur le dispositif bâlois existant pour générer les paramètres nécessaires aux calculs des probabilités de défaut et des taux de perte en cas de défaut sur les crédits, les créances de location financière, les engagements de financements irrévocables et garanties financières accordés à la clientèle et au réseau dans les principaux pays où il est implanté. Pour les autres actifs, une approche standard basée sur une méthodologie simplifiée est appliquée.

Ces hypothèses étant essentiellement liées à des données observées, le calcul de la dépréciation pour pertes attendues dans le secteur Financement des ventes inclut également des données prospectives (forward looking) de type macroéconomique (PIB, taux long terme, ...) afin de tenir compte de l'évolution des indicateurs et éléments sectoriels.

Règles de passage en pertes

La valeur brute comptable d'un actif financier est réduite lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de rétablissement. L'actif est sorti du bilan par la contrepartie d'un compte de perte et la dépréciation associée est reprise lorsque le caractère irrécouvrable des créances est confirmé et au plus tard lorsque les droits du secteur Financement des ventes en tant que créancier sont éteints. En particulier, les créances deviennent irrécouvrables et sont sorties du bilan dans le cas d'abandons en totalité de créances négociés avec le client (notamment dans le cadre d'un plan de redressement), de créances prescrites, de créances ayant fait l'objet d'un jugement légal défavorable (résultat négatif des poursuites engagées ou de l'action d'un contentieux) ou de créances envers un client disparu.

2-H. Résultat financier

Le coût de l'endettement financier net (ou produits financiers de la position nette de liquidité) comprend le coût de l'endettement financier brut minoré des produits relatifs à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux actifs financiers de l'Automobile. Le coût de l'endettement financier brut est constitué des charges et des produits générés par l'endettement financier de l'Automobile pendant la période, y compris les effets de la part efficace des couvertures de taux d'intérêt associées.

Les autres produits et charges financiers intègrent notamment le résultat de change sur les éléments financiers et couvertures associées, le résultat sur exposition à l'hyperinflation (Note 2-E), l'intérêt net sur les provisions pour engagements de retraite ainsi que les dividendes et pertes de valeur de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable.

2-I. Impôt sur les résultats

Le Groupe comptabilise des impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. Les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de renversement de ces différences. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou Groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs nets d'impôts différés sont reconnus en fonction de leur probabilité de réalisation future.

Les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé passif de distribution pour les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les crédits d'impôt dont l'utilisation est conditionnée par la réalisation d'un bénéfice fiscal sont comptabilisés en réduction de la charge d'impôt sur les résultats. Les crédits d'impôt dont la récupération n'est pas subordonnée à la réalisation d'un bénéfice fiscal figurent en réduction de la nature de charge à laquelle ils se rapportent.

Pour évaluer les provisions pour positions fiscales incertaines, le Groupe utilise une méthode d'évaluation individuelle basée en général sur le montant le plus probable. Ces provisions sont classées sur des lignes dédiées dans la situation financière consolidée, afin de se conformer à leurs caractéristiques qualitatives.

2-J. Goodwill

Les participations ne donnant pas le contrôle (usuellement dénommées «intérêts minoritaires») sont évaluées soit à la juste valeur (méthode dite du *goodwill* complet), soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs acquis et passifs repris (méthode dite du *goodwill* partiel). À ce jour Renault Group n'a enregistré que des *goodwill* évalués selon la méthode dite du *goodwill* partiel. L'option entre ces deux méthodes d'évaluation est exercée par le Groupe au cas par cas.

Les *goodwill* font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an. Après leur comptabilisation initiale, les *goodwill* sont donc évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Les *goodwill* relatifs à des entreprises associées et coentreprises sont inclus dans la valeur de ces participations à l'actif de la situation financière consolidée. En cas de perte de valeur, celle-ci est comptabilisée et intégrée au compte de résultat du Groupe via la part de résultat des entreprises associées et coentreprises.

Les acquisitions d'intérêts complémentaires ne donnant pas le contrôle dans des sociétés contrôlées sont traitées comme des

transactions de capitaux propres. L'écart, positif ou négatif, entre le coût d'acquisition des titres et la valeur comptable des participations acquises ne donnant pas le contrôle est comptabilisé en capitaux propres.

2-K. Frais de recherche et de développement et autres immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

Les frais de développement engagés entre la décision de développer un nouveau véhicule, ou organe, et son accord de fabrication en série sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si le Groupe a démontré les avantages économiques futurs liés à sa commercialisation. Ces frais sont amortis linéairement à partir de l'accord de fabrication sur la durée de commercialisation prévue de ce véhicule ou de cet organe, cette durée initiale n'excédant pas sept ans pour les véhicules particuliers, dix ans pour les véhicules utilitaires. Les durées de vie sont revues régulièrement et ajustées postérieurement en cas de modification significative par rapport à l'estimation initiale. Ils comprennent principalement les coûts des prototypes, les coûts des études externes facturées, les coûts de personnel affectés au projet, la part des coûts de structure dédiés de manière exclusive à l'activité de développement.

Les frais encourus avant la décision formelle d'entrer dans le développement du produit, de même que les frais de recherche, sont enregistrés dans les charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus. Les frais encourus postérieurement au démarrage de la production en série sont traités comme des coûts de production.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent des brevets, droits au bail, fonds de commerce, licences, logiciels, marques et droits similaires acquis. S'ils ont une durée de vie définie, les brevets, droits au bail, licences, marques et droits similaires acquis sont amortis linéairement sur la durée de protection légale ou contractuelle ou sur la durée d'utilité si celle-ci est inférieure. Les fonds de commerce et les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité sont en général comprises entre 3 et 5 ans. S'ils ont une durée de vie indéterminée, ils font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an.

2-L. Immobilisations corporelles et droits d'utilisation

La valeur brute des immobilisations corporelles est égale au coût historique d'acquisition ou de production.

Les frais de conception et de mise au point sont incorporés au coût de production des immobilisations.

Les subventions d'investissement reçues sont, le cas échéant, présentées en déduction de la valeur brute des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour augmenter la productivité ou pour prolonger la durée de vie d'un bien.

Les actifs immobilisés donnés en location comprennent les véhicules faisant l'objet d'un contrat de location consenti par une société financière du Groupe d'une durée supérieure à un an avec un engagement de reprise du véhicule par le Groupe ou d'une vente assortie d'une clause de rachat du véhicule par le Groupe après une période d'utilisation d'un an minimum. Ils comprennent aussi les véhicules faisant l'objet d'un contrat de location opérationnelle de plus d'un an consenti par les sociétés financières du Groupe et enfin, les batteries louées par les sociétés financières du Groupe aux utilisateurs de véhicules électriques (Note 2-G).

Droits d'utilisation

Le Groupe est engagé essentiellement dans des contrats de location immobilière.

Un contrat contient une location s'il confère au preneur le droit d'utiliser un actif spécifié pendant une période de temps spécifiée en retour d'un paiement.

À l'initiation du contrat, un actif lié au droit d'utilisation amorti sur la durée de location estimée est reconnu en contrepartie d'une dette financière évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements locatifs fixes sur la durée de location, et désactualisée au taux implicite du contrat de location s'il peut être facilement déterminé ou au taux d'emprunt marginal sinon. Le taux d'emprunt marginal, calculé par zone monétaire, correspond au taux sans risque en vigueur dans la zone, augmenté de la prime de risque du Groupe applicable pour la devise locale. Au compte de résultat, la charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif est enregistrée dans le résultat d'exploitation (la marge opérationnelle présentée en information sectorielle) et la charge financière relative aux intérêts sur la dette de loyers est présentée en résultat financier. Dans le tableau de flux de trésorerie, les flux d'exploitation sont impactés par les charges d'intérêts payés et les flux de financement par la dette de loyers remboursée.

Les loyers liés aux contrats de location de courte durée (de 12 mois ou moins) et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés en charges opérationnelles.

La durée du contrat appréciée avec l'aide de la direction immobilière correspond à la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser le bien loué, à laquelle s'ajoutent les options de renouvellement que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer.

Dans le cas d'une renégociation pour réduire la durée ou l'espace loué, le Groupe comptabilise le profit ou la perte en résultat d'exploitation (autres produits et charges d'exploitation). Lorsque le Groupe modifie son évaluation de l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation (en appliquant, par exemple, les clauses de sortie anticipée), un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable du droit d'utilisation.

Les agencements relatifs à des constructions prises en location sont amortis sur une durée inférieure ou égale à la durée de location retenue pour l'évaluation de la dette locative (si le preneur ne prévoit pas et/ou n'a pas la capacité de les utiliser au-delà).

Lorsqu'un contrat de location comporte une option d'achat que le Groupe a la quasi-certitude d'exercer, il constitue un achat en substance et non une location. La dette correspondante est considérée comme une dette financière, au sens de la norme IFRS 9 et l'actif, comme une immobilisation corporelle, conformément à la norme IAS 16.

Les provisions pour remises en état exigées contractuellement par les bailleurs sont comptabilisées à l'initiation du contrat en contrepartie d'une immobilisation corporelle.

Cession-bail

En application d'IFRS 16, dans le cas d'une opération de cession-bail, les exigences d'IFRS 15 sont appliquées pour vérifier si le transfert de l'actif doit être comptabilisé comme une vente ou considéré comme une opération de financement.

Si le transfert de l'actif ne satisfait pas aux exigences d'IFRS 15 pour comptabiliser une vente d'actif, l'actif transféré reste enregistré à l'actif de la situation financière et un passif financier est reconnu à hauteur du produit du transfert.

Si le transfert d'un actif est comptabilisé comme une vente et si le Groupe reprend en location tout ou partie de l'actif cédé, seul le montant du gain ou de la perte lié aux droits transférés à l'acheteur-bailleur est constaté et le droit d'utilisation sera

ajusté à hauteur des intérêts conservés dans la valeur nette comptable du bien cédé.

Amortissements

Les amortissements des secteurs Automobile et Financement des ventes sont calculés linéairement sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

Constructions ⁽¹⁾	15 à 30 ans
Outillages spécifiques	2 à 10 ans
Matériels et autres outillages (hors lignes de presses)	5 à 15 ans
Lignes de presses et installations d'emboîtement et de peinture	20 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles ⁽²⁾	4 à 6 ans

(1) Les constructions dont la mise en service est antérieure à 1987 sont amorties sur une durée pouvant aller jusqu'à 40 ans.

(2) À l'exception des batteries louées amorties sur une durée de 8 à 10 ans selon les modèles.

Les durées d'utilisation sont révisées périodiquement. Dans ce cadre, les actifs font l'objet d'un amortissement accéléré lorsque la durée d'utilisation devient inférieure à la durée d'utilisation initialement anticipée, en particulier dans le cas de décisions d'arrêt de commercialisation d'un véhicule ou d'un organe.

2-M. Pertes de valeur

Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé

Des tests de dépréciation sont effectués sur les actifs immobilisés dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les changements significatifs et défavorables intervenus sur les marchés sur lesquels l'entreprise opère, ou relatifs aux conditions d'utilisation des actifs, constituent les indices essentiels de perte de valeur.

Pour l'Automobile, les tests de dépréciation sont conduits à deux niveaux :

Au niveau des actifs spécifiques aux véhicules et organes

Les actifs spécifiques sont constitués des frais de développement capitalisés et des outillages. Les tests de dépréciation sont conduits par comparaison entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable calculée à partir des flux de trésorerie actualisés liés au véhicule. Ces actifs peuvent être spécifiques au modèle et/ou au pays de destination.

Au niveau des unités génératrices de trésorerie

Une unité génératrice de trésorerie est définie comme étant un sous-ensemble cohérent générant des flux de trésorerie largement indépendants. À ce titre, les unités génératrices de trésorerie peuvent représenter une entité économique (usine ou filiale) ou le secteur Automobile dans son ensemble. Les actifs nets relatifs aux unités génératrices de trésorerie englobent notamment les *goodwill*, les actifs spécifiques et capacitaires, ainsi que les éléments du besoin en fonds de roulement.

Pour chacun des deux niveaux, les tests de dépréciation sont conduits par comparaison entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme correspondant au montant le plus élevé de la valeur d'utilité ou de la juste valeur nette des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires, établi et validé par la Direction, auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés, après application d'un taux de croissance à l'infini. Ils intègrent également une prime (« surprofit ») rémunérant le secteur Automobile au titre de l'apport d'affaires réalisé pour le compte du Financement des ventes. Les hypothèses qui sous-tendent le plan d'affaires intègrent notamment l'estimation de l'évolution des marchés des pays dans lesquels le Groupe opère

et de sa pénétration sur ces marchés, de l'évolution des prix de vente des produits et des prix des composants achetés et des matières premières. Le taux d'actualisation avant impôt utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, cette perte de valeur est comptabilisée en diminution des actifs concernés.

Pour le Financement des ventes, un test de dépréciation est effectué, au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur, diminuée du coût de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires, établi et validé par la Direction du Financement des Ventes, auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés, après application d'un taux de croissance à l'infini.

Perte de valeur des participations dans les entreprises associées et coentreprises

Des tests de dépréciation sur la valeur des participations dans les entreprises associées et coentreprises sont conduits dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les changements significatifs et défavorables intervenus sur les marchés sur lesquels l'entreprise associée opère ou une baisse importante ou prolongée de la valeur boursière du titre constituent les indices essentiels de perte de valeur.

Les tests de dépréciation sont conduits conformément aux dispositions des normes IAS 28 et IAS 36, par comparaison entre la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée ou coentreprise et la valeur recouvrable, qui est la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est égale à la quote-part de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés attendus par l'entreprise associée ou coentreprise. Si l'entreprise associée ou coentreprise est cotée, la juste valeur correspond à sa valeur boursière.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la perte de valeur qui en résulte est comptabilisée en diminution de la valeur de la participation dans l'entreprise associée ou coentreprise à laquelle elle se rattache et intégrée au compte de résultat du Groupe via la part de résultat des entreprises associées et coentreprises.

2-N. Actifs non courants ou groupe d'actifs et de passifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Sont considérés comme destinés à être cédés les actifs non courants ou les groupes d'actifs et des passifs associés qui sont disponibles à la vente en l'état et lorsqu'une cession dans les douze mois est hautement probable du fait de discussions avancées avec un acquéreur identifié.

Les actifs, groupes d'actifs et passifs destinés à être cédés sont présentés séparément au sein de la situation financière consolidée selon les modalités de la norme IFRS 5. Ils sont évalués au plus faible de la valeur nette comptable et de la valeur de cession nette des coûts de réalisation de la vente. Par ailleurs, les actifs non courants classés comme destinés à être cédés (ou inclus au sein d'un groupe d'actifs et de passifs destinés à être cédés) cessent d'être amortis.

2-O. Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore, sur la base d'un niveau d'activité prévu, les charges directes et indirectes de production ainsi qu'une quote-part des

frais de structure liés à la fabrication. Afin de déterminer la part de frais fixes à exclure en cas de sous-activité, le niveau d'activité prévu est apprécié site par site.

Les stocks de l'Automobile et du Financement des ventes sont valorisés selon la méthode du « premier entré – premier sorti ».

Lorsque la valeur nette réalisable est inférieure à la valeur au bilan, une dépréciation est constatée pour la différence.

2-P. Cessions de créances

Les créances cédées à des tiers (titrisation, escompte, affacturage) sont sorties de l'actif du Groupe lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est également transféré à ces tiers. L'analyse des risques porte principalement sur le risque de crédit, le risque de retard de paiement et le risque de pays. La même règle s'applique entre l'Automobile et le Financement des ventes.

2-Q. Titres d'autocontrôle

Les actions d'autocontrôle correspondent aux actions affectées aux plans d'attribution d'actions de performance, aux autres accords de paiement fondés sur des actions ainsi qu'au contrat de liquidité.

Elles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres du Groupe jusqu'à la date de leur cession.

Le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du Groupe. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

2-R. Plans d'attribution d'actions de performance et autres accords de paiement fondés sur des actions

Des plans d'attribution d'actions de performance ainsi que d'autres paiements fondés sur des actions sont attribués par le Groupe et dénoués en actions Renault Group. La date d'attribution correspond à la date à laquelle les bénéficiaires sont informés de la décision et des modalités d'octroi du plan. Pour les plans soumis à des conditions de performance afin de déterminer le nombre d'actions distribuées, une estimation de leur atteinte est prise en compte. Cette estimation est révisée chaque année en fonction des évolutions de la probabilité de réalisation des conditions de performance. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces actions est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites actions à la date de leur attribution. Les droits d'attribution d'actions de performance sont évalués sur la base de la valeur de l'action à la date d'attribution diminuée des dividendes attendus pendant la période d'acquisition. La volatilité du prix des actions est une volatilité implicite à la date d'attribution. Les dividendes attendus sont déterminés sur la base du plan de versement de dividendes annoncé au moment de la valorisation de chaque plan.

La juste valeur totale ainsi déterminée est reconnue de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits. Cette dépense est constatée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des réserves consolidées. Lors de l'exercice des droits d'attribution, le montant de trésorerie perçu par le Groupe au titre du prix d'exercice est comptabilisé en trésorerie en contrepartie des réserves consolidées.

2-S. Engagements de retraite et autres avantages du personnel à long terme

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, la valeur actuelle de l'obligation est estimée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations

sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime et ceci principalement de manière linéaire sur les années de services ouvrant droit aux prestations.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité et de présence. Ils sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs privés de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés, est constatée en diminution du résultat d'exploitation (et de la marge opérationnelle présentée en information sectorielle). La charge d'intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des régimes à prestations définies est constatée en résultat financier.

2-T. Mesures de restructuration des effectifs

Le coût estimé des mesures de restructuration des effectifs, traitées comptablement comme un avantage au personnel, est provisionné sur la durée estimée d'activité résiduelle des salariés concernés.

Le coût des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge dès l'annonce ou le début d'exécution d'un plan détaillé pour le montant de ces indemnités net des provisions pour engagements de retraite déjà constituées.

2-U. Actifs financiers du Financement des ventes

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les actifs financiers comprennent les titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable, les valeurs mobilières, les titres de créances négociables, les prêts et les instruments dérivés actifs relatifs à des opérations financières (Note 2-X).

Ces instruments sont présentés en actifs non courants, excepté ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs courants.

Titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable

Les titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable sont qualifiés d'instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat. La juste valeur de ces actifs financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché, ou, à défaut, sur la base de méthodes de valorisation non basées sur des données de marché.

Valeurs mobilières et titres de créances négociables

Les placements sous forme de valeurs mobilières et de titres de créances négociables sont réalisés dans le cadre de la gestion des excédents de trésorerie, mais ne respectent pas les critères de qualification en équivalents de trésorerie. Ce sont des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à l'exception des placements de type OPCVM et FCP qui sont évalués à la juste valeur par résultat.

Des pertes de valeur sont comptabilisées en résultat sur la base du modèle des pertes attendues dès la comptabilisation initiale de l'actif financier pour les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Prêts

Ce poste comprend essentiellement les prêts réalisés dans le cadre de placements de trésorerie et les prêts consentis aux entreprises associées.

Les prêts sont évalués selon la méthode du coût amorti. Des pertes de valeur sont comptabilisées en résultat sur la base du modèle des pertes attendues dès la comptabilisation initiale de l'actif financier et lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

2-V. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les comptes courants bancaires et les autres dépôts à vue, à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers.

Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'un instrument soit considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être liquide, facilement convertible en un montant connu de trésorerie et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ces instruments sont évalués au coût amorti sauf pour les placements dans les fonds monétaires (FCP et OPCVM) qui sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions liées à des réglementations propres à certains secteurs d'activité (secteurs bancaire ou assurance) ou au rehaussement de crédit des créances titrisées sont inclus dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et font l'objet d'une mention en annexe.

2-W. Passifs financiers de l'Automobile et dettes de Financement des ventes

Le Groupe enregistre un passif financier (pour l'Automobile) ou une dette de Financement des ventes lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les passifs financiers et les dettes de Financement des ventes comprennent les titres participatifs, les dettes subordonnées, les emprunts obligataires, les autres dettes représentées par un titre, les emprunts auprès des établissements de crédit, les dettes locatives (Note 2-L), les autres dettes porteuses d'intérêts et les instruments dérivés passifs relatifs à des opérations financières (Note 2-X).

Les titres participatifs de l'Automobile sont des titres de dettes subordonnées cotés et rémunérés selon une clause de rémunération variable indexée sur le chiffre d'affaires. Ils sont évalués au coût amorti, lequel est obtenu en actualisant les coupons d'intérêts prévisionnels des titres participatifs au taux d'intérêt effectif des emprunts. L'indexation est intégrée dans l'estimation du taux d'intérêt effectif avec une réestimation du coût amorti comptabilisée en résultat financier lors des changements significatifs des perspectives de chiffre d'affaires futurs, notamment à l'occasion de la publication de plans moyen terme.

En dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (Note 2-X), les autres passifs financiers sont généralement évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement ainsi que l'effet des renégociations de dettes si les conditions de la nouvelle dette ne sont pas substantiellement différentes.

2-X. Dérivés et comptabilité de couverture

Évaluation et présentation

Les dérivés sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste

valeur des dérivés est réestimée en actualisant les flux financiers futurs des instruments à partir des conditions de marché à date de clôture.

Les dérivés de l'Automobile sont présentés dans la situation financière en non-courant ou courant suivant que leur échéance se situe à plus ou moins de 12 mois. Les dérivés du Financement des ventes sont présentés dans la situation financière en courant.

Comptabilisation des opérations de couverture

Lorsque les dérivés remplissent les conditions d'une relation de couverture, leur traitement varie selon qu'ils sont qualifiés :

- de couverture de juste valeur,
- de couverture de flux de trésorerie,
- de couverture d'un investissement net réalisé à l'étranger.

Le Groupe identifie l'instrument de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Le Financement des ventes documente des relations de couverture d'un élément ou de plusieurs éléments homogènes pour couvrir ses risques. Par la suite, cette documentation est actualisée, permettant ainsi de démontrer l'efficacité de la couverture désignée.

La comptabilité de couverture se traduit par des méthodes spécifiques d'évaluation et de comptabilisation selon la catégorie de couverture concernée.

- Couverture de juste valeur : l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur. Dans la mesure où les variations de ces deux éléments sont enregistrées

simultanément dans le compte de résultat, seule l'inefficacité de la couverture impacte ce dernier. Elle est comptabilisée dans la même rubrique du compte de résultat que les variations de juste valeur de l'instrument couvert et de l'instrument de couverture.

- Couverture de flux de trésorerie : l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global pour sa part efficace nette d'impôt et en résultat net pour sa part inefficace. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés au compte de résultat lorsque l'élément couvert impacte ce dernier.
- Couverture d'investissement net réalisé à l'étranger : l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global pour sa part efficace nette d'impôt et en résultat net pour sa part inefficace. Les montants accumulés en capitaux propres sont repris au compte de résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement. La composante taux des emprunts en yens utilisée pour la couverture de l'investissement dans Nissan est assimilée à de la part inefficace et est par conséquent enregistrée directement en résultat financier.

Comptabilisation des dérivés non qualifiés de couverture

Lorsque les dérivés ne sont pas qualifiés de couverture, les variations de juste valeur sont portées immédiatement en résultat financier, à l'exception des dérivés initiés uniquement pour des raisons étroitement liées à l'exploitation. Dans ce dernier cas, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat d'exploitation (en marge opérationnelle présentée en information sectorielle).

Note 3 - Évolution du périmètre de consolidation et actifs (passifs) destinés à être cédés

	Automobile	Financement des ventes	Services de Mobilité	Total
Nombre de sociétés consolidées au 31 décembre 2023	113	54	27	194
Entrées de périmètre (acquisitions, créations, etc.)	28	5	5	38
Sorties de périmètre (cessions, fusions, liquidations, etc.)	9	1	1	11
Nombre de sociétés consolidées au 31 décembre 2024	132	58	31	221

3-A. Evolution du périmètre de consolidation

Automobile

En mars 2024, Renault Group et Nissan ont procédé au rééquilibrage de leurs participations dans les entités indiennes Renault Nissan Technology & Business Center India Private Ltd (RNTBCI) et Renault Nissan Automotive India Private Ltd (RNAIPL). Renault Group détient désormais 51% de RNTBCI et 49% de RNAIPL (respectivement 49% et 51% de détention par Nissan) contre précédemment 67% et 30%. Le mode de consolidation est inchangé, RNTBCI étant toujours qualifiée d'activité conjointe consolidée ligne à ligne et RNAIPL d'entreprise associée mise en équivalence. Ce rééquilibrage s'est traduit par une cession de titres de RNTBCI pour un prix de 70 millions d'euros, se traduisant par un résultat de cession de 54 millions d'euros (Note 6-B), et d'une acquisition de titres de RNAIPL pour un prix de 150 millions d'euros. Concomitamment, Renault Group a cédé une licence technologique de véhicule pour un prix de 80 millions d'euros à RNAIPL.

Au cours de l'exercice 2024, Renault SA a cédé environ 295 millions de titres Nissan pour un prix de cession de 852 millions d'euros. Son pourcentage d'intérêt dans Nissan (calculé sur un total d'actions après déduction des actions auto-détenues par Nissan) évolue de 40,6% à 35,9% (Note 12). Le résultat de cette opération de (1 527) millions d'euros est présenté en Note 6.B.

En mars 2024, Renault sas a participé à la constitution de la société Flexis sas, coentreprise détenue à hauteur de 45% en souscrivant à une augmentation de capital à hauteur de 215 millions d'euros. Volvo Group, actionnaire à 45% et CMA CGM Group, actionnaire à 10%, ont respectivement souscrit à hauteur de 215 millions d'euros et 48 millions d'euros. La société, basée en France, répondra aux besoins croissants d'une logistique urbaine décarbonée en développant une nouvelle génération de fourgons électriques. Cette société est mise en équivalence.

Le 30 avril 2024, The Remakers sas, société nouvellement créée, a reçu par apport de branche autonome d'activités les activités de remanufacturing de Renault sas. La société The Future is NEUTRAL sas a ensuite reçu de Renault sas les titres de la société The Remakers sas. Finalement, les titres de la société The Future is NEUTRAL sas ont été apportés par Renault sas à la société Circular Economy Business sas, entité nouvellement créée. L'ensemble de ces sociétés étant contrôlé par le Groupe, ces apports sont sans incidence sur le résultat net dans les comptes consolidés du Groupe.

En 2024, Verkor sas, société mise en équivalence, a procédé à des levées de fonds. La participation du Groupe est passée de 19,1% à 11,6% au 31 décembre 2024. Un résultat de dilution a été constaté pour 34 millions d'euros.

En mai 2024, le Groupe est monté au capital du Groupe Signature, partenaire historique d'Alpine en Endurance, avec une prise de

participation de 49% via sa filiale Alpine Racing sas. Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur la société et la consolide par mise en équivalence.

Le 31 mai 2024, Renault Group et Geely ont annoncé à la suite de l'accord de coentreprise signé le 11 juillet 2023, et après avoir obtenu l'approbation des autorités compétentes, la constitution de la société HORSE Powertrain Ltd. Cette co-entreprise, détenue par Renault sas, Geely Holding Group et Geely Automobile Holdings Ltd est basée à Londres. HORSE Powertrain Ltd conçoit, développe, produit et vend des solutions et systèmes pour les moteurs, transmissions, systèmes hybrides et batteries. Renault Group exerce un contrôle conjoint sur la co-entreprise. Celle-ci est donc mise en équivalence dans les états financiers. La valeur définitive des titres acquis par Renault sas dans l'entité HORSE Powertrain Ltd s'élève à 3 500 millions d'euros et le résultat de cession des actifs et passifs de la société HORSE Powertrain Solutions S.L.U. et ses filiales s'établit à 521 millions d'euros (Note 6.B). En décembre 2024, le Groupe a cédé 10% de ses titres détenus dans la co-entreprise HORSE Powertrain Ltd à Aramco Asia Singapore Pte. Ltd. Cette opération n'a pas d'incidence sur la méthode de consolidation retenue. Le pourcentage d'intérêt dans l'entité s'établit à 45% au 31 décembre 2024. La valeur des titres de HORSE Powertrain Ltd inclut un goodwill provisoire de 113 millions d'euros.

En juin 2024, le Groupe a constitué le Fonds Renault pour l'Art et la Culture via sa filiale Renault sas. Ce fonds de dotation a pour objectif de préserver le patrimoine du Groupe, de l'enrichir, et de le mettre à disposition du grand public. Cette entité est consolidée par intégration globale.

En octobre 2024, les Groupes Renault et Suez ont intensifié leur coopération et positionné la société The Future Is NEUTRAL sas en acteur de référence de l'économie circulaire automobile. Les accords se traduisent par une prise de participation de Suez RV Recyclage sas à hauteur de 18% dans le capital de The Future Is NEUTRAL sas en contrepartie de l'apport en nature de 50% des titres de la société Indra sas et sa filiale Cars Pieces Express sas. Indra, jusqu'alors codétenue et mise en équivalence, et sa filiale sont désormais consolidées par intégration globale. La prise de contrôle se traduit par un résultat de cession de la participation précédemment détenue pour un montant de 50 millions d'euros (Note 6-B) puis la constatation d'un goodwill provisoire sur Indra sas de 104 millions d'euros suite à l'acquisition de la totalité des titres. L'actif net à date de prise de contrôle se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Immobilisations corporelles et incorporelles	5
Créances sur la clientèle	21
Autres actifs	11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1
Passifs financiers	(5)
Autres passifs	(24)
Actif net acquis	9
Actif net acquis part du Groupe	7

Au 31 décembre 2024, la décomposition du Goodwill provisoire sur Indra sas est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Juste valeur de la contrepartie transférée part du Groupe (A)	111
Actifs nets acquis part du Groupe (B)	7
Goodwill provisoire (A-B)	104

3-B. Actifs (passifs) destinés à être cédés

Au 31 décembre 2023, les Groupes d'actifs et de passifs destinés à être cédés et détenus depuis juillet 2023 par la société HORSE Powertrain Solutions S.L.U. étaient classés selon les modalités de la norme IFRS 5 Actifs et Passifs destinés à être cédés. En mai 2024, le Groupe a cédé ces actifs et passifs par l'apport des titres

En octobre 2024, le Groupe est monté au capital de la société E2-CAD, experte dans le domaine de l'électronique embarquée, avec une prise de participation de 40% via sa filiale Ampere sas pour un montant de 5 millions d'euros. Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur la société et la consolide par mise en équivalence.

En novembre 2024, le Groupe a acquis les titres de la société Ampere Software Technology Tunisia (ASTT) via sa filiale Ampere Software Technology pour un montant de 0,1 millions d'euros afin d'accélérer le développement de ses activités logicielles. ASTT est désormais contrôlée par le Groupe et donc consolidée par intégration globale.

En décembre 2024, le Groupe a acquis des titres supplémentaires de la société SACEO sas pour un montant de 10 millions d'euros via sa filiale Indra sas, portant ainsi sa participation à 47%. La Société exploite diverses solutions informatiques et plateformes de mise en relation sur le marché des pièces détachées d'occasion. Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur la société et la consolide par mise en équivalence.

En décembre 2024, le Groupe a acquis 100% des titres de la société Groupe LGA, qui détient la société ACCIAUTO sas, via sa filiale Indra sas pour un montant de 9 millions d'euros. Les sociétés exploitent différentes activités automobiles : centre de déconstruction, ventes de pièces d'occasion et de véhicules accidentés. Les sociétés sont désormais contrôlées par le Groupe et consolidées par intégration globale.

Financement des Ventes

Le 02 janvier 2024, RCI Banque SA, par le biais de sa filiale Mobilize Lease&Co sas, a acquis la totalité des titres de MS Mobility Solutions GmbH, de DFD Deutscher Fahrzeugdienst GmbH, de Mobility Concept GmbH et sa filiale Mein Auto GmbH, pour une valeur de 248 millions d'euros. Ces quatre entités sont consolidées par intégration globale. Cette acquisition, la première pour Mobilize Lease&Co sas depuis la création de cette filiale en novembre 2022, a permis d'accélérer la croissance et le développement des offres de location longue durée en Allemagne. Le goodwill est estimé à 84 millions d'euros pour une juste valeur des actifs acquis de 164 millions d'euros.

Services de Mobilité

En janvier 2024, la société Elto Holding, opérant sous la marque Mobilize Power Solution, a créé la société Mobilize Fast Charge France sas dont elle détient l'intégralité des titres. Cette société exploitera le réseau de charge rapide Mobilize Fast Charge. Elle est consolidée par intégration globale.

En février 2024, Coolnagour Ltd a acquis l'intégralité du capital de la société Moovex Ltd (société israélienne de tech) pour un prix de 6 millions d'euros. Cette société est consolidée par intégration globale.

En octobre 2024, la participation du Groupe Renault dans Elto France sas est passée de 40% à 60% après que sa filiale Elto Holding sas ait fait l'acquisition de titres supplémentaires. L'entité jusqu'alors mise en équivalence est désormais contrôlée par le Groupe. La prise de contrôle se traduit par un résultat de cession de la participation précédemment détenue puis la constatation d'un goodwill provisoire de 27 millions d'euros suite à l'acquisition de la totalité des titres

En décembre 2024, la société Renault Mobility As An Industry a été dissoute via une Transmission Universelle de Patrimoine vers Renault sas.

de l'entité HORSE Powertrain Solutions S.L.U. à la nouvelle co-entreprise HORSE Powertrain Ltd (Note 3-A).

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023	Dont HORSE
Immobilisations incorporelles et goodwill	-	962	962
Immobilisations corporelles	-	2 295	2 290
Stocks	-	366	366
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	91	91
Autres	-	308	198
Total actifs destinés à être cédés	-	4 022	3 907
Total des passifs liés aux actifs destinés à être cédés	-	(1 075)	(1 075)
<i>Dont passifs financiers</i>	-	<i>(37)</i>	<i>(37)</i>

6.3. Compte de résultat et résultat global

Note 4 - Chiffre d'affaires

4-A. Décomposition du chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Ventes de biens de l'Automobile	44 807	42 154
Ventes aux partenaires de l'Automobile	3 608	4 028
Produits de location des actifs ⁽¹⁾	670	674
Autres prestations de services	1 434	1 294
Prestations de services de l'Automobile	2 104	1 968
Ventes de biens du Financement des ventes	400	17
Produits de location des actifs ⁽¹⁾	448	194
Produits d'intérêts sur opérations de Financement des ventes	3 572	2 880
Autres prestations de services ⁽²⁾	1 224	1 090
Prestations de services du Financement des ventes	5 244	4 164
Prestations des Services de Mobilité	69	45
Total Chiffre d'affaires	56 232	52 376

(1) Il s'agit des produits locatifs enregistrés par le Groupe dans le cadre des contrats de vente de véhicules avec engagement de reprise ou de location simple d'actifs immobilisés.

(2) Il s'agit principalement de produits de prestations d'assurance, d'entretien, de véhicules de remplacement associés ou non à un contrat de financement.

4-B. Chiffre d'affaires 2023 aux périmètre et méthodes 2024

<i>(en millions d'euros)</i>	Automobile	Financement des ventes	Services de Mobilité	Total
Chiffre d'affaires 2023	48 150	4 181	45	52 376
Changements de périmètre	(79)	523	5	449
Chiffre d'affaires 2023 aux périmètre et méthodes 2024	48 071	4 704	50	52 825
Chiffre d'affaires 2024	50 519	5 644	69	56 232

Note 5 - Produits et charges opérationnels par nature hors autres produits et charges d'exploitation

5-A. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 6 095 millions d'euros en 2024 (5 896 millions d'euros en 2023).

Le détail des charges au titre des engagements de retraite et autres avantages long terme est présenté en Note 19.

Les paiements fondés sur des actions concernent des attributions d'actions de performance et des autres accords de paiement fondés sur des actions consentis au personnel. Ils représentent une charge de personnel de 98 millions d'euros en 2024 (76 millions d'euros en 2023).

Les éléments de valorisation des plans sont explicités en Note 18-G.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Loyers liés aux contrats de location de courte durée	(7)	(11)
Loyers liés aux contrats de location d'actifs de faible valeur	(14)	(20)
Autres loyers incluant les loyers variables	(91)	(67)

5-B. Gains et pertes de change

Les écarts de change enregistrés en résultat d'exploitation représentent une charge de 52 millions d'euros en 2024, principalement liée à l'évolution du real brésilien et de la livre turque (en 2023, une charge de 111 millions d'euros, principalement liée à l'évolution du peso argentin et de la livre turque).

5-C. Loyers

Au 31 décembre 2024, les loyers liés aux contrats de location non retraités selon IFRS 16 dans l'état de situation financière en raison de leur non-matérialité ou de leur courte durée s'analysent comme suit :

Note 6 - Autres produits et charges d'exploitation

(en millions d'euros)	2024	2023
Coûts des restructurations et des mesures d'adaptation des effectifs	(304)	(389)
Résultat de cession d'activités ou de participations opérationnelles, totales ou partielles et autres résultats liés aux variations de périmètre	(898)	(790)
Résultat de cession d'immobilisations incorporelles ou corporelles (hors cessions d'actifs donnés en location)	11	228
Pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles et des goodwill (hors goodwill des entreprises associées et des coentreprises)	(307)	(501)
Autres produits et charges d'exploitation inhabituels	(189)	(180)
Total	(1 687)	(1 632)

6-A. Coûts des restructurations et des mesures d'adaptation des effectifs

Les coûts de restructurations et des mesures d'adaptation des effectifs de l'année 2024 concernent principalement la France pour (214) millions d'euros. Ces coûts comprennent des dépenses liées à la transformation digitale du Groupe, au déploiement du plan Renaulution ainsi que des coûts liés à des plans de départ.

Les coûts 2023 concernaient principalement la France pour (316) millions d'euros, dans le cadre du plan de réduction des coûts fixes annoncé en 2020.

6-B. Résultat de cession d'activités ou de participations opérationnelles

Le Groupe a enregistré en 2024 un résultat de cession d'activités ou de participations opérationnelles qui inclut principalement les pertes sur cessions de titres Nissan à hauteur de (1 527) millions d'euros, le résultat d'apport des titres de HORSE Powertrain Solutions S.L.U à la co-entreprise HORSE Powertrain Ltd à hauteur de 521 millions d'euros, la cession partielle des titres de la société Renault Nissan Technology & Business Center India Private Limited (RNTBCI) au Groupe Nissan à hauteur de 54 millions d'euros et, consécutivement à sa prise de contrôle, le résultat de cession de la participation précédemment détenue dans la société Indra à hauteur de 50 millions d'euros.

Le résultat des cessions de titres Nissan de (1 527) millions d'euros comprend notamment un prix de cession de 852 millions d'euros en contrepartie d'un actif cédé de (2 108) millions d'euros, de réserves de conversion de (249) millions d'euros ainsi que des frais liés à la transaction pour un montant de (22) millions d'euros.

Le résultat d'apport des titres HORSE Powertrain Solutions S.L.U. de 521 millions d'euros comprend une valeur d'apport de 3 758 millions d'euros en contrepartie d'un actif net cédé de (2 900) millions d'euros et de réserves de conversion de (314) millions d'euros ainsi que des frais liés à la transaction pour un montant de (23) millions d'euros.

En 2023, le résultat de cessions d'activités ou de participations opérationnelles incluait principalement la perte sur la cession de titres Nissan en décembre 2023 à hauteur de (880) millions

d'euros et un résultat de cession de 60 millions d'euros au titre de la déconsolidation de la société JMEV et ses filiales.

6-C. Résultat de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles

En 2024, le Groupe n'a pas réalisé d'opérations immobilières significatives.

En 2023, le Groupe avait réalisé des opérations immobilières générant un résultat de cession de 228 millions d'euros principalement en France avec la cession de sites industriels et terrains.

6-D. Pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles et des goodwill (hors goodwill des entreprises associées et des coentreprises)

En 2024, des pertes de valeur ont été enregistrées pour un montant net de (307) millions d'euros dont une dépréciation de (287) millions d'euros sur des développements véhicules et actifs de production spécifiques. Aucune reprise de perte de valeur n'a été comptabilisée en 2024.

En 2023, des pertes de valeur avaient été enregistrées pour un montant net de (501) millions d'euros dont une dépréciation de (474) millions d'euros sur des développements véhicules et actifs de production spécifiques. Aucune reprise de perte de valeur n'avait été comptabilisée en 2023.

6-E. Autres produits et charges d'exploitation inhabituels

En 2024, les autres produits et charges d'exploitation inhabituels représentent (189) millions d'euros et incluent principalement (71) millions d'euros au titre de contrats onéreux liés à la baisse de volumes d'achat.

En 2023, les autres produits et charges d'exploitation inhabituels représentaient (180) millions d'euros et incluent principalement (104) millions d'euros au titre de la réorganisation des activités en Inde et (68) millions d'euros au titre de contrats onéreux liés à la baisse de volumes d'achat.

Note 7 - Résultat financier

(en millions d'euros)	2024	2023
Coût de l'endettement financier brut	(336)	(326)
Produits relatifs à la trésorerie et aux placements	440	414
Produits financiers de la position nette de liquidité	104	88
Dividendes reçus de sociétés ni contrôlées, ni sous influence notable	3	1
Ecart de change afférents aux opérations financières	110	86
Résultat sur exposition hyperinflation ⁽¹⁾	(463)	(470)
Charge nette d'intérêt sur les passifs et actifs au titre des engagements de retraite et autres avantages à long terme du personnel à prestations définies	(43)	(42)
Autres éléments ⁽²⁾	(228)	(190)
Autres produits et charges financiers	(621)	(615)
Résultat financier	(517)	(527)

(1) Le résultat sur exposition d'hyperinflation provient des entités du Groupe en Argentine.

(2) Les autres éléments sont principalement composés des charges sur cessions de créances, de commissions bancaires, d'escomptes et intérêts de retard.

La position nette de liquidité de l'Automobile est présentée dans l'information sectorielle (voir section 6.1.A4).

Note 8 - Impôts courants et différés

Renault SA ayant opté pour le régime de l'intégration fiscale dès son origine, celui-ci constitue le régime fiscal de Groupe sous lequel elle est imposée en France.

Par ailleurs, le Groupe applique les régimes nationaux optionnels d'intégration ou de consolidation fiscale en Allemagne, en Espagne, en Roumanie, aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne.

8-A. Charge d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	2024	2023
Charge d'impôts courants	(692)	(844)
Produit (charge) d'impôts différés	45	321
Impôts courants et différés	(647)	(523)

La charge d'impôts courants provient des entités françaises pour (170) millions d'euros et des entités étrangères pour (522) millions d'euros au 31 décembre 2024 (respectivement (266) millions d'euros et (578) millions d'euros au 31 décembre 2023).

La variation des impôts différés est positive et s'établit à 45 millions d'euros, en diminution en 2024, consécutive aux divers effets de retournement d'impôt. Cette variation provient des entités françaises pour 52 millions d'euros et étrangères pour (7) millions d'euros.

8-B. Analyse de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	2024	2023
Résultat avant impôts et part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises ⁽¹⁾	3 586	2 838
Taux d'impôts sur les bénéfices	25,83%	25,83%
Produit (charge) d'impôts théorique	(926)	(733)
Effet des différences entre les taux locaux et le taux en vigueur en France ⁽²⁾	88	35
Crédits d'impôts	61	53
Impôts complémentaires Pilier 2	(20)	
Impôts de distribution	(33)	(56)
Variation des impôts différés actifs non reconnus	127	31
Autres impacts	93	205
Produit (charge) d'impôts courants et différés, hors impôts assis sur un résultat intermédiaire net	(610)	(465)
Impôts calculés sur un résultat intermédiaire net (CVAE, IRAP, ...)	(37)	(58)
Produit (charge) d'impôts courants et différés	(647)	(523)
Taux Effectif d'Impôts	18%	18%

(1) Le résultat de cession des titres Nissan classé en Autres Produits et Charges d'Exploitation pour (1 527) millions d'euros (Note 6-B) est également exclu du Résultat avant impôt et part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises.

(2) Les principaux contributeurs au différentiel de taux d'imposition sont : Malte, le Maroc et la Roumanie.

Périmètre de l'intégration fiscale France

Sur le périmètre de l'intégration fiscale France, le taux effectif d'impôt s'établit à 7% en 2024 (14% pour l'année 2023), en baisse principalement en raison d'éléments non soumis à imposition dans le résultat consolidé. Le produit d'impôts différés s'élève à 52 millions d'euros.

Etranger et hors intégration fiscale France

A l'étranger, le taux effectif d'impôt s'établit à 28% en 2024 (19% pour l'année 2023) du fait d'une baisse des résultats taxables et dans un contexte de non-reconnaissance des impôts différés sur déficits fiscaux.

8-C. Variations des dettes d'impôts courants, des créances d'impôts courants et des provisions d'impôts sur les résultats relatives à des positions fiscales incertaines

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Impôts courants au compte de résultat	Impôts payés nets	Ecarts de conversion et autres mouvements	31 décembre 2024
Impôts courants hors positions fiscales incertaines		(652)	652		
Provisions d'impôts sur les résultats relatives à des positions fiscales incertaines - part à moins d'un an	(20)	5	14	1	-
Provisions d'impôts sur les résultats relatives à des positions fiscales incertaines - part à plus d'un an	(236)	(45)	4	2	(275)
Créances d'impôts - part à moins d'un an	224	-	71	(17)	278
Créances d'impôts - part à plus d'un an	26	-	-	-	26
Dettes d'impôts courants - part à moins d'un an	(359)	-	9	(20)	(370)
Dettes d'impôts courants - part à plus d'un an	-	-	-	-	-
TOTAL	(365)	(692)	750	(34)	(341)

8-D. Ventilation du solde net des impôts différés

8-D1. Variation des impôts différés actifs et passifs

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Compte de résultat	Autres éléments du résultat global	Ecart de conversion	Autres	31 décembre 2024
Impôts différés actifs	670	(44)	(10)	(22)	37	631
Impôts différés passifs	(917)	89	(2)	7	(101)	(924)
Impôts différés nets	(247)	45	(12)	(15)	(64)	(293)
<i>Dont intégration fiscale France</i>	<i>(676)</i>	<i>51</i>	<i>24</i>	<i>-</i>	<i>(26)</i>	<i>(627)</i>
<i>Dont autres entités</i>	<i>429</i>	<i>(6)</i>	<i>(36)</i>	<i>(15)</i>	<i>(38)</i>	<i>334</i>

8-D2. Analyse des actifs(passifs) nets d'impôts différés par nature

(en millions d'euros)	2024	2023
Impôts différés sur :		
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises ⁽¹⁾	(120)	(148)
Immobilisations	(1 890)	(1 774)
Provisions et autres charges ou dépréciations déductibles lors de leur paiement	741	512
Déficits reportables ⁽²⁾	4 830	5 148
Autres	468	553
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET (PASSIFS)	4 029	4 291
Actifs d'impôts différés non reconnus au titre des déficits fiscaux (Note 8-D3)	(4 138)	(4 414)
Autres impôts différés actifs non reconnus	(184)	(124)
SOLDE NET ACTIF (PASSIF) DES IMPÔTS DIFFÉRÉS COMPTABILISÉS	(293)	(247)

(1) Y compris l'impôt sur les distributions futures de dividendes.

(2) Dont 4 349 millions d'euros relatifs aux entités membres de l'intégration fiscale France et 481 millions d'euros relatifs aux autres entités au 31 décembre 2024 (respectivement 4 634 millions d'euros et 514 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Sur le périmètre de l'intégration fiscale France, le solde des impôts différés actifs non reconnus s'élève à 3 722 millions d'euros (3 958 millions d'euros fin 2023). Ils correspondent à des pertes fiscales reportables indéfiniment qui peuvent être utilisées dans la limite de 50% des profits taxables futurs. Ces actifs non reconnus ont été générés à hauteur de 237 millions d'euros par des éléments figurant en capitaux propres (effets de la couverture partielle de l'investissement dans Nissan), et à hauteur de 3 485 millions d'euros par des éléments ayant

impacté le résultat (respectivement 279 millions d'euros et 3 679 millions d'euros fin 2023).

Hors intégration fiscale France, les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 600 millions d'euros au 31 décembre 2024 (580 millions d'euros au 31 décembre 2023) qui correspondent principalement à des déficits reportables générés par le Groupe en Argentine, au Brésil et en Inde.

8-D3. Analyse des impôts différés sur déficits fiscaux par date d'expiration

Les déficits fiscaux reportables non reconnus représentent une économie potentielle d'impôt de 4 138 millions d'euros au 31 décembre 2024.

(en millions d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Reconnus	Non reconnus	Total	Reconnus	Non reconnus	Total
Impôts différés sur :						
Déficits fiscaux reportables indéfiniment ⁽¹⁾	645	3 748	4 393	709	4 253	4 962
Déficits fiscaux ayant une date d'expiration supérieure à 5 ans	24	211	235		18	18
Déficits fiscaux ayant une date d'expiration entre 1 et 5 ans	18	156	174	21	83	104
Déficits fiscaux ayant une date d'expiration à moins d'un an	5	23	28	4	60	64
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR DÉFICITS FISCAUX	692	4 138	4 830	734	4 414	5 148

(1) Dont reconnaissance et non-reconnaissance des impôts différés sur déficits fiscaux reportables des entités membres de l'intégration fiscale France, pour respectivement 627 millions d'euros et 3 722 millions d'euros au 31 décembre 2024 (676 millions d'euros et 3 958 millions d'euros au 31 décembre 2023) (Note 8-D2).

Les déficits fiscaux sont présentés ci-dessus sans prise en compte des conséquences des litiges fiscaux en cours non comptabilisés.

Les passifs éventuels résultant des notifications de redressements fiscaux sont présentés en Note 28 - A.

8-E. Imposition Minimum Mondiale

En France, la Loi de Finances 2024 a instauré une imposition minimum, dit Pilier 2, initialement proposée dans le cadre de la réforme sur la fiscalité internationale de l'OCDE dont les modalités s'appliquent à Renault SA à compter de 2024.

Ce mécanisme vise à assurer un niveau minimum d'imposition mondial de 15% sous forme d'un impôt complémentaire (« Top-up tax »).

Au 31 décembre 2024, le Groupe a comptabilisé une charge d'impôt complémentaire au titre de cette imposition minimum de 20 millions d'euros.

Note 9 - Résultat net de base et résultat net dilué par action

(en milliers d'actions)	2024	2023
Actions en circulation	295 722	295 722
Actions d'autocontrôle	(6 182)	(5 684)
Actions détenues par Nissan x part de Renault dans Nissan	(17 166)	(19 029)
Nombre d'actions retenu pour le résultat net de base par action	272 374	271 009

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net de base par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte

la neutralisation des actions d'autocontrôle ainsi que la quote-part des actions Renault Group détenues par Nissan.

(en milliers d'actions)	2024	2023
Nombre d'actions retenu pour le résultat net de base par action	272 374	271 009
Effet dilutif des options d'achat d'actions, des droits d'attribution d'actions de performance et des autres accords de paiements fondés sur des actions	4 509	4 132
Nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action	276 883	275 141

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action est le nombre moyen pondéré d'actions potentiellement en circulation au cours de la période. Il prend en compte le nombre d'actions retenu pour le résultat net de base par action,

complété du nombre de droits d'attribution d'actions de performance au titre des plans ayant un effet dilutif potentiel et remplissant les critères de performance à la date d'arrêté des comptes lorsque l'émission est conditionnelle (Note 18-G).

6.4. Actifs et passifs d'exploitation, capitaux propres

Note 10 - Immobilisations incorporelles et corporelles

10-A. Immobilisations incorporelles et goodwill

10-A1. Évolution des immobilisations incorporelles et goodwill

Au cours de l'exercice 2024, les variations sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Acquisitions / (dotations et dépréciations)	(Cessions) / reprises sur cessions	Écart de conversion	Variation de périmètre et autres	31 décembre 2024
Frais de développement immobilisés	13 147	1 163	(1 965)	(10)	(52)	12 283
Goodwill	282	226	-	(1)	3	510
Autres immobilisations incorporelles	1 504	125	(15)	(13)	157	1 758
Valeurs brutes	14 933	1 514	(1 980)	(24)	108	14 551
Frais de développement immobilisés	(9 173)	(956)	1 951	7	-	(8 171)
Goodwill	(20)	-	-	-	(3)	(23)
Autres immobilisations incorporelles	(1 114)	(92)	15	5	(7)	(1 193)
Amortissements et dépréciations	(10 307)	(1 048)	1 966	12	(10)	(9 387)
Frais de développement immobilisés	3 974	207	(14)	(3)	(52)	4 112
Goodwill	262	226	-	(1)	-	487
Autres immobilisations incorporelles	390	33	-	(8)	150	565
Valeurs nettes	4 626	466	(14)	(12)	98	5 164

Les goodwill sont localisés principalement dans la région Europe. Les goodwill acquis en 2024 sont principalement liés aux prises de contrôle du Groupe Mein Auto (84 millions d'euros) et de l'entité Indra sas (104 millions d'euros) (Note 3).

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles de 2024 se décomposent en 1 163 millions d'euros d'immobilisations produites et 125 millions d'euros d'immobilisations achetées (respectivement 1 316 et 49 millions d'euros en 2023).

Les variations au cours de l'exercice 2023 sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Valeur au 31 décembre 2022	13 723	(9 023)	4 700
Acquisitions (Note 26-C) / (dotations nettes) ⁽¹⁾	1 365	(1 237)	128
(Cessions) / reprises sur cessions	215	(216)	(1)
Écart de conversion	(22)	11	(11)
Variation de périmètre et autres	(348)	158	(190)
Valeur au 31 décembre 2023	14 933	(10 307)	4 626

(1) Dont dotations nettes pour pertes de valeur des immobilisations incorporelles : (290) millions d'euros.

Les amortissements et dépréciations d'immobilisations incorporelles de l'exercice 2024 comprennent une perte de valeur à hauteur de 219 millions d'euros, relative à des véhicules (y compris organes), contre 290 millions constatés en 2023 (Note 6-D).

Les cessions concernent principalement des désinvestissements de développements qui ne sont plus utilisés.

10-A2. Frais de recherche et développement constatés en résultat

(en millions d'euros)

	2024	2023
Frais de recherche et développement	(2 668)	(2 582)
Frais de développement immobilisés	1 163	1 316
Amortissement des frais de développement immobilisés	(769)	(878)
Total constaté en résultat	(2 274)	(2 144)

Les frais de recherche et développement sont présentés nets des crédits d'impôt recherche dont bénéficie l'activité de développement de véhicules.

La hausse des frais de recherche et développement en 2024 est principalement liée au développement de la gamme électrique en Europe (notamment Renault 4, Renault 5, Twingo, Alpine), au renouvellement de la gamme de véhicules utilitaires ainsi qu'aux investissements sur la technologie du *Software Defined Vehicle*.

Les amortissements des frais de développement immobilisés baissent par rapport à 2023 et sont inférieurs à la capitalisation des frais de développement en 2024, en lien principalement avec la baisse de la capitalisation sur les exercices précédents et l'allongement de la durée de vie de certains programmes.

10-B. Immobilisations corporelles

Au cours de l'exercice 2024, les variations sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Acquisitions / (dotations et dépréciations)	(Cessions) / reprises sur cessions	Écart de conversion	Variation de périmètre et autres	31 décembre 2024
Terrains	480	5	(8)	-	2	479
Constructions	3 175	126	(82)	(53)	169	3 335
Outillages spécifiques	17 550	1 151	(467)	(218)	240	18 256
Matériels et autres outillages	11 854	517	(578)	(126)	277	11 944
Actifs immobilisés donnés en location	5 524	1 599	(1 294)	23	1 418	7 270
Autres immobilisations corporelles	806	51	(39)	(7)	13	824
Droits d'utilisation	1 021	139	(120)	(11)	24	1 053
- dont Terrains	5	-	-	-	-	5
- dont Constructions	964	122	(90)	(12)	19	1 003
- dont Autres actifs	52	17	(30)	1	5	45
Immobilisations en cours ⁽¹⁾	1 610	(176)	(18)	(17)	(163)	1 236
Valeurs brutes	42 020	3 412	(2 606)	(409)	1 980	44 397
Terrains						
Constructions	(2 622)	(104)	82	38	(199)	(2 805)
Outillages spécifiques	(15 504)	(693)	455	184	(169)	(15 727)
Matériels et autres outillages	(8 806)	(449)	547	95	(160)	(8 773)
Actifs immobilisés donnés en location	(1 622)	(668)	521	(6)	(222)	(1 997)
Autres immobilisations corporelles	(717)	(39)	39	10	9	(698)
Droits d'utilisation	(498)	(167)	123	3	(1)	(540)
- dont Terrains	(2)	-	-	-	-	(2)
- dont Constructions	(461)	(160)	97	3	(2)	(523)
- dont Autres actifs	(35)	(7)	26	-	1	(15)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	4	4
Amortissements et dépréciations ⁽²⁾	(29 769)	(2 120)	1 767	324	(738)	(30 536)
Terrains	480	5	(8)	-	2	479
Constructions	553	22	-	(15)	(30)	530
Outillages spécifiques	2 046	458	(12)	(34)	71	2 529
Matériels et autres outillages	3 048	68	(31)	(31)	117	3 171
Actifs immobilisés donnés en location	3 902	931	(773)	17	1 196	5 273
Autres immobilisations corporelles	89	12	-	3	22	126
Droits d'utilisation	523	(28)	3	(8)	23	513
- dont Terrains	3	-	-	-	-	3
- dont Constructions	503	(38)	7	(9)	17	480
- dont Autres actifs	17	10	(4)	1	6	30
Immobilisations en cours ⁽¹⁾	1 610	(176)	(18)	(17)	(159)	1 240
Valeurs nettes	12 251	1 292	(839)	(85)	1 242	13 861

(1) Les affectations des immobilisations en cours par catégorie d'immobilisations sont faites sur le flux d'acquisition/ (dotations et dépréciations).

(2) Les amortissements et dépréciations de l'exercice 2024 comprennent une perte de valeur de 88 millions d'euros principalement liée à des actifs de production spécifiques (Note 6-D).

Les variations au titre de l'exercice 2023 s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Valeur au 31 décembre 2022	40 742	(29 037)	11 705
Acquisitions / (dotations nettes) ⁽¹⁾	3 293	(1 948)	1 345
(Cessions) / reprises sur cessions	(3 150)	2 120	(1 030)
Ecart de conversion	(568)	561	(7)
Variation de périmètre et autres	1 703	(1 465)	238
Valeur au 31 décembre 2023	42 020	(29 769)	12 251

(1) Dont dotations nettes pour pertes de valeur des immobilisations corporelles : (211) millions d'euros.

Note 11 - Tests de dépréciation des actifs immobilisés

Le Groupe a procédé à des tests de dépréciation de ses actifs immobilisés conformément à l'approche décrite dans les règles et méthodes comptables (Note 2-M).

11-A. Tests de dépréciation au niveau des actifs spécifiques aux véhicules ou au niveau des actifs de certaines entités

La réalisation des tests de dépréciation sur les actifs spécifiques dédiés à des véhicules ou sur les actifs de certaines entités a conduit à la comptabilisation de pertes de valeur sur actifs immobilisés (développements, outillages spécifiques et bâtiments inoccupés) en 2024 pour 307 millions d'euros (219 millions d'euros sur des actifs incorporels et 88 millions d'euros sur des actifs corporels). Elle avait conduit à la comptabilisation de pertes de valeurs de 501 millions d'euros en 2023. En 2023, elles concernaient des actifs incorporels pour 285 millions d'euros et des actifs corporels pour 216 millions d'euros.

11-B. Tests de dépréciation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie de l'Automobile

La valeur recouvrable retenue pour les tests de dépréciation relative au secteur de l'Automobile correspond à la valeur d'utilité, déterminée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Le calcul de la valeur d'utilité est effectué sur la base des hypothèses suivantes :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Taux de croissance à l'infini	1,0%	1,0%
Taux d'actualisation après impôts	11,6%	11,6%

Les hypothèses utilisées dans le cadre du test de dépréciation au 31 décembre 2024 sont issues du plan à moyen terme 2025-2028, mises à jour fin 2024 et présentées au Leadership Team.

Les taux de croissance à l'infini retenus dans les tests au 31 décembre 2024 et 2023 tiennent compte des impacts des engagements pris par les Etats signataires des accords de Paris sur les changements climatiques.

Au 31 décembre 2024, le test réalisé n'a pas conduit à la constatation de pertes de valeur des actifs rattachés à l'Automobile et il a été considéré qu'un changement raisonnablement possible des principales hypothèses utilisées ne devrait pas conduire à avoir une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable des actifs testés.

La valeur recouvrable reste supérieure à la valeur des actifs testés notamment dans le cas des changements suivants de ces hypothèses :

- Taux de croissance à l'infini de 0%.
- Taux d'actualisation après impôts de 12,5%.

Note 12 - Participation dans Nissan

Participation dans Nissan au compte de résultat et dans la situation financière :

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Compte de résultat consolidé		
Part dans le résultat des entreprises associées mises en équivalence	(483)	797
Situation financière consolidée		
Entreprises associées mises en équivalence	12 599	15 667

12-A. Méthode de consolidation de Nissan

Le Nouvel Accord de l'Alliance entre Renault Group et Nissan entré en vigueur le 08 novembre 2023 a conduit Renault Group à transférer 28,4% des actions Nissan (sur un total de 43,4%) dans une fiducie française, où les droits de vote sont exercés de manière neutre, sous réserve de certaines exceptions. Renault Group continue de bénéficier pleinement des droits économiques (dividendes et produits de cession des actions) rattachés aux actions détenues par la fiducie jusqu'à la vente de ces actions.

Renault Group dispose de deux sièges au Conseil d'administration de Nissan et est représenté par Monsieur Jean-

Dominique Senard, Président du Conseil d'administration et Monsieur Pierre Fleuriot, administrateur référent de Renault Group.

Au regard de ces éléments, Renault Group dispose d'une influence notable sur Nissan et de ce fait, comptabilise sa participation dans Nissan selon la méthode de mise en équivalence.

Par ailleurs, le Groupe suit attentivement les conséquences sur l'évolution de sa participation dans Nissan des discussions intervenues entre Nissan et le Groupe Honda (Note 2).

12-B. Évolution de la valeur de la participation dans Nissan à l'actif de la situation financière de Renault Group

(en millions d'euros)	Quote-part d'actif net			Goodwill	Total
	Avant neutralisation	Neutralisation à hauteur de la participation de Nissan dans Renault Group ⁽¹⁾	Net		
Au 31 décembre 2023	16 022	(907)	15 115	552	15 667
Résultat 2024 ⁽²⁾	(49)	-	(49)	(434)	(483)
Dividende versé	(142)	-	(142)	-	(142)
Écart de conversion	(495)	-	(495)	(26)	(521)
Autres mouvements ⁽³⁾	(1 935)	105	(1 830)	(92)	(1 922)
Au 31 décembre 2024	13 401	(802)	12 599	-	12 599

- (1) Nissan détient 44 358 milliers d'actions Renault SA depuis 2002, soit une participation d'environ 15%. La neutralisation est faite historiquement sur la base de la détention de Renault SA dans Nissan.
- (2) Le résultat inclut une contribution directe de Nissan aux résultats de Renault Group pour un montant de 211 millions d'euros et une perte de valeur de la participation de Renault Group dans Nissan pour un montant de 694 millions d'euros au 31 décembre 2024.
- (3) Les autres mouvements incluent la variation des écarts actuariels sur engagements de retraite, la variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers, l'évolution des titres d'autocontrôle de Nissan ainsi que les effets dilutifs et relatifs liés au rachat et à l'annulation des 295 millions d'actions Nissan à hauteur de (2 108) millions d'euros.

Le 28 mars 2024, Renault SA a donné instruction à la fiducie de céder à Nissan 99 millions de ses propres titres au prix unitaire de 3,62 euros par action soit un total de 358 millions d'euros puis le 27 septembre 2024, Renault SA a donné instruction à la fiducie de céder à Nissan 195 millions de ses propres titres au prix unitaire de 2,53 euros par action soit un total de 494 millions d'euros. Nissan ayant annulé ces titres, le pourcentage d'intérêt de Renault Group dans Nissan s'élève désormais à 35,9%. Ces opérations de rééquilibrage se sont traduites dans les comptes de Renault Group par une perte de (1 527) millions d'euros, classée en Autres Produits et Charges d'Exploitation (Note 6-B).

Au 31 décembre 2024, Nissan détient 0,5 % de ses propres titres (0,5% au 31 décembre 2023). En conséquence, le pourcentage d'intérêt de Renault SA dans Nissan s'établit à 35,9 %, dont 17,1% en détention directe et 18,8% par la fiducie dont Renault SA est le bénéficiaire (40,6% au 31 décembre 2023 dont 15,8% en détention directe et 24,8% par la fiducie dont Renault SA est le bénéficiaire). Les droits de vote de Renault SA dans Nissan représentent 15% au 31 décembre 2024 (15% au 31 décembre 2023).

12-C. Évolution des capitaux propres de Nissan retraités pour les besoins de la consolidation de Renault Group

Les comptes de Nissan retenus pour la mise en équivalence dans les comptes de Renault Group sont les comptes consolidés publiés en normes comptables japonaises – Nissan est cotée à la Bourse de Tokyo – après retraitements pour les besoins de la consolidation de Renault Group selon le référentiel IFRS.

Nissan publie trimestriellement ses comptes et clôt son exercice annuel au 31 mars. Pour les besoins de la consolidation de

Renault Group, les résultats de Nissan sont pris en compte sur une base calendaire (résultats de janvier à décembre consolidés dans les comptes annuels de Renault Group). Nissan clôturant son exercice annuel au 31 mars, le résultat net de Nissan retenu en 2024 correspond à la somme du résultat net du dernier trimestre de l'exercice annuel 2023 et des trois premiers trimestres de l'exercice annuel 2024.

(en milliards de yens)	31 décembre 2023	Résultat 2024	Dividendes	Écart de conversion	Autres mouvements ⁽¹⁾	31 décembre 2024
Capitaux propres – part des actionnaires de la société mère en normes japonaises	5 634	106	(56)	99	(57)	5 726
Retraitements pour les besoins du passage en normes IFRS :						
Provision pour engagements de retraite et autres avantages à long terme du personnel	66	(29)	-	(5)	7	39
Immobilisation des frais de développement	672	42	-	3	-	717
Impôts différés et autres retraitements	(259)	12	-	(10)	1	(256)
Actif net retraité en normes IFRS	6 113	131	(56)	87	(49)	6 226
Retraitements pour les besoins de Renault Group ⁽²⁾	50	(164)	(4)	(22)	3	(137)
Actif net retraité pour les besoins de Renault Group	6 163	(33)	(60)	65	(46)	6 089
(en millions d'euros)						
Actif net retraité pour les besoins de Renault Group	39 421	(193)	(349)	(1 258)	(283)	37 338
Pourcentage d'intérêt de Renault SA	40,6%					35,9%
Part de Renault Group (avant neutralisation ci-dessous)	16 022	(49)	(142)	(495)	(1 935)	13 401
Neutralisation de la participation de Nissan dans Renault Group ⁽³⁾	(907)				105	(802)
Part de Renault Group dans l'actif net de Nissan	15 115	(49)	(142)	(495)	(1 830)	12 599

- (1) Les autres mouvements incluent la variation des écarts actuariels sur engagements de retraite, la variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers, l'évolution des titres d'autocontrôle de Nissan.
- (2) Les retraitements opérés pour les besoins de Renault Group correspondent à l'élimination de la mise en équivalence de Renault Group par Nissan et historiquement la réestimation de l'actif immobilisé pratiquée par Renault Group lors des acquisitions intervenues en 1999 et 2002.
- (3) Nissan détient 44 358 milliers d'actions Renault SA depuis 2002, soit une participation d'environ 15%. La neutralisation est faite sur la base de la détention de Renault SA dans Nissan.

12-D. Résultat net de Nissan en normes comptables japonaises

Nissan clôturant son exercice annuel au 31 mars, le résultat net de Nissan retenu en 2024 correspond à la somme du résultat net du dernier trimestre de l'exercice annuel 2023 et des trois premiers trimestres de l'exercice annuel 2024.

	De janvier à mars 2024		D'avril à juin 2024		De juillet à septembre 2024		D'octobre à décembre 2024		De janvier à décembre 2024	
	Dernier trimestre de l'exercice annuel 2023 de Nissan		1er trimestre de l'exercice annuel 2024 de Nissan		2ème trimestre de l'exercice annuel 2024 de Nissan		3ème trimestre de l'exercice annuel 2024 de Nissan		Période retenue pour la consolidation de Renault	
	(En milliards de yens)	(En millions d'euros) ⁽¹⁾	(En milliards de yens)	(En millions d'euros) ⁽¹⁾	(En milliards de yens)	(En millions d'euros) ⁽¹⁾	(En milliards de yens)	(En millions d'euros) ⁽¹⁾	(En milliards de yens)	(En millions d'euros) ⁽¹⁾
Résultat net - part des actionnaires de la société mère	101	628	29	170	(9)	(57)	(14)	(87)	107	654

(1) Conversion au taux de change moyen de chaque trimestre.

12-E. Couverture de l'investissement dans Nissan

Depuis 1999, le Groupe couvre partiellement le risque de change yen/euro lié à son investissement dans Nissan. Les modalités de cette couverture sont décrites en Note 25-B2.

Au 31 décembre 2024, ces opérations de couverture s'élèvent à 199,9 milliards de yens (1 226 millions d'euros). Elles sont composées d'emprunts obligataires émis en yens sur le marché japonais du Samourai.

Elles ont dégagé des écarts de change favorables pour 202 millions d'euros en 2024 (247 millions d'euros favorables en 2023).

12-F. Valorisation de la participation de Renault Group dans Nissan sur la base du cours de Bourse

Sur la base du cours de Bourse de l'action Nissan au 31 décembre 2024, soit 480 yens par action, la participation de Renault Group dans Nissan est valorisée à 3 904 millions d'euros (5 744 millions d'euros au 31 décembre 2023 sur la base d'un cours à 554 yens par action).

12-G. Test de perte de valeur de la participation dans Nissan

Au 31 décembre 2024, la valorisation boursière est inférieure de 69% à la valeur de Nissan à l'actif de la situation financière de Renault Group (63,3% au 31 décembre 2023).

Un test de perte de valeur a été réalisé au 31 décembre 2024 intégrant les hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation après impôts de 8,89% (8,32% au 31 décembre 2023),
- taux de croissance à l'infini (y compris effet de l'inflation) de 2,33% (1,61% au 31 décembre 2023),
- valeur terminale déterminée sur la base d'hypothèses de profitabilité en cohérence avec les données historiques de Nissan et avec des perspectives à moyen et long terme prudentes tenant compte des nouvelles prévisions de volume et de taux de change à moyen terme.

Le test ainsi réalisé a conduit à la constatation d'une perte de valeur de la participation dans Nissan pour un montant de 694 millions d'euros au 31 décembre 2024.

12-H. Opérations entre Renault Group et le Groupe Nissan

Renault Group et Nissan conduisent des actions communes dans le domaine du développement des véhicules et organes, des achats, des moyens de production et de distribution. Ces coopérations se traduisent par des synergies permettant des réductions de coûts.

Le secteur Automobile intervient à deux niveaux dans ses opérations avec Nissan :

- Sur le plan industriel, les partenaires réalisent ensemble des productions croisées de véhicules et organes dans les usines de l'Alliance :
 - Renault Group a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires d'environ 1 560 millions d'euros avec le Groupe Nissan (1 793 millions d'euros en 2023) dont environ 800 millions d'euros de véhicules (1 004 millions d'euros 2023), 349 millions d'euros d'organes (499 millions d'euros en 2023) et 411 millions d'euros de prestations diverses (290 millions d'euros en 2023).
 - Renault Group a effectué des achats auprès de Nissan en 2024 à hauteur de 1 047 millions d'euros (1 296 millions d'euros en 2023) dont environ 432 millions d'euros de véhicules (644 millions d'euros en 2023), 532 millions d'euros d'organes (555 millions d'euros en 2023) et 83 millions d'euros de prestations diverses (97 millions d'euros en 2023),
 - Au bilan, le solde des créances de Renault Group sur le Groupe Nissan s'élève à 413 millions d'euros au 31 décembre 2024 (595 millions d'euros au 31 décembre 2023) et le solde des dettes de Renault Group sur le Groupe Nissan s'élève à 473 millions d'euros au 31 décembre 2024 (396 millions d'euros au 31 décembre 2023).
- Sur le plan financier, Renault Finance intervient, en complément de son activité pour Renault Group, comme contrepartie du Groupe Nissan en ce qui concerne la négociation d'instruments financiers à des fins de couverture des risques de change et de taux.

Le secteur Financement des ventes de Renault Group contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques de Nissan en apportant une offre de financement et de services intégrée à leur politique commerciale, principalement en Europe. En 2024, RCI Banque a comptabilisé 166 millions d'euros de prestations de services au titre des produits de commissions et d'intérêts en provenance de Nissan (102 millions d'euros en 2023). Le solde des créances du Financement des ventes sur le Groupe Nissan s'élève à 80 millions d'euros au 31 décembre 2024 (45 millions d'euros au 31 décembre 2023) et le solde des dettes s'élève à 290 millions d'euros au 31 décembre 2024 (176 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Par ailleurs, les partenaires de l'Alliance disposent de participations dans des entreprises associées et coentreprises pour gérer des coopérations. L'information concernant l'activité, la localisation et l'influence de Renault Group sur ces entités est présentée en Note 13.

Note 13 - Participations dans les autres entreprises associées et coentreprises

Nom de l'entité	Pays d'implantation	Principale activité	Pourcentages de capital et de droits de vote du Groupe		Participations dans les principales autres entreprises associées et coentreprises au 31 décembre 2024	Participations dans les principales autres entreprises associées et coentreprises au 31 décembre 2023
			31 décembre 2024	31 décembre 2023		
Entreprises associées						
Automobile						
Renault Nissan Automotive India Private Limited	Inde	Production automobile	49%	30%	306	191
Motorlu Araclar Imal ve Satis A.S (MAIS)	Türkiye	Distribution automobile	49%	49%	149	167
Verkor	France	Batteries	12%	19%	104	70
Boone Comenor	France	Gestion de déchets	27%	33%	67	82
Arverne	France	Géothermie	8%	8%	30	30
Exadis	France	Pièces automobiles	44%	44%	14	7
Financement des ventes						
Nissan Renault Financial Services India Private Limited	Inde	Financement	30%	30%	40	37
Select Vehicle Group Holdings Ltd	Royaume-Uni	Financement	37%	37%	19	18
Coentreprises						
Automobile						
HORSE Powertrain Ltd	Royaume-Uni	Production automobile	45%	N/A	3 213	N/A
Alliance Ventures B.V.	Pays-Bas	Fonds d'investissement	80%	40%	204	164
Flexis	France	Véhicules électriques	45%	N/A	201	N/A
Minh ElectriCity	France	Batteries	30%	30%	14	14
EGT	Chine	Production automobile	25%	25%	13	10
Saceo	France	Pièces automobiles	47%	N/A	12	N/A
Whylot	France	Véhicules électriques	21%	21%	10	10
Financement des ventes						
ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Türkiye	Financement	50%	50%	26	13
Autres entreprises associées et coentreprises non significatives					42	74
TOTAL					4 464	887

Les participations dans les autres entreprises associées et coentreprises s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
Compte de résultat consolidé		
Part dans le résultat des autres entreprises associées et des coentreprises	(38)	83
HORSE Powertrain Ltd	64	-
Entreprises associées mises en équivalence	(45)	85
Coentreprises mises en équivalence	(57)	(2)
Part dans les autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	61	(24)
HORSE Powertrain Ltd	(3)	-
Entreprises associées mises en équivalence	55	(12)
Coentreprises mises en équivalence	9	(12)
Part dans le résultat global des autres entreprises associées et des coentreprises	23	59
HORSE Powertrain Ltd	61	-
Entreprises associées mises en équivalence	10	73
Coentreprises mises en équivalence	(48)	(14)
Situation financière consolidée		
Participations dans les autres entreprises associées et coentreprises	4 464	887
HORSE Powertrain Ltd	3 213	-
Entreprises associées mises en équivalence	760	644
Coentreprises mises en équivalence	491	243

13-A. Participation dans HORSE Powertrain Ltd

Au 31 décembre 2024, Renault Group détient une participation de 45% dans HORSE Powertrain Ltd (Note 3). HORSE Powertrain Ltd, société basée à Londres, conçoit, développe, produit et vend des solutions et systèmes pour les moteurs, transmissions, systèmes hybrides et batteries.

Le conseil d'administration est composé de sept membres dont trois sont issus de Renault Group, trois de Geely et un d'Aramco. Les décisions sur les activités pertinentes nécessitent d'être approuvées à la majorité. Au regard de ces éléments, Renault Group exerce un contrôle conjoint sur la société HORSE Powertrain Ltd et de ce fait, comptabilise sa participation dans la société selon la méthode de mise en équivalence. La monnaie fonctionnelle de HORSE Powertrain Ltd est l'Euro.

13-A1. Informations financières résumées de HORSE Powertrain Ltd

Les comptes de HORSE Powertrain Ltd retenus pour la mise en équivalence dans les comptes de Renault Group, et résumés ci-après, sont les comptes consolidés en normes comptables IFRS arrêtés au 31 décembre 2024.

<i>(en millions d'euros)</i>		31 décembre 2024
Chiffre d'affaires		7 048
Dépréciations et amortissements		(360)
Produits d'intérêts		21
Charges d'intérêts		(74)
Impôts courants et différés		(7)
Résultat net		148
	<i>Part des actionnaires de la société mère</i>	143
	<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle</i>	5
Autres éléments du résultat global		(7)
	<i>Part des actionnaires de la société mère</i>	(7)
	<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle</i>	-
Résultat global		141
	<i>Part des actionnaires de la société mère</i>	136
	<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle</i>	5

<i>(en millions d'euros)</i>		31 décembre 2024
Actifs non courants		9 118
Actifs courants		4 174
	<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	1 010
Total actifs		13 292
Capitaux propres		7 227
	<i>Part des actionnaires de la société mère</i>	7 140
	<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle</i>	87
Passifs non courants		2 649
	<i>Dont passifs financiers non courants</i>	2 068
Passifs courants		3 416
	<i>Dont passifs financiers courants</i>	336
Total capitaux propres et passifs		13 292

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mai 2024	Résultat 2024	Dividendes	Écart de conversion	Autres mouvements	31 décembre 2024
Capitaux propres	7 080	148	-	(8)	7	7 227
	<i>Part des actionnaires de la société mère</i>	7 000	143	-	5	7 140
	<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle</i>	80	5	-	2	87

13-A2. Opérations entre le Groupe Renault et le Groupe HORSE Powertrain Ltd

Les tableaux ci-dessous présentent le montant total des ventes et achats réalisés entre Renault Group et HORSE Powertrain Ltd et ses filiales ainsi que les positions au bilan de Renault Group avec ces entités.

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	
Au compte de résultat consolidé	Ventes ⁽¹⁾	Achats
HORSE Powertrain Ltd et ses filiales	-	(3 038)

(1) Renault Group exclut de son chiffre d'affaires les ventes à HORSE Powertrain Ltd et ses filiales car ces transactions sont qualifiées de travail à façon (741 millions d'euros au 31 décembre 2024).

(en millions d'euros)	31 décembre 2024				
A la situation financière consolidée	Actifs financiers ⁽¹⁾	Créances clients de l'Automobile	Autres actifs	Fournisseurs	Autres passifs
HORSE Powertrain Ltd et ses filiales	519	189	303	1369	19

(1) Le Groupe a mis en place un financement auprès de l'entité HORSE Powertrain Ltd à hauteur de 258 millions à échéance du 31 mai 2027 ainsi qu'auprès de l'entité HORSE Powertrain Solutions S.L.U, société détenue à 100% par la co-entreprise HORSE Powertrain Ltd, à hauteur de 250 millions d'euros à échéance du 31 mai 2026. Ces financements, conclus à des conditions de marché, sont déduits de la position d'endettement net du Groupe (Note 6.1 D).

13-B. Informations relatives aux autres entreprises associées et coentreprises mises en équivalence

Les tableaux ci-dessous présentent le montant total des ventes et achats réalisés entre Renault Group et les principales autres entreprises associées et coentreprises mises en équivalence ainsi que les positions au bilan de Renault Group avec ces mêmes entités.

(en millions d'euros)	2024		2023	
Au compte de résultat consolidé	Ventes aux sociétés mises en équivalence	Achats	Ventes aux sociétés mises en équivalence	Achats
Motorlu Araclar Imal ve Satis A.S (MAIS)	2 513	(43)	2 862	(20)
Renault Nissan Automotive India Private Limited (RNAIPL)	41	(227)	14	(334)
Flexis sas	335	-	-	-
EGT	5	(350)	10	(610)

(en millions d'euros)	31 décembre 2024				
A la situation financière consolidée	Actifs financiers	Créances clients de l'Automobile	Autres actifs	Fournisseurs	Autres passifs
Motorlu Araclar Imal ve Satis A.S (MAIS)	-	1	-	3	10
Renault Nissan Automotive India Private Limited (RNAIPL)	19	48	144	34	3
Flexis sas	45	25	-	-	-
EGT	-	6	72	66	-

(en millions d'euros)	31 décembre 2023				
A la situation financière consolidée	Actifs financiers	Créances clients	Autres actifs	Fournisseurs	Autres passifs
Motorlu Araclar Imal ve Satis A.S (MAIS)	-	-	-	16	2
Renault Nissan Automotive India Private Limited (RNAIPL)	16	33	156	16	1
Flexis sas	-	-	-	-	-
EGT	-	6	31	27	-

Note 14 - Stocks

(en millions d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et fournitures	2 035	(245)	1 790	1 754	(228)	1 526
Encours de production	327	(2)	325	248	(2)	246
Véhicules d'occasion	908	(62)	846	913	(69)	844
Produits finis et pièces de rechange	2 657	(150)	2 507	2 458	(150)	2 308
TOTAL	5 927	(459)	5 468	5 373	(449)	4 924

Note 15 - Créances de Financement des ventes

15-A. Créances de Financement des ventes par nature

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Créances sur le réseau de distribution	13 466	11 410
Crédits à la clientèle finale	25 573	25 001
Opérations de crédit-bail et assimilées	16 467	14 330
Valeur brute	55 506	50 741
Dépréciation	(1 151)	(1 126)
Valeur nette	54 355	49 615

Les informations relatives à la juste valeur figurent en Note 24-A.

15-B. Opérations de transferts d'actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Créances cédées maintenues au bilan	15 796	15 567	14 822	18 945
Passifs associés	6 320	6 358	4 324	4 364

Le Financement des ventes a procédé à plusieurs opérations de titrisation publique (Allemagne, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni) et de financements privés (France, Royaume-Uni, Italie et Allemagne) portant sur des crédits à la clientèle finale et des créances sur le réseau de distribution, par l'intermédiaire de véhicules ad hoc. Certaines opérations publiques ont été souscrites par RCI Banque et permettent ainsi d'obtenir des titres mobilisables auprès de la Banque centrale européenne.

En 2024, le Financement des ventes a lancé deux opérations publiques. Une transaction de 822 millions d'euros adossée à des prêts automobiles accordés par sa succursale allemande a été placée au cours du premier semestre 2024. La deuxième transaction a été émise pour 765 millions d'euros adossée à des crédits octroyés par sa filiale française. La succursale italienne a par ailleurs mis en place au cours du second semestre 2024 sa première titrisation privée de prêts automobiles pour un montant de financement de 600 millions d'euros.

Les créances cédées dans le cadre de ces opérations de transfert d'actifs sont maintenues au bilan, l'ensemble des risques étant conservé par le Groupe. Les passifs associés correspondent aux titres émis lors des opérations de titrisation. Ils sont comptabilisés en autres dettes représentées par un titre.

La différence entre le montant des créances cédées et le montant des passifs associés correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations, ainsi qu'à la quote-part de titres conservée par le secteur Financement des ventes constituant une réserve de liquidité.

Les actifs titrisés ne peuvent plus être cédés, ni nantis. Le recours des souscripteurs de titres de dettes est limité aux actifs cédés.

Les actifs donnés en garantie dans le cadre de la gestion de la réserve de liquidité sont présentés en Note 28-A4.

15-C. Échéancier des créances de Financement des ventes

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- 1 an	27 079	23 775
1 à 5 ans	26 917	25 487
+ 5 ans	359	354
TOTAL DES CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES - VALEUR NETTE	54 355	49 615

15-D. Répartition des créances de Financement des ventes par niveau de risque

Les créances de Financement des ventes sont classées dans une catégorie de risque en fonction de la détérioration potentielle du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale. De cette classification dépend le niveau de la provision pour perte de valeur attendue à comptabiliser pour chaque instrument :

- Bucket 1, créances saines : aucune dégradation ou dégradation non significative du risque de crédit

depuis l'origination, la perte de valeur correspond aux pertes attendues sur l'actif dans un horizon de 12 mois ;

- Bucket 2, créances dont le risque s'est dégradé depuis la comptabilisation initiale, la perte de valeur correspond aux pertes attendues sur l'actif sur l'intégralité de sa durée de vie ;
- Bucket 3, créances en défaut.

<i>(en millions d'euros)</i>	Crédit à la clientèle finale	Crédit au réseau de distribution	31 décembre 2024
Valeurs brutes	42 040	13 466	55 506
Créances saines	37 371	13 091	50 462
Créances dont le risque s'est dégradé depuis la comptabilisation initiale	3 458	279	3 737
Créances en défaut	1 211	96	1 307
% des créances en défaut sur le total des créances	2,9%	0,7%	2,4%
Dépréciations	(1 102)	(49)	(1 151)
Dépréciation des créances saines	(257)	(26)	(283)
Dépréciation des créances dont le risque s'est dégradé depuis la comptabilisation initiale	(172)	(2)	(174)
Dépréciation des créances en défaut	(673)	(21)	(694)
Valeurs nettes	40 938	13 417	54 355

<i>(en millions d'euros)</i>	Crédit à la clientèle finale	Crédit au réseau de distribution	31 décembre 2023
Valeurs brutes	39 331	11 410	50 741
Créances saines	34 797	11 162	45 959
Créances dont le risque s'est dégradé depuis la comptabilisation initiale	3 398	184	3 582
Créances en défaut	1 136	64	1 200
% des créances en défaut sur le total des créances	2,9%	0,6%	2,4%
Dépréciations	(1 088)	(38)	(1 126)
Dépréciation des créances saines	(277)	(17)	(294)
Dépréciation des créances dont le risque s'est dégradé depuis la comptabilisation initiale	(184)	(4)	(188)
Dépréciation des créances en défaut	(627)	(17)	(644)
Valeurs nettes	38 243	11 372	49 615

15-E. Exposition au risque de crédit de l'activité de financement des ventes

L'exposition maximale au risque de crédit de l'activité de financement des ventes est représentée par la valeur nette comptable des créances de financement des ventes augmentée du montant des engagements de financement irrévocables en faveur de la clientèle qui figurent dans les engagements hors bilan donnés (Note 28-A) et diminuée du montant des garanties sur la clientèle (Note 28-B). Le montant de ces garanties détenues sur des créances douteuses est de 853

millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 916 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de notation) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseau). A la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues non dépréciées et il n'existe pas de concentration significative de risques au sein de la clientèle du Financement des ventes au regard des dispositions réglementaires.

Note 16 - Créances clients

Valeur nette des créances clients

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Valeurs brutes	1 740	1 578
Dépréciation pour pertes de crédit avérées ⁽¹⁾	(745)	(748)
Dépréciation pour pertes de crédit attendues	(5)	(5)
Valeurs nettes	990	825

(1) Dont (687) millions d'euros relatifs à l'Iran au 31 décembre 2024.

Ce poste exclut les créances qui font l'objet d'une cession aux sociétés de financement des ventes du Groupe ou à un tiers externe au Groupe, lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances leur est transférée. Le risque de dilution (essentiellement risque de non-paiement suite à un litige commercial) est conservé par le Groupe, mais ce risque est jugé négligeable. Les créances cédées dans ces conditions aux sociétés de financement des ventes du Groupe sont alors incluses dans les créances de Financement des ventes, principalement parmi les créances sur le réseau de distribution.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration significative de risques au sein de la clientèle des secteurs Automobile et

Services de Mobilité et le chiffre d'affaires réalisé avec un client externe donné n'excède pas 10% du chiffre d'affaires total de ces secteurs.

La gestion de risque du crédit est décrite dans la Note 25-B6.

L'exposition maximale au risque de crédit des créances clients est représentée par la valeur nette comptable des créances.

Le modèle de dépréciation des créances clients de l'Automobile est présenté en Note 2-G.

Les informations relatives à la juste valeur figurent en Note 24-A.

Note 17 - Autres actifs courants et non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Charges diverses constatées d'avance	216	538	754	171	384	555
Créances fiscales (hors impôts exigibles courants)	160	1 952	2 112	168	1 773	1 941
Créances d'impôts	26	278	304	26	224	250
Autres créances	589	2 384	2 973	354	2 392	2 746
Titres et avances capitalisables de sociétés contrôlées et non consolidées ⁽¹⁾	62	-	62	65	-	65
Dérivés sur opérations initiées à des fins d'exploitation de l'Automobile	-	41	41	-	21	21
Dérivés sur opérations de financement du Financement des ventes	-	232	232	-	252	252
Actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	4 022	4 022
Total	1 053	5 425	6 478	784	9 068	9 852
dont valeur brute	1 175	5 504	6 679	920	14 173	15 093
dont dépréciation	(122)	(79)	(201)	(136)	(5 105)	(5 241)

(1) Les titres de sociétés contrôlées et non consolidées dont la valeur nette est supérieure à 10 millions d'euros concernent les sociétés Renault Nissan BV et Kadensis.

Note 18 - Capitaux propres

18-A. Capital social

Le nombre total d'actions ordinaires émises et intégralement libérées au 31 décembre 2024 est de 295 722 milliers d'actions avec une valeur nominale de 3,81 euros par action (inchangé par rapport au 31 décembre 2023).

Les actions d'autocontrôle ne donnent pas droit à dividende. Elles représentent 2% du capital de Renault SA au 31 décembre 2024 (1,80% au 31 décembre 2023).

Le Groupe Nissan, via sa filiale détenue à 100% Nissan Finance Co. Ltd., détient environ 15% du capital de Renault SA.

18-B. Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital destinée à en optimiser le coût. Le Groupe peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions.

Le suivi des objectifs du Groupe est réalisé différemment selon les secteurs opérationnels.

Le Financement des ventes est soumis au respect de ratios réglementaires propres à l'activité bancaire. Dans ce cadre, ce secteur respecte en permanence un ratio de solvabilité d'au moins 8% (rapport entre les fonds propres y compris les emprunts subordonnés et le total des risques pondérés). Le ratio de solvabilité Core Tier 1 de RCI Banque se situe à 13,96% au 31 décembre 2024 (13,88% au 31 décembre 2023).

Enfin, le Groupe couvre partiellement son investissement dans Nissan (Notes 12-E et 25-B2).

18-C. Titres d'autocontrôle

En application des dispositions adoptées lors des Assemblées générales, les titres d'autocontrôle sont constitués d'actions affectées aux plans d'actions de performance et autres accords de paiement fondés sur des actions, consentis aux cadres et dirigeants du Groupe, ainsi qu'aux actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité conclu en mai 2022 avec la

société Exane. Ce contrat de liquidité prévoit le dépôt d'une somme de 25 millions d'euros par Renault SA auprès de BNP. La rémunération annuelle pour le suivi de ces opérations s'élève à 80 mille euros pour Exane. Dans le cadre de ce contrat, Renault SA a acquis 3 421 390 actions au cours moyen de 43,22 € et a vendu 3 469 415 actions au cours moyen de 43,17 €.

	Couverture de plan	Contrat de liquidité	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Montant des titres d'autocontrôle (en millions d'euros)	243	(2)	241	212
Nombre de titres d'autocontrôle	5 796 286	23 603	5 819 889	5 324 520

18-D. Distributions

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 16 mai 2024 a décidé la distribution d'un dividende de 1,85 euro par action, soit 539,8 million d'euros intégralement versé au 31 décembre 2024. Au cours de l'année 2023, 72,6 millions d'euros de dividendes avaient été versés.

18-E. Écart de conversion

La variation de l'écart de conversion constatée sur la période s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
Variation de conversion constatée sur la valeur de la participation dans Nissan	(521)	(1 078)
Variation de conversion constatée en résultat dans la partie Nissan	99	135
Effet net d'impôts des opérations de couverture partielle de l'investissement dans Nissan (Note 12-E)	202	142
Variation totale de l'écart de conversion relatif à Nissan	(220)	(801)
Variations liées aux économies hyperinflationnistes	337	(183)
Autres variations de l'écart de conversion	154	(34)
Variation totale de l'écart de conversion	271	(1 018)

Les variations relatives aux économies en hyperinflation comprennent les variations des écarts de conversion des filiales argentines depuis le 1^{er} janvier 2018. Les autres variations de l'écart de conversion proviennent pour l'essentiel de l'évolution du yen japonais du peso argentin et du real brésilien.

18-F. Réserve de réévaluation des instruments financiers

18-F1. Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers

Les montants indiqués ci-dessous sont présentés nets des effets d'impôt.

(en millions d'euros)	Couvertures de flux de trésorerie	Instruments financiers de capitaux propres à la juste valeur	Instruments de dettes à la juste valeur	Total	Dont part des actionnaires de la société mère
Solde au 31 décembre 2023	(147)	36	(5)	(116)	(111)
Variations de juste valeur en capitaux propres	131	6	3	140	125
Transfert en résultat ⁽¹⁾	(107)	-	-	(107)	(107)
Solde au 31 décembre 2024	(123)	42	(2)	(83)	(93)

(1) La décomposition du transfert en résultat des montants relatifs aux couvertures de flux de trésorerie est détaillée en Note F2 ci-après et l'échéancier de transfert en résultat de la réserve de réévaluation des couvertures de flux de trésorerie est détaillé en Note F3 ci-après.

18-F2. Décomposition du transfert en résultat de la partie de la réserve de réévaluation des instruments financiers relative aux couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2024	2023
Marge opérationnelle	(153)	(161)
Autres produits et charges d'exploitation	7	(24)
Impôts courants et différés	39	39
Montant total transféré en résultat net pour les couvertures de flux de trésorerie	(107)	(146)

18-F3. Échéancier de transfert en résultat de la réserve de réévaluation des couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Moins d'un an	(52)	(113)
Plus d'un an	(18)	32
Réserve de réévaluation des couvertures de flux de trésorerie hors entreprises associées et coentreprises	(70)	(81)
Réserve de réévaluation des couvertures de flux de trésorerie des entreprises associées et coentreprises	(53)	(66)
Total de la réserve de réévaluation des couvertures de flux de trésorerie	(123)	(147)

Cet échéancier est construit sur la base des échéances contractuelles des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture.

18-G. Plans d'actions de performance et autres accords de paiement fondés sur des actions

Le Conseil d'administration attribue périodiquement aux cadres et dirigeants du Groupe des actions de performance avec des périodes d'acquisition et d'inaccessibilité propres à chaque attribution. Les plans mis en place intègrent des conditions de performance qui déterminent le nombre d'actions accordées aux bénéficiaires. La perte du bénéfice des actions de performance est conforme aux dispositions réglementaires, avec perte totale en cas de démission ou de licenciement et décision, au cas par cas, pour les départs à l'initiative de l'entreprise.

Au 1^{er} semestre 2024, le plan 31 d'attribution d'actions de performance a été mis en place portant sur 1 873 milliers d'actions représentant une valorisation initiale de 59 millions d'euros. La période d'acquisition des droits est de 3 ans sans période d'inaccessibilité des actions.

Au 1^{er} semestre 2024, le plan Renault CEO d'attribution d'actions de performance a été mis en place portant sur 153 milliers d'actions représentant une valorisation initiale de 4 millions d'euros. La période d'acquisition des droits est de 4 ans avec une période d'inaccessibilité d'un an à compter de la date d'acquisition définitive.

L'opération d'actionnariat salarié 2024 a permis aux collaborateurs éligibles en France et à l'international de se voir attribuer jusqu'à 14 actions gratuites (dont 7 par abondement) et d'acquies des actions avec une décote de 30% sur le prix de référence. Au 31 décembre 2024, la charge au sens de la norme IFRS 2 comptabilisée au titre de ce plan s'établit à 45 millions d'euros.

Les paiements fondés sur des actions ont été valorisés selon les méthodes décrites dans les règles et méthodes comptables (Note 2-R). Les principales données sont les suivantes :

N° de plan	Valorisation initiale (en milliers d'euros)	Juste valeur unitaire (en euros)	Charge 2024 (en millions d'euros)	Charge 2023 (en millions d'euros)	Prix de l'action à date d'attribution (en euros)	Taux d'intérêt	Durée	Dividende par action (en euros)
Plan 28 ⁽¹⁾	1 759	33,07	-	(1)	33,73	(0,61)%	3 ans	0,65
	43 987	33,07	(10)	(13)	33,73	(0,61)%	3 ans	0,65
Plan 29 - Salariés ⁽¹⁾	27 755	21,64	(9)	(9)	24,39	(0,02)%	3 ans	0,57-1,19
Plan 29 - CEO ⁽¹⁾	1 062	22,65	-	-	24,39	(0,02)%	3 ans	0,57-1,19
Plan 29 - Hyvia ⁽¹⁾	93	21,64	-	-	24,39	(0,02)%	3 ans	0,57-1,19
Plan 29 - Co-invest 2022 - CEO	192	34,74	-	-	43,13	3,10%	3 ans	1,40-1,88
Plan 29 - Co-invest 2022 - Salariés	5 337	33,08	(2)	(2)	43,13	3,10%	3 ans	1,40-1,88
Plan 30 - CEO ⁽¹⁾	1 419	29,92	-	-	33,33	3,23%	3 ans	1,39-1,89
Plan 30 - Salariés ⁽¹⁾	48 307	37,86	(16)	(14)	43,13	3,10%	3 ans	1,40-1,88
Plan 30 - CEO - Additionnel 2023	468	33,00	-	-	39,05	3,37%	3 ans	1,42-2,94
Plan 30 ter - Additionnel 2023	4 430	31,55	(1)	-	39,05	3,37%	3 ans	1,42-2,94
Plan 30 - Co-invest 2023 - CEO	144	28,75	-	-	39,05	3,37%	3 ans	1,42-2,94
Plan 30 - Co-invest 2023 - Salariés	1 714	27,30	(1)	-	39,05	3,37%	3 ans	1,42-2,94
Plan 31 - Salariés ⁽¹⁾	56 291	40,14	(12)	-	49,86	3,48%	3 ans	2,75 - 4,20
Plan 31 - CEO ⁽¹⁾	3 175	42,00	(1)	-	49,86	3,48%	3 ans	2,75 - 4,20
Renault CEO	4 370	33,51	(1)	-	49,86	3,48%	4 ans	2,75 - 4,20
TOTAL			(53)	(39)				

(1) Pour ces plans, les droits d'attribution d'actions de performance ont été accordés à différentes dates. Le cas échéant, les informations fournies correspondent à des moyennes pondérées selon les quantités allouées par date d'octroi.

18-G1. Variation de droits d'attribution d'actions détenus par les membres du personnel

La variation du nombre de droits d'attribution des actions détenues par les membres du personnel est la suivante :

	Droits en cours d'acquisition au 1 ^{er} janvier 2024	Attribués	Droits définitivement acquis ⁽¹⁾	Perdus et autres ajustements	Droits en cours d'acquisition au 31 décembre 2024
Droits d'attribution d'actions	5 207 892	5 776 172	(5 138 405)	(157 245)	5 688 414

(1) Les droits d'attribution d'actions de performance définitivement acquis correspondent au plan 28 attribué en 2021 et au Renalution Share plan attribué en 2024.

18-G2. Plans de performance et actions provenant de la part variable

N° de plan	Date d'attribution	Droits d'attribution au 31 décembre 2024	Date d'acquisition définitive	Période de conservation
Plan 28 ⁽¹⁾	23 avril 2021	-	23 avril 2024	Néant
Plan 29 - Salariés	25 mai 2022	1 530 100	25 mai 2025	Néant
Plan 29 - CEO	25 mai 2022	75 000	25 mai 2025	Néant
Plan 29 - Hyvia	25 mai 2022	4 000	25 mai 2025	Néant
Plan 29 - Co-invest 2022 - CEO	15 février 2023	8 629	15 mai 2026	15 mai 2026 - 15 mai 2028
Plan 29 - Co-invest 2022 - Salariés	15 février 2023	198 819	15 février 2026	15 février 2026 - 15 février 2028
Plan 30 - Salariés	15 février 2023	1 507 086	15 février 2026	Néant
Plan 30 - CEO	11 mai 2023	75 000	11 mai 2026	Néant
Plan 30 ter - Additionnel 2023	14 décembre 2023	174 615	14 décembre 2026	Néant
Plan 30 - Co-invest 2023 - Salariés	14 décembre 2023	78 495	14 février 2027	14 février 2027 - 14 décembre 2028
Plan 30 - Co-invest 2023 - CEO	14 décembre 2023	7 790	14 février 2027	14 février 2027 - 14 décembre 2028
Plan 30 - CEO - Additionnel 2023	14 décembre 2023	22 500	14 décembre 2026	Néant
Plan 31 - CEO	16 mai 2024	120 000	16 mai 2027	Néant
Plan 31 - Salariés	16 mai 2024	1 718 770	16 mai 2027	Néant
Renalution CEO	16 mai 2024	153 430	16 mai 2028	16 mai 2028 - 15 mai 2029
TOTAL		5 674 234		

18-H. Part des participations ne donnant pas le contrôle

Nom de la filiale	Pays d'implantation	Pourcentage de capital et de droits de vote détenus par les participations ne donnant pas le contrôle		Résultat net - part des participations ne donnant pas le contrôle		Capitaux propres - part des participations ne donnant pas le contrôle		Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)		
		31 décembre 2024	31 décembre 2023	(En millions d'euros)		(En millions d'euros)		(En millions d'euros)		
		2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	
Automobile										
Renault Korea	Corée	47%	47%	26	31	464	480	(7)	(10)	
OYAK Renault Otomobil Fabrikalari	Türkiye	48%	48%	76	68	279	282	(75)	(50)	
JMEV	Chine	-	-	-	(12)	-	-	-	-	
Autres				11	19	72	141	(13)	(3)	
Total Automobile				113	106	815	903	(95)	(63)	
Financement des ventes										
Banco RCI Brasil	Brésil	40%	40%	22	18	-	-	(14)	(24)	
Rombo Compania Financiera	Argentine	40%	40%	3	-	-	-	-	-	
RCI Colombia SA	Colombie	49%	49%	2	(7)	-	-	-	(4)	
Autres				1	2	-	-	(2)	(2)	
Total Financement des ventes				28	13	-	-	(16)	(30)	
Total Services de Mobilité				(2)	(2)	(22)	(21)	-	-	
Total				139	117	793	882	(111)	(93)	

Le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de Banco RCI Brasil, Rombo Compania Financiera, RCI Colombia S.A., RCI Financial Services, S.r.o ainsi qu'Elto France sas en 2024, des options de vente de leurs participations. Une dette est enregistrée au titre de ces options de vente parmi les autres dettes pour 123 millions d'euros pour la filiale brésilienne, 14 millions d'euros pour la filiale argentine, 37 millions d'euros pour la filiale colombienne, 14 millions d'euros pour la filiale tchèque, et 23 millions d'euros pour la filiale française au 31 décembre 2024 (respectivement 109 millions d'euros, 10 millions d'euros, 25 millions d'euros, 15 millions d'euros et 0 euro au 31 décembre 2023). La contrepartie de ces passifs est enregistrée en diminution des capitaux propres-part des participations ne donnant pas le contrôle et pour le solde en diminution des

capitaux propres-part des actionnaires de la société mère. La dette est évaluée à la juste valeur. La juste valeur est déterminée en estimant le prix de rachat éventuel, qui tient compte notamment des résultats futurs du portefeuille de financement existant à la date de clôture et des dispositions définies dans les contrats de partenariat. Elle relève du niveau 3, l'évaluation étant réalisée selon des modèles reconnus, mais pour lesquels les données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Des accords de partenariat avec Oyak en Türkiye ont été signés en 2018 qui incluent des options de vente et d'achat des titres (Note 28-A3). Le Groupe dispose également d'options d'achats de titres sur plusieurs entités du périmètre (Note 28-B).

Le Groupe n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel les filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent exiger des

filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidités, de limiter leur exposition à d'autres parties du Groupe et de se conformer à d'autres ratios.

Note 19 - Provisions pour engagements de retraite et assimilés

19-A. Définition des régimes

Régimes à cotisations définies

Le Groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

Les régimes à cotisations définies représentent une charge de 460 millions d'euros en 2024 (460 millions d'euros en 2023).

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies sont comptabilisés conformément aux principes comptables définis en Note 2-S et donnent lieu à la constitution de provisions. Ils concernent :

- les indemnités de fin de carrière ou de départ prévues par la législation ou un accord conventionnel dans certains pays, tels que la France, Türkiye, etc ;
- des compléments de retraite garantissant des ressources contractuelles aux salariés ; les pays ayant recours à ce type de régime sont situés en Europe (Royaume-Uni, Allemagne, France, Pays-Bas, Suisse, etc) ;
- les autres avantages long terme, principalement les médailles du travail.

En France, les indemnités de fin de carrière du Groupe résultent d'accords conventionnels conclus par chacune des entités françaises et les représentants du personnel. Elles sont déterminées en fonction de la rémunération et de l'ancienneté des salariés ; leur versement est conditionné à la présence dans les effectifs au moment du départ en retraite. Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière français font intégralement l'objet de provisions. Ils représentent l'essentiel des passifs du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière. Les effets de la nouvelle Convention Collective de la Métallurgie et du nouvel accord encadrant les relations individuelles de travail du 18 janvier 2024 s'appliquant aux sociétés françaises industrielles ont porté leurs effets sur l'exercice 2024. L'évolution du cadre conventionnel en France s'est traduite par un changement de régime correspondant à une homogénéisation des droits entre les entités signataires de l'accord interne et entre les statuts de salariés, et comprend une modification des modalités de calcul des indemnités de départ à la retraite.

Les provisions pour engagements de retraite et assimilés s'élèvent à 1 130 millions d'euros au 31 décembre 2024 (1 208 millions d'euros au 31 décembre 2023). Elles baissent de 78 millions d'euros au 31 décembre 2024. Les conséquences du

changement de régime ont été comptabilisées en résultat net dans les états financiers au 31 décembre 2024 (140 millions d'euros). Le taux d'actualisation financière majoritairement utilisé pour valoriser les engagements en France est de 3,4% au 31 décembre 2024 (3,3% au 31 décembre 2023) et le taux d'augmentation des salaires est de 3% au 31 décembre 2024 (2,4% au 31 décembre 2023).

Les régimes de complément de retraite à prestations définies sont en général couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de fonds de pension ou de compagnies d'assurance. Dans ce cas, les engagements et les actifs sont évalués de manière indépendante. La différence entre l'engagement et la juste valeur des actifs en couverture peut faire ressortir une insuffisance ou un excédent de financement. En cas d'insuffisance, une provision est enregistrée. En cas d'excédent, un actif est constaté (sous réserve de conditions particulières).

Le régime de complément de retraite le plus significatif du Groupe se situe au Royaume-Uni, où il existe un fonds de pension dédié constitué de deux compartiments relatifs aux filiales de l'Automobile et à RCI Financial Services Ltd. Ce régime est fermé aux nouveaux entrants depuis 2004. L'acquisition de droits est stoppée depuis le 31 décembre 2019, tous les salariés bénéficiant, à partir du 1^{er} janvier 2020, d'un régime de retraite à cotisations définies. Au 31 décembre 2024, le déficit déterminé selon le référentiel IFRS est évalué à 15 millions de livres pour le compartiment dédié de l'Automobile et à 1 million de livres pour le compartiment dédié à RCI Financial Services Ltd.

Ce fonds de pension (*Trust*) a une personnalité juridique propre. Il est administré par des *Trustees*, un organe paritaire regroupant des représentants des entreprises participantes, des salariés et d'anciens salariés. Le fonds relève de la réglementation locale, qui définit des exigences de financement minimal pouvant conduire à des contributions additionnelles de la part du Groupe. Sur la base de la dernière valorisation triennale de 2018, le Groupe s'est engagé à couvrir d'ici 2027 le déficit du fonds par des versements d'un montant annuel maximum de 5 millions de livres. La politique d'investissement des actifs est définie dans chaque section du fonds par un organe de pilotage, qui réalise un examen trimestriel de la performance des investissements. Les risques associés à ces régimes sont les risques usuels (baisse de la rentabilité future des actifs investis, baisse des marchés des actions, augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires, augmentation de l'inflation...).

19-B. Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des provisions et autres données relatives aux régimes les plus significatifs

Principales hypothèses actuarielles et données pour les indemnités de fin de carrière du Groupe en France	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Renault sas	Autres	Renault sas	Autres
Âge de départ à la retraite	60 à 67 ans	60 à 67 ans	60 à 65 ans	60 à 67 ans
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	3,4%	2% à 4%	3,3%	1% à 4%
Taux d'augmentation des salaires	3%	1% à 3,2%	2,4%	1% à 4,4%
Duration des régimes	11 ans	10 à 15 ans	11 ans	6 à 20 ans
Engagement brut	528 millions d'euros	361 millions d'euros	580 millions d'euros	373 millions d'euros

(1) Le taux utilisé pour valoriser les engagements du Groupe en France varie d'une société à l'autre en fonction de l'échéance des engagements. Les références retenues pour la détermination du taux d'actualisation sont la courbe de taux zéro-coupon complétée de la courbe moyenne des spreads des émetteurs de rating AA publiées par Reuters.

Principales hypothèses actuarielles et données pour les régimes de compléments de retraite du Groupe au Royaume-Uni	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Automobile	Financement des ventes	Automobile	Financement des ventes
Taux d'actualisation financière ⁽¹⁾	6%	5,5%	5%	4,4%
Taux d'augmentation des salaires	NA	NA	NA	NA
Duration des régimes	15 ans	14,57 ans	14,5 ans	15 ans
Taux de rendement réel des actifs de couverture	-4%	-6,4%	6%	7,5%
Engagement brut	271 millions d'euros	30 millions d'euros	282 millions d'euros	32 millions d'euros
Juste valeur des fonds investis via des fonds de pension	237 millions d'euros	29 millions d'euros	227 millions d'euros	27 millions d'euros

(1) La référence retenue pour la détermination du taux d'actualisation est la courbe de taux déterminée par Deloitte à partir de l'indice iBoxx E des obligations corporate notées AA (DTRB E AA corporate bond yield curve).

19-C. Charge nette de l'exercice

(en millions d'euros)

	2024	2023
Coût des services rendus de la période	59	66
Coût des services passés et pertes (profits) sur liquidation	(145)	(25)
Intérêt net sur le passif (actif) net	43	42
Effets des mesures d'adaptation des effectifs	(14)	(2)
Charge (produit) net de l'exercice au compte de résultat	(57)	81

19-D. Analyse de la provision au bilan

19-D1. Décomposition de la provision

31 décembre 2024

(en millions d'euros)	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs du régime	Plafonnement de l'actif	Passif (actif) net au titre de prestations définies
Indemnités de fin de carrière et indemnités de départ				
France	896	(1)	-	895
Europe (hors France)	100	(65)	-	35
Amériques	2	-	-	2
Asie Pacifique	1	-	-	1
Eurasie ⁽¹⁾	49	-	-	49
Afrique Moyen-Orient	3	-	-	3
Total Indemnités de fin de carrière et indemnités de départ	1 051	(66)	-	985
Retraites complémentaires				
France	80	(69)	-	11
Royaume-Uni	301	(266)	-	35
Europe (hors France et Royaume-Uni) ⁽²⁾	205	(138)	-	67
Afrique Moyen-Orient	-	-	-	-
Amériques	3	-	-	3
Asie Pacifique	3	-	-	3
Total Retraites complémentaires	592	(473)	-	119
Autres avantages à long terme				
France ⁽³⁾	16	-	-	16
Europe (hors France)	2	-	-	2
Afrique Moyen-Orient	8	-	-	8
Total autres avantages à long terme	26	-	-	26
Total ⁽⁴⁾	1 669	(539)	-	1 130

(1) Essentiellement la Turquie et la Roumanie.

(2) Essentiellement l'Allemagne et la Suisse.

(3) Médailles du travail.

(4) Part à moins d'un an du passif net total 21 millions d'euros et part à plus d'un an 1 109 millions d'euros.

19-D2. Échéancier du passif net au titre des prestations définies

31 décembre 2024

(en millions d'euros)	- 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	+ 10 ans	Total
Valeur actualisée de l'obligation	37	239	409	984	1 669
Juste valeur des actifs du régime	(16)	(71)	(88)	(364)	(539)
Plafonnement de l'actif	-	-	-	-	-
Passif (actif) net au titre de prestations définies	21	168	321	620	1 130

La duration moyenne pondérée des régimes s'élève à 12 années au 31 décembre 2024 (12 années au 31 décembre 2023).

19-E. Évolution des engagements, des fonds investis et de la provision

(en millions d'euros)

	Valeur actualisée de l'obligation (A)	Juste valeur des actifs du régime (B)	Plafonnement de l'actif (C)	Passif (actif) net au titre de prestations définies (A)+(B)+(C)
Solde au 31 décembre 2023	1767	(559)	-	1208
Coût des services rendus de la période	59	-	-	59
Coût des services passés et profits et pertes sur liquidation ⁽¹⁾	(145)	-	-	(145)
Intérêt net sur le passif (actif) net	60	(17)	-	43
Effets des mesures d'adaptation des effectifs	(14)	-	-	(14)
Charge (produit) de l'exercice 2024 au compte de résultat (Note 19-C)	(40)	(17)	-	(57)
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses démographiques	3	-	-	3
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses financières	49	-	-	49
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	4	-	-	4
Rendement net des actifs du régime (hors partie en intérêts nets)	-	23	-	23
Variation du plafonnement de l'actif (hors partie en intérêt net)	-	-	-	-
Charge (produit) de l'exercice 2024 en autres éléments du résultat global	56	23	-	79
Contributions versées aux fonds par l'employeur	-	(18)	-	(18)
Contributions versées aux fonds par les salariés	-	(3)	-	(3)
Prestations payées au titre du régime	(136)	54	-	(82)
Effet des variations de cours de change	13	(11)	-	2
Effet des variations de périmètre et autres	9	(8)	-	1
Solde au 31 décembre 2024	1669	(539)	-	1130

(1) *Essentiellement Renault sas suite à l'évolution du cadre conventionnel menant à un changement de régime qui homogénéise les droits entre les entités signataires et entre les statuts de salariés, et qui comprend une modification des modalités de calcul des indemnités de départ à la retraite.*

Le cumul des écarts actuariels net d'impôts (hors part des entreprises associées) enregistrés en autres éléments du résultat global est une charge de 650 millions d'euros au 31 décembre 2024 (charge de 649 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Une baisse de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour chacun des régimes entraînerait une augmentation des

engagements de 312 millions d'euros au 31 décembre 2024 (296 millions d'euros au 31 décembre 2023). De même, une hausse de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour chacun des régimes entraînerait une diminution des engagements de 252 millions d'euros au 31 décembre 2024 (244 millions d'euros au 31 décembre 2023).

19-F. Détail de la juste valeur des actifs investis

Les actifs investis via des fonds de pension et des compagnies d'assurance s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024		
	Actifs cotés sur des marchés actifs	Actifs non cotés	Total
Fonds de pension			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	-	4
Actions	64	-	64
Obligations	169	-	169
Parts dans des fonds communs de placement et autres	18	-	18
TOTAL FONDS DE PENSION	255	-	255
Compagnies d'assurance			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	9	15
Actions	10	1	11
Obligations	128	29	157
Biens immobiliers	23	1	24
Parts dans des fonds communs de placement et autres	39	38	77
TOTAL COMPAGNIES D'ASSURANCE	206	78	284
TOTAL	461	78	539

Les actifs des fonds de pension en obligations se rapportent principalement aux régimes localisés au Royaume-Uni (32%). Les contrats d'assurance en obligations concernent principalement la Suisse (49%) et l'Allemagne (19%). Les taux de rendements réels des fonds investis au Royaume-Uni sont présentés en Note 19-B.

La moyenne pondérée des taux de rendement réels des principaux fonds investis par le Groupe est de -0,2% en 2024 (2,6% en 2023).

À ce jour, la meilleure estimation des contributions à verser aux fonds en 2024 est de l'ordre de 14 millions d'euros.

Les actifs de pension du Groupe ne comportent pas d'instruments financiers de Renault Group. Les investissements immobiliers ne comportent pas de biens immobiliers occupés par le Groupe.

Note 20 - Evolution des provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Coûts de restructuration	Garantie	Litiges et risques fiscaux hors impôts sur les sociétés	Activités d'assurance ⁽¹⁾	Engagements donnés et autres	Total
Au 31 décembre 2023	249	887	178	241	799	2 354
Dotations aux provisions	32	586	70	42	654	1 384
Reprises de provisions pour consommation	(105)	(610)	(66)	(48)	(368)	(1 197)
Reprises reliquats de provisions non consommées	(12)	(2)	(31)	-	(96)	(141)
Mouvements de périmètre	-	(7)	1	-	(32)	(38)
Ecart de conversion et autres mouvements	(9)	8	(2)	-	(4)	(7)
Au 31 décembre 2024 ⁽²⁾	155	862	150	235	953	2 355

(1) Il s'agit des provisions techniques des compagnies d'assurance de l'activité Financement des ventes.

(2) Part à moins d'un an du total des provisions 1 083 millions d'euros et part à plus d'un an 1 272 millions d'euros.

En 2024, aucun nouveau litige significatif n'a donné lieu à la comptabilisation d'une provision pour risques et charges. Les passifs éventuels sont par ailleurs présentés en Note 28-A2.

Les dotations aux provisions pour coûts de restructuration concernent principalement la Région Europe (Note 6-A).

Au 31 décembre 2024, les autres provisions comprennent 207 millions d'euros de provisions constituées dans le cadre de l'application de réglementations liées à l'environnement (143

millions d'euros au 31 décembre 2023). Ces provisions incluent les frais liés aux véhicules et batteries hors d'usage et les frais de dépollution de terrains industriels en région Europe et de sites industriels dans les Régions Amériques et Eurasie. Le Groupe a également été conduit à provisionner des charges estimées dans le cadre d'accords d'achat et d'engagements de volumes pour un total de 252 millions d'euros (187 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Note 21 - Autres passifs courants et non courants

(en millions d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Impôts exigibles courants	-	370	370	-	359	359
Provisions d'impôts sur les résultats relatives à des positions fiscales incertaines	275	-	275	236	20	256
Dettes fiscales (hors impôts exigibles courants)	8	1 367	1 375	11	1 054	1 065
Dettes sociales	24	1 406	1 430	26	1 325	1 351
Dettes diverses	247	6 177	6 424	163	5 684	5 847
Produits différés	586	1 806	2 392	742	1 470	2 212
Dérivés sur opérations initiées à des fins d'exploitation de l'Automobile	-	90	90	-	171	171
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	1 075	1 075
Total des autres passifs	865	10 846	11 711	942	10 779	11 721
Total	1 140	11 216	12 356	1 178	11 158	12 336

Les dettes diverses courantes correspondent notamment aux dettes sur fournisseurs d'immobilisations pour 458 millions d'euros (537 millions d'euros au 31 décembre 2023), aux charges à payer au titre de programmes d'incitation à la vente pour 3 318 millions d'euros (3 046 millions d'euros au 31 décembre 2023) et aux produits constatés d'avance dans le cadre des contrats de ventes de véhicules avec engagement de reprise pour 468 millions d'euros (521 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les produits différés comprennent notamment les produits différés sur les contrats de services de l'Automobile, tels que des contrats d'entretien ou d'extension de garantie, ainsi que des avances reçues dans le cadre de contrats de coopération avec des partenaires. Ils correspondent à des paiements reçus dans le cadre de contrats qui prévoient un rythme de règlements par les clients indépendant de l'exécution de l'obligation de performance par le Groupe (paiements d'avance en totalité ou paiements périodiques à terme à échoir). Les produits différés sont reconnus en chiffre d'affaires sur la durée de vie des contrats. Ils s'analysent de la manière suivante :

Total	Contrats de services automobiles		Contrats de Coopérations	
	2024	2023	2024	2023
Produits différés au 1er janvier	947	880	830	1 037
Produits différés encaissés au cours de la période	522	488	251	133
Produits différés reconnus en chiffre d'affaires au cours de la période	(439)	(422)	(484)	(328)
Variations de périmètre	-	-	-	-
Écart de conversion et autres mouvements	(3)	1	7	(12)
Produits différés au 31 décembre	1 027	947	604	830
Dont part à moins d'un an	891	811	587	816
Dont part à plus d'un an et moins de 3 ans	125	124	10	6
Dont part à plus de 3 ans et moins de 5 ans	11	12	7	8

6.5. Actifs et passifs financiers, juste valeur et gestion des risques financiers

Note 22 - Actifs financiers - Trésorerie et équivalents de trésorerie

22-A. Ventilation courant / non courant

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Titres de sociétés non contrôlées	58		58	77		77
Valeurs mobilières et titres de créances négociables	-	533	533	-	500	500
Dérivés actifs sur opérations de financement de l'Automobile	48	356	404	55	119	174
Prêts et autres	1 035	784	1 819	563	605	1 168
Total actifs financiers	1 141	1 673	2 814	695	1 224	1 919
<i>Dont valeur brute</i>	<i>1 219</i>	<i>1 682</i>	<i>2 901</i>	<i>733</i>	<i>1 241</i>	<i>1 974</i>
<i>Dont dépréciation</i>	<i>(78)</i>	<i>(9)</i>	<i>(87)</i>	<i>(38)</i>	<i>(17)</i>	<i>(55)</i>
Équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	-	9 756	9 756	-	9 105	9 105
Trésorerie	-	12 786	12 786	-	11 572	11 572
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	-	22 542	22 542	-	20 677	20 677

(1) Les équivalents de trésorerie sont principalement composés de dépôts bancaires à terme sur des maturités inférieures ou égales à 3 mois pour 6 099 millions d'euros (5 310 millions d'euros au 31 décembre 2023) avec un risque faible de changement de la rémunération, et d'OPCVM ayant l'agrément « fonds monétaires » et répondant favorablement aux critères de classement en équivalents de trésorerie pour 3 399 millions d'euros (3 688 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Dans le cadre des apports, le Groupe a mis en place un financement auprès de l'entité HORSE Powertrain Solutions S.L.U, société détenue à 100% par la co-entreprise HORSE Powertrain Ltd, à hauteur de 250 millions d'euros à échéance du 31 mai 2026 et auprès de HORSE Powertrain Ltd à hauteur de 258 millions à échéance du 31 mai 2027. Ces financements, conclus à des conditions de marché, sont déduits de la position d'endettement net du Groupe (Note 6.1 A4).

22-B. Titres de sociétés non contrôlées

Les titres des sociétés non contrôlées incluent au 31 décembre 2024 un montant de 39 millions d'euros (34 millions d'euros au 31 décembre 2023) relatif aux Fonds Avenir Automobile dans le cadre du plan de soutien aux équipementiers mis en œuvre par les pouvoirs publics et les constructeurs automobiles. Le montant restant à appeler auprès de Renault Group au 31 décembre 2024 s'élève à 73 millions d'euros (77 millions d'euros au 31 décembre 2023).

22-C. Trésorerie non disponible pour le Groupe

Le Groupe dispose de liquidités dans des pays où les conditions de rapatriement des fonds peuvent s'avérer complexes pour des raisons réglementaires ou politiques. Dans la majorité des pays concernés, ces fonds font l'objet d'un emploi local pour des besoins industriels ou de financement des ventes.

Une partie des comptes courants bancaires détenus par les Fonds Communs de Titrisation du Financement des ventes est affectée au rehaussement de crédit des créances titrisées et sert en conséquence de collatéral en cas de défaut de paiement des créances (Notes 15-B et 28-A4). Ces comptes courants bancaires s'élèvent à 986 millions d'euros au 31 décembre 2024 (888 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Note 23 - Passifs financiers et dettes de Financement des ventes

23-A. Ventilation courant / non courant

(en millions d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Titres participatifs Renault SA	260	-	260	258	-	258
Emprunts obligataires	4 631	2 283	6 914	6 945	1 495	8 440
Autres dettes représentées par un titre	-	665	665	-	796	796
Emprunts auprès des établissements de crédit	52	296	348	161	494	655
- Dont emprunts en France	50	118	168	160	243	403
- Dont emprunts au Brésil	-	49	49	-	32	32
- Dont emprunts au Maroc	-	48	48	-	130	130
Dettes locatives	441	103	544	461	94	555
Autres passifs financiers ⁽¹⁾	141	263	404	148	233	381
Passifs financiers de l'Automobile hors dérivés	5 525	3 610	9 135	7 973	3 112	11 085
Dérivés passifs sur opérations de financement de l'Automobile	49	368	417	71	333	404
Passifs financiers de l'Automobile	5 574	3 978	9 552	8 044	3 445	11 489
Passifs financiers du secteur Services de Mobilité ⁽²⁾	14	8	22	19	3	22
Dettes subordonnées et Titres participatifs Diac ⁽³⁾	1 678	-	1 678	893	-	893
Passifs financiers	7 266	3 986	11 252	8 956	3 448	12 404
Emprunts obligataires	-	16 434	16 434	-	14 184	14 184
Autres dettes représentées par un titre	-	7 811	7 811	-	6 131	6 131
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	4 864	4 864	-	4 649	4 649
Autres dettes porteuses d'intérêts, y compris les dettes locatives ⁽⁴⁾	-	31 007	31 007	-	28 780	28 780
Dettes de Financement des ventes hors dérivés	-	60 116	60 116	-	53 744	53 744
Dérivés passifs sur opérations de financement du Financement des ventes	-	322	322	-	351	351
Dettes de Financement des ventes	-	60 438	60 438	-	54 095	54 095
Total passifs financiers et dettes de Financement des ventes	7 266	64 424	71 690	8 956	57 543	66 499

(1) La dette financière relative aux achats en substance des contrats locatifs comptabilisés en application d'IAS 16 représente 117 millions d'euros au 31 décembre 2024 (121 millions d'euros au 31 décembre 2023).

(2) Les passifs financiers du secteur des Services de Mobilité y compris les financements internes s'élèvent à 227 millions d'euros (55 millions d'euros au 31 décembre 2023).

(3) Comprend les titres subordonnés de RCI Banque pour un montant de 1 647 millions d'euros au 31 décembre 2024 (865 millions d'euros au 31 décembre 2023).

(4) Comprend les dettes locatives relatives au secteur Financement des ventes pour 84 millions d'euros au 31 décembre 2024 (85 millions d'euros au 31 décembre 2023).

23-B. Variation des passifs financiers de l'Automobile et des dérivés actifs sur opérations de financement

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Variation des flux de trésorerie	Variation découlant de l'obtention ou de la perte du contrôle de filiales et d'autres unités opérationnelles	Variations de change n'impactant pas les flux de trésorerie	Autres variations n'impactant pas les flux de trésorerie	31 décembre 2024
Titres participatifs Renault SA	258	-	-	-	2	260
Emprunts obligataires	8 440	(1 631)	-	53	52	6 914
Autres dettes représentées par un titre	796	(140)	-	-	9	665
Emprunts auprès des établissements de crédit	655	(267)	(12)	(10)	(18)	348
Dettes locatives	555	(89)	(14)	(11)	103	544
Autres passifs financiers	381	(194)	71	121	25	404
Passifs financiers de l'Automobile hors dérivés	11 085	(2 321)	45	153	173	9 135
Dérivés passifs sur opérations de financement de l'Automobile	404	105	(1)	(125)	34	417
Total passifs financiers de l'Automobile (a)	11 489	(2 216)	44	28	207	9 552
Dérivés actifs sur opérations de financement de l'Automobile (b)	174	245	(1)	-	(14)	404
Variation nette des passifs financiers de l'Automobile dans le tableau des flux de trésorerie sectoriel (section 2.2.5) (a) - (b)		(2 461)				
Passifs financiers des Services de Mobilité	22	16	(40)	9	15	22
Variation nette des passifs financiers dans le tableau des flux de trésorerie consolidés		(2 445)				

23-C. Evolution des passifs financiers et dettes de Financement des ventes

Evolution des titres participatifs de l'Automobile

Les titres participatifs émis en octobre 1983 et en avril 1984 par Renault SA sont des titres perpétuels subordonnés cotés à la Bourse de Paris. Ils font l'objet d'une rémunération annuelle d'un minimum de 9%, composée d'une partie fixe égale à 6,75% et d'une partie variable, fonction de l'évolution du chiffre d'affaires consolidé, calculée à structure et méthodes de consolidation identiques.

Les titres participatifs sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti, lequel est obtenu en actualisant les coupons d'intérêts prévisionnels des titres participatifs au taux d'intérêt effectif des emprunts.

Le cours de Bourse des titres participatifs s'élève à 323 euros à la date du 31 décembre 2024 (293 euros au 31 décembre 2023). La dette financière évaluée sur la base du cours de bourse s'établit à 258 millions d'euros (234 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Évolution des emprunts obligataires et autres dettes de l'Automobile

En 2024, Renault SA n'a souscrit aucun nouvel emprunt obligataire. Les remboursements des emprunts obligataires s'établissent à 1 578 millions d'euros.

Évolution des dettes de Financement des ventes

Le secteur Financement des ventes a émis l'équivalent de 5,1 milliards d'euros sur le marché obligataire en 2024. Ce montant se compose de six émissions publiques senior en Euro respectivement de 2 ans et un jour (400 millions d'euros), 3,5 ans (800 millions d'euros), 4 ans (600 millions d'euros Green bond), 5 ans (700 millions d'euros), 6 ans (800 millions d'euros) et 7 ans (700 millions d'euros) et une émission en CHF de 5 ans (120 millions de francs suisses, soit 127 millions d'euros). La filiale polonaise du secteur Financement des ventes a par ailleurs émis deux émissions à 3 ans pour un total de 850 millions de zlotys polonais, soit 199 millions d'euros. Le secteur Financement des ventes a également renforcé sa structure de capital en émettant une deuxième souche de dette subordonnée Tier 2 NC 10.25Y NC 5.25 (750 millions d'euros).

Le secteur Financement des ventes a procédé au remboursement au 2nd semestre 2024 de deux tirages de son programme TLTRO III émis par la Banque Centrale Européenne (BCE) au cours de l'année 2021 pour 1 500 millions d'euros et venant à échéance.

En 2024 l'activité dépôts progresse de 2 349 millions d'euros et est assortie d'une progression des produits à terme. Ceux-ci augmentent de 1 857 millions d'euros, les produits à vue ne progressent de leur côté que de 492 millions d'euros, traduisant une anticipation de baisse des taux de la part des épargnants. 88,4% de ces dépôts sont couverts par un régime de garantie des dépôts à fin décembre 2024 contre 89,2% en fin 2023.

Dans le cadre de la couverture de certains passifs à taux variable (dépôts), le Financement des ventes a mis en place des dérivés de taux non qualifiés comptablement de dérivés de couverture selon les dispositions d'IFRS 9. Le produit net bancaire a été négativement impacté par un effet des instruments dérivés classés en juste valeur par résultat de (6)

millions d'euros et par les swaps de change d'un total de (45) millions d'euros.

Sorties de trésorerie relatives aux contrats de location

Les sorties de trésorerie relatives aux contrats de location retraités selon IFRS 16 s'élèvent à 192 millions d'euros en 2024 (170 millions d'euros en 2023). Ce montant inclut le remboursement du nominal des dettes locatives pour 161 millions d'euros en 2024 (142 millions d'euros en 2023) et des intérêts pour 31 millions d'euros en 2024 (27 millions d'euros en 2023).

Les sorties de trésorerie relatives aux contrats de location retraités en achats en substance selon IAS16 s'élèvent à 8 millions d'euros en 2024 (13 millions d'euros en 2023). Ce montant n'inclut pas le remboursement des intérêts.

Les sorties de trésorerie relatives aux contrats de location bénéficiant de l'exemption court terme ou de faible valeur s'élèvent à 112 millions d'euros en 2024 (98 millions d'euros en 2023) (Note 5-C).

La sortie future possible de trésorerie due à l'exercice d'options de prolongation sur des contrats de location en cours est estimée à 27 millions d'euros. Les montants liés à la sortie future possible de trésorerie due à des contrats signés dont la date de prise d'effet intervient postérieurement à la fin de l'exercice sont reportés en Note 28-A.

Évolution des passifs financiers des Services de Mobilité

Les passifs financiers des Services de Mobilité sont essentiellement des financements internes au Groupe accordés par Renault sas sous la forme de prêts rémunérés.

23-D. Ventilation par échéance

Pour les passifs financiers y compris les dérivés, les flux contractuels sont similaires aux flux attendus et correspondent aux montants à décaisser.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2024.

Les titres participatifs Renault SA et Diac étant des titres dont la date de remboursement n'est pas fixée, il n'est pas fait mention de leurs flux contractuels.

Échéancier des passifs financiers de l'Automobile

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	-1 an		31 décembre 2024					
			0 à 3 mois	3 à 12 mois	Total	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires Renault SA 2017	750	750	-	750	750	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires Renault SA 2018	750	750	-	-	-	750	-	-	-	-
Emprunts obligataires Renault SA 2019	1500	1500	-	1000	1000	-	500	-	-	-
Emprunts obligataires Renault SA 2020	1000	1000	-	-	-	1000	-	-	-	-
Emprunts obligataires Renault SA 2021	1100	1100	-	-	-	-	500	600	-	-
Emprunts obligataires Renault SA 2022	1783	1783	-	495	495	1288	-	-	-	-
Intérêts courus, frais et primes	31	31	(3)	41	38	(6)	(1)	-	-	-
Total emprunts obligataires	6 914	6 914	(3)	2 286	2 283	3 032	999	600	-	-
Autres dettes représentées par un titre	665	665	355	310	665	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	348	348	162	135	297	1	50	-	-	-
. Dont emprunts en France	168	168	65	53	118	-	50	-	-	-
. Dont emprunts au Brésil	49	49	49	-	49	-	-	-	-	-
. Dont emprunts au Maroc	48	48	48	-	48	-	-	-	-	-
Dettes locatives	544	558	51	55	106	163	51	54	54	130
Autres passifs financiers	404	310	182	23	205	18	34	15	18	20
Total autres passifs financiers	1 961	1 881	750	523	1 273	182	135	69	72	150
Intérêts futurs sur emprunts obligataires et autres passifs financiers	-	19	3	9	12	6	1	-	-	-
Titres participatifs	260	257	-	-	-	-	-	-	-	257
Dérivés passifs sur opérations de financement	417	417	219	149	368	43	2	3	1	-
Total des passifs financiers de l'Automobile	9 552	9 488	969	2 967	3 936	3 263	1 137	672	73	407

Echéancier des dettes et passifs financiers du Financement des ventes

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024									
	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	-1 an		Total	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
			0 à 3 mois	3 à 12 mois						
Emprunts obligataires RCI Banque 2017	596	600	-	600	600	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires RCI Banque 2018	1286	1300	550	-	550	750	-	-	-	-
Emprunts obligataires RCI Banque 2019	633	650	-	-	-	650	-	-	-	-
Emprunts obligataires RCI Banque 2020	730	763	13	-	13	-	750	-	-	-
Emprunts obligataires RCI Banque 2021	122	123	63	40	103	20	-	-	-	-
Emprunts obligataires RCI Banque 2022	3101	3100	89	1767	1856	94	500	650	-	-
Emprunts obligataires RCI Banque 2023	4503	4463	-	235	235	1697	819	962	750	-
Emprunts obligataires RCI Banque 2024	5130	5099	-	8	8	563	1489	98	1441	1500
Intérêts courus, frais et primes	332	332	79	205	284	43	11	(2)	(3)	(1)
Total emprunts obligataires	16 434	16 430	794	2 855	3 649	3 817	3 569	1 708	2 188	1 499
Autres dettes représentées par un titre	7 811	7 818	1 033	1 510	2 543	2 490	2 312	396	77	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 864	4 864	2 846	1 099	3 945	464	349	106	-	-
Dettes locatives	84	84	7	20	27	24	21	3	3	6
Autres dettes porteuses d'intérêts	30 923	30 923	21 092	4 187	25 279	3 612	1 076	751	205	-
Total autres passifs financiers	43 682	43 689	24 978	6 816	31 794	6 590	3 758	1 256	285	6
Intérêts futurs sur emprunts obligataires et autres passifs financiers		3 029	160	571	731	787	594	429	247	241
Dettes subordonnées et titres participatifs Diac	1 678									
Dérivés passifs sur opérations de financement	322	(13)	17	(6)	11	(28)	(6)	9	1	-
Total dettes et passifs financiers du Financement des ventes	62 116	63 135	25 949	10 236	36 185	11 166	7 915	3 402	2 721	1 746

Echéancier des passifs financiers des Services de Mobilité

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024							
	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	-1 an		Total	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans
			0 à 3 mois	3 à 12 mois				
Autres dettes porteuses d'intérêts	22	22	4	4	8	14	-	-
Total autres passifs financiers	22	22	4	4	8	14	-	-
Dérivés passifs sur opérations de financement	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers du secteur Mobilités	22	22	4	4	8	14	-	-

23-E. Financement par cessions de créances

Financement de l'Automobile par cessions de créances

Le secteur Automobile assure une partie de son financement externe par des contrats de cessions de créances à des établissements financiers tiers et par des cessions internes au Groupe auprès du secteur Financement des ventes. Le Financement des ventes participe également au financement des stocks vendus par le secteur Automobile au Réseau indépendant.

Toutes les cessions de créances réalisées par l'Automobile sont déconsolidantes. Les créances cédées sont décomptabilisées lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est transféré à ces tiers, tel que décrit en Note 2-P.

Les financements par cessions de créances commerciales et le financement Réseau par le secteur Financement des ventes sont les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Auprès d'organismes tiers	Auprès du Financement des ventes	Auprès d'organismes tiers	Auprès du Financement des ventes
Cessions de créances clients de l'Automobile	2 010	258	1 698	335
Financement du Réseau indépendant de l'Automobile	-	10 119	-	8 380
Total cédé	2 010	10 377	1 698	8 715

Le total des créances fiscales cédées et décomptabilisées en 2024 représente 316 millions d'euros et correspond à des créances de TVA (128 millions d'euros de créances de CIR et 105 millions d'euros de TVA en 2023).

Le secteur Automobile cède au secteur Financement des ventes ses créances sur le réseau de distribution. Le total des créances sur le réseau de distribution porté par le secteur Financement des ventes concerne principalement Renault Group. Les montants sont présentés en Note 15-D.

Note 24 - Instruments financiers par catégorie, juste valeur et effets en résultat

24-A. Ventilation des instruments financiers par catégorie et justes valeurs par niveau

La norme IFRS 9 applicable définit trois catégories d'instruments financiers :

- Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat net ;
- Les prêts et créances évalués au coût amorti.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont ventilés selon les niveaux de juste valeur suivants :

- le niveau 1 qui comprend les évaluations basées sur un prix coté sur un marché actif ; en règle générale, la valeur de marché correspond au dernier cours coté ;

- le niveau 2 qui comprend les évaluations basées sur des données observables sur le marché, non incluses dans le niveau 1 ;
- le niveau 3 qui comprend les évaluations basées sur des données non observables sur le marché ; en règle générale, la valorisation des titres de sociétés non contrôlées est basée sur la quote-part de situation nette.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de l'exercice et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

Il n'a été procédé à aucun transfert d'instrument financier entre le niveau 1 et le niveau 2 ni à aucun transfert vers ou en dehors du niveau 3 en 2024.

(en millions d'euros)

		31 décembre 2024						
		Valeur au bilan					Instruments de capitaux propres - évalués selon leur norme de référence	
		Juste valeur par résultat net	Juste valeur par capitaux propres	Coût amorti	Juste Valeur des actifs financiers au coût amorti	Niveau de Juste Valeur des actifs financiers à la juste valeur		
	Notes	Total						
ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS								
Créances de Financement des ventes	15	54 355	-	-	54 355	53 920 ⁽¹⁾	3	
Créances clients de l'Automobile	16	990	-	-	990	⁽²⁾		
Créances fiscales (y compris impôts exigibles)	17	2 416	-	-	2 416	⁽²⁾		
Autres créances et charges constatées d'avance	17	3 727	-	-	3 727	⁽²⁾		
Dérivés actifs s/ opérations d'exploitation de l'Automobile	17	41	-	41	-		2	
Dérivés actifs s/ opérations de financement du Financement des ventes	17	232	85	147	-		2	
Titres de sociétés contrôlées non consolidées	17	62			-	62		
Titres de sociétés non contrôlées	22	58	58	-	-		3	
Valeurs mobilières et titres de créances négociables	22	533	140	393	-		1	
Dérivés actifs s/ opérations de financement de l'Automobile	22	404	404	-	-		2	
Prêts et autres	22	1 819	-	-	1 819	⁽²⁾	3	
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	22	22 542	3 493	160	18 889	⁽²⁾	1 & 3	
Total des actifs financiers et autres actifs		87 179	4 180	741	82 196	62	53 920	

(1) La juste valeur des créances de Financement des ventes est estimée en actualisant les flux futurs, au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés à la date de clôture. Les créances ayant une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec leur valeur nette comptable. La juste valeur ainsi déterminée relève du niveau 3, l'évaluation étant réalisée selon des modèles reconnus pour lesquelles certaines données significatives, telles que le risque de crédit associé au portefeuille de créances, ne sont pas basées sur des données de marché observables.

(2) Le Groupe n'indique pas la juste valeur des actifs financiers tels que les créances clients de l'Automobile, les créances fiscales ou la trésorerie et les équivalents de trésorerie, car leur valeur comptable nette, après dépréciation est une approximation raisonnable de la juste valeur.

(en millions d'euros)

PASSIFS FINANCIERS ET AUTRES PASSIFS	Notes	31 décembre 2024				Niveau de Juste Valeur des passifs financiers à la juste valeur	
		Total	Valeur au bilan		Coût amorti		Juste Valeur des passifs financiers au coût amorti
			Juste valeur par résultat net	Juste valeur par capitaux propres			
Dettes fiscales (y compris impôts exigibles)	21	1 745			1 745	(1)	
Dettes sociales	21	1 430			1 430	(1)	
Dettes diverses et produits différés	21	8 816			8 816	(1)	
Dettes fournisseurs	21	9 809			9 809	(1)	
Dérivés passifs s/ opérations d'exploitation de l'Automobile	21	90	-	90			2
Titres participatifs Renault	23	260			260	258 (2)	
Titres participatifs Diac	23	10	10				1
Dettes subordonnées	23	1 668			1 668	1 605 (3)	
Emprunts obligataires	23	23 348			23 348	23 348 (3)	
Autres dettes représentées par un titre	23	8 476			8 476	8 679 (3)	
Emprunts auprès des établissements de crédit	23	5 212			5 212	5 232 (3)	
Dettes locatives en application d'IFRS 16	23	628			628	628 (3)	
Autres dettes porteuses et non porteuses d'intérêts	23	31 349			31 349	31 349 (3)	
Dérivés passifs s/ opérations de financement de l'Automobile	23	417	415	2			2
Dérivés passifs s/ opérations de financement du Financement des ventes	23	322	88	234			2
Total des passifs financiers et autres passifs		93 580	513	326	92 741	71 099	

(1) Le Groupe n'indique pas la juste valeur des passifs financiers tels que les dettes fournisseurs, fiscales ou sociales, car leur valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

(2) La juste valeur retenue pour les titres participatifs Renault et DIAC correspond au cours de bourse.

(3) Pour les passifs financiers de l'Automobile et les dettes de Financement des ventes évalués au coût amorti au bilan, la juste valeur a été déterminée essentiellement par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés à Renault Group au 31 décembre 2024, pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les taux proposés à Renault Group sont obtenus par utilisation de données de marché observables, telles que les courbes de taux zéro-coupon et la cotation sur le marché secondaire des obligations émises par le Groupe; la juste valeur ainsi déterminée relève du niveau 2.

24-B. Variation des instruments financiers de niveau 3

Les instruments financiers de niveau 3 sont constitués des créances de Financement des ventes (54 355 millions d'euros au 31 décembre 2024, 49 615 millions d'euros au 31 décembre 2023), des prêts et autres (1 819 millions d'euros au 31 décembre 2024, 1 168 millions d'euros au 31 décembre 2023), de titres de sociétés non contrôlées (58 millions d'euros au 31 décembre 2024, 77 millions d'euros au 31 décembre 2023) ainsi que de certains

équivalents de trésorerie, essentiellement des dépôts à terme (Note 22-A). Ces actifs financiers sont maintenus au coût historique. S'agissant des titres de sociétés non contrôlées, ils sont maintenus au coût historique par exception ou, lorsque celui-ci n'est pas pertinent, sont évalués sur la base de la quote-part de situation nette ou selon une méthode basée sur des données non observables.

24-C. Effet en résultat des instruments financiers

(en millions d'euros)	Instruments financiers hors dérivés				Instruments dérivés	Total impact résultat
	Instruments évalués à la juste valeur par le résultat	Instruments évalués à la juste valeur par capitaux propres	Instruments évalués au coût amorti (1)			
Marge opérationnelle	-	-	(103)	(4)	(107)	
Résultat financier	62	-	(74)	62	50	
Effet en résultat des instruments financiers dans l'Automobile	62	-	(177)	58	(57)	
Marge opérationnelle	6	60	310	209	585	
Effet en résultat du Financement des ventes	6	60	310	209	585	
Total gains et pertes en résultat	68	60	133	267	528	

(1) Y compris les passifs financiers faisant l'objet d'une couverture de juste valeur.

Au niveau de l'Automobile, les effets en marge opérationnelle des instruments financiers correspondent essentiellement aux gains et pertes de change sur opérations d'exploitation.

24-D. Couvertures de juste valeur

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	126	185
Variation de juste valeur de l'élément couvert	(130)	(201)
Impact net en résultat des couvertures de juste valeur	(4)	(16)

Les modalités de comptabilisation des opérations de couverture sont décrites en Note 2-X.

Note 25 - Dérivés et gestion des risques financiers

25-A. Dérivés et accords de compensation

25-A1. Juste valeur des dérivés et notionnels couverts

La juste valeur des dérivés de l'Automobile correspond à leur valeur au bilan :

(en millions d'euros)	Valeur au bilan		Nominal par échéance			
	Actif	Passif	Nominal	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
31 décembre 2024						
Couverture de flux de trésorerie	-	-	96	96	-	-
Couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissement net	-	-	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	383	392	30 410	28 363	2 047	-
Total risque de change	383	392	30 506	28 459	2 047	-
Couverture de flux de trésorerie	-	2	229	179	50	-
Couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	24	23	1 602	209	1 393	-
Total risque de taux	24	25	1 831	388	1 443	-
Couverture de flux de trésorerie	38	90	930	528	402	-
Couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	-	-	3	3	-	-
Total risque matières premières	38	90	933	531	402	-
Total secteur Automobile	445	507	33 270	29 378	3 892	-

La juste valeur des dérivés du Financement des ventes correspond à leur valeur au bilan :

(en millions d'euros)	Valeur au bilan		Nominal par échéance			
	Actif	Passif	Nominal	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
31 décembre 2024						
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissement net	-	1	34	34	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	15	13	108	24	84	-
Total risque de change	15	14	142	58	84	-
Couverture de flux de trésorerie	106	180	15 352	3 886	11 466	-
Couverture de juste valeur	101	89	7 434	672	5 312	1 450
Dérivés non qualifiés de couverture	10	39	4 480	3 606	874	-
Total risque de taux	217	308	27 266	8 164	17 652	1 450
Total secteur Financement des ventes	232	322	27 408	8 222	17 736	1 450

25-A2. Accords de compensation et autres engagements similaires

Conventions cadre relatives aux opérations sur instruments financiers à terme et accords similaires

Le Groupe négocie ses contrats d'instruments dérivés à terme sous les conventions-cadres de l'*International Swaps and Derivatives Association* (ISDA) et de la FBF (Fédération Bancaire Française).

La survenance d'un cas de défaut donne à la partie non défaillante le droit de suspendre l'exécution de ses obligations de paiement et au paiement ou à la réception d'un solde de résiliation pour l'ensemble des transactions résiliées.

Les conventions-cadres ISDA et FBF ne répondent pas aux critères de compensation dans les états financiers. Le Groupe ne dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés qu'en cas de défaut ou d'événement de crédit.

Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Montants au bilan pouvant faire l'objet d'une compensation	Montants non compensés au bilan			Montants nets
		Instruments financiers actifs / passifs	Garantie au passif	Garantie hors bilan	
31 décembre 2024					
ACTIF					
Dérivés actifs sur opérations de financement de l'Automobile	404	(300)	-	-	104
Dérivés actifs sur opérations de financement du Financement des ventes	232	(153)	-	-	79
Créances de Financement des ventes sur le réseau ⁽¹⁾	637	-	(186)	-	451
TOTAL ACTIF	1 273	(453)	(186)	-	634
PASSIF					
Dérivés passifs sur opérations de financement de l'Automobile	417	(300)	-	-	117
Dérivés passifs sur opérations de financement du Financement des ventes	322	(153)	-	-	169
TOTAL PASSIF	739	(453)	-	-	286

(1) Créances de Financement des ventes consenties par Banco RCI Brasil, dont les expositions sont couvertes par le nantissement des « letras de cambio » souscrites par les concessionnaires et présentées parmi les autres dettes représentées par un titre.

25-B. Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- Risque de liquidité ;
- Risques de marché (change, taux, actions et matières premières) ;
- Risque de crédit client et réseau et risque de contrepartie bancaire.

La gestion des risques financiers diffère selon les secteurs opérationnels. Les risques décrits ci-après concernent le secteur Automobile et le Financement des ventes. Le secteur Services de Mobilité ne présente pas de risques financiers spécifiques, son financement étant assuré par le secteur Automobile.

25-B1. Risque de liquidité

Le Groupe doit disposer de ressources financières pour financer ses activités automobiles et de financement des ventes et les investissements nécessaires à leur développement. Pour cela, les secteurs Automobile et Financement des ventes empruntent régulièrement sur les marchés de capitaux et bancaires pour refinancer leur dette brute et assurer leur liquidité, ce qui les expose à un risque de liquidité en cas de fermeture prolongée des marchés ou de tension sur l'accès au crédit. Les secteurs Automobile et Financement des ventes font également l'objet de notations financières auprès de plusieurs agences. Toute révision de ces notations à la baisse pourrait limiter et/ou renchérir leur accès aux marchés des capitaux.

Risque de liquidité de l'Automobile

La gestion du risque de liquidité de l'Automobile est réalisée par la Direction Financement et Trésorerie. Elle s'appuie sur un modèle interne, lequel définit le niveau de réserve de liquidité à conserver par l'Automobile pour financer son activité et son développement. Le niveau de réserve de liquidité fait l'objet d'une surveillance mensuelle étroite, grâce à une revue périodique et un reporting adressé au Directeur Financier.

Pour l'Automobile, Renault SA assure l'essentiel du refinancement par recours aux marchés de capitaux sous la forme de ressources à long terme (émissions obligataires et placements privés), par des financements à court terme tels que les NEU CP (*Negotiable European Commercial Paper*) ou par des financements bancaires. Renault SA dispose de plusieurs programmes de dettes au 31 décembre 2024 :

- Un programme obligataire EMTN ayant un plafond de 10 milliards d'euros. Ce programme est déposé auprès de l'AMF ;
- Un programme obligataire Shelf Registration sur le marché japonais ayant un plafond de 400 milliards de yens. Ce programme est déposé auprès des autorités boursières Japonaises (Kanto Local Finance Bureau) ;
- Un programme de NEU CP disposant d'un plafond de 2,5 milliards d'euros. Ce programme est déposé auprès de la Banque de France.

Renault SA ainsi que ses programmes de dettes font l'objet de notations financières auprès de plusieurs agences. S&P a maintenu en décembre 2024 sa perspective à stable ainsi que sa notation à BB+. Moody's a rehaussé le 9 mai 2024 la perspective de stable à positive tout en maintenant sa notation à Ba1. Les agences japonaises R&I et JCR ont affirmé leur notation A- avec perspective stable, le 23 mai et le 27 mars 2024 respectivement.

En 2024, Renault SA a maintenu son accès aux financements court terme grâce à l'utilisation de son programme de NEU CP.

Renault SA dispose également d'accords de crédit confirmés auprès d'établissements bancaires pour un montant de 3,3

milliards d'euros au 31 décembre 2024 (3,3 milliards d'euros au 31 décembre 2023). Ces lignes de crédit ont une maturité supérieure à un an et ne sont pas utilisées au 31 décembre 2024 (comme au 31 décembre 2023). Elles constituent une réserve de liquidité pour l'Automobile. La maturité des passifs financiers de l'Automobile au 31 décembre 2024 est présentée en Note 23- D.

La documentation contractuelle des accords de crédit confirmés, des financements bancaires et de marché de Renault SA ne contient aucune clause pouvant remettre en cause la mobilisation ou le maintien du crédit en raison de l'évolution de la qualité de signature ou du respect de ratios financiers de Renault. Certains financements, notamment les financements de marché, contiennent des clauses standards de marché (pari passu, negative pledge, cross default).

Au 31 décembre 2024, l'Automobile dispose d'une réserve de liquidité de 18,5 milliards d'euros qui lui permet de faire face à ses engagements à 12 mois. Elle est constituée de 15,3 milliards d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie minorés de 0,1 milliards de trésorerie à tiers et de 3,3 milliards d'euros de lignes de crédit confirmées non utilisées.

Risque de liquidité du Financement des ventes

Le Financement des ventes porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Au-delà de la base historique d'investisseurs obligataires en euros, de nouvelles zones de distribution ont été exploitées avec succès.

La gestion du risque de liquidité du Financement des ventes prend en compte les recommandations de l'Autorité Bancaire Européenne (European Banking Authority). Il repose sur plusieurs indicateurs ou analyses (réserve de liquidité, prix de transfert et divers scénarios de stress), réactualisés et soumis au Comité Financier du Financement des ventes mensuellement. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits.

L'alternance de maturités et de formats d'émission s'inscrit dans la stratégie de diversification des sources de financement poursuivie depuis plusieurs années par le Financement des ventes et permet de toucher le plus grand nombre d'investisseurs.

Le secteur Financement des ventes a émis l'équivalent de 5,1 milliards d'euros sur le marché obligataire en 2024 (Note 23-C).

Sur le marché de la titrisation, le secteur Financement des ventes a placé deux opérations publiques au cours de l'année 2024. La première opération placée pour 822 millions d'euros de titres adossés à des prêts automobiles accordés par sa succursale allemande. La deuxième opération émise pour 765 millions d'euros de titres adossés à des crédits octroyés par sa filiale française. La succursale italienne a par ailleurs mis en place au cours du second semestre 2024 sa première titrisation privée de prêts automobiles pour un montant de financement de 600 millions d'euros. Les titrisations privées de prêts automobiles au Royaume-Uni, de leasing en Allemagne et de composante valeur résiduelle des contrats de LOA en France ont vu leur période revolving étendue pour deux années supplémentaires. Leur montant a été augmenté pour atteindre 700 millions de livres sterling au Royaume-Uni et 450 millions d'euros en Allemagne.

L'activité de collecte d'épargne s'est montrée dynamique en 2024. Les encours d'épargne collectée ont progressé de 2,3 milliards d'euros depuis le début d'année pour s'établir à 30,5 milliards d'euros.

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe, 4,4 milliards d'euros de lignes bancaires confirmées non tirées,

4,6 milliards d'euros de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire des Banques Centrales, 5,6 milliards d'euros d'actifs hautement liquides (HQLA) et 0,2 milliards d'euros d'actifs financiers, permettent au secteur Financement des ventes d'assurer le maintien des financements accordés à ses clients pendant 12 mois sans accès à la liquidité extérieure. Au 31 décembre 2024, la réserve de liquidité du Financement des ventes (périmètre Europe) s'établit à 14,8 milliards d'euros (14,6 milliards d'euros au 31 décembre 2023).

Les émissions et programmes du secteur Financement des ventes font l'objet de notations financières auprès de plusieurs agences. Le 19 décembre 2024, S&P a maintenu la notation de RCI Banque à BBB- avec perspective stable. Moody's a maintenu le 05 juin 2024 la notation Baa1 avec une perspective stable.

25-B2. Risque de change

L'Automobile peut couvrir ponctuellement certaines de ses expositions. Les couvertures du risque de change en résultat d'exploitation doivent faire l'objet d'une analyse préalable de la Direction Performance et Contrôle et de la Direction Financement et Trésorerie puis d'une autorisation formelle de la Direction financière ou de la Direction générale, ainsi que d'un reporting mensuel auprès du Directeur Financier. Lorsque cela est possible, les opérations de change sont principalement exécutées par la salle des marchés du Groupe (Renault Finance) pour les devises négociables sur les marchés internationaux.

Le résultat d'exploitation constitue la principale exposition au risque de change. Sur la base de la structure de ses résultats et de ses flux d'exploitation de l'année 2024, une hausse de 1% de l'euro contre toutes monnaies aurait un impact défavorable de

Le Groupe n'a pas introduit de changement notable dans sa politique de gestion du risque de change en 2024.

Le Groupe est exposé au risque de change principalement sur le secteur Automobile.

Risque de change de l'Automobile

Sur l'Automobile, les fluctuations des parités de change peuvent impacter les agrégats financiers suivants : le résultat d'exploitation, le résultat financier, la part dans le résultat des entreprises associées, les capitaux propres et la position nette de liquidité.

La Direction Performance et Contrôle et la Direction Financement et Trésorerie assurent le déploiement de la politique de gestion du risque de change du secteur Automobile ainsi que son suivi.

Résultat d'exploitation

43 millions d'euros sur le résultat d'exploitation annuel de l'Automobile après couvertures éventuelles.

En 2024, afin de limiter l'exposition de sa marge opérationnelle au risque de change, le secteur Automobile a mis en place des couvertures de change sur le peso argentin, le yuan chinois et la livre turque.

L'exposition principale en 2024 portait sur la livre sterling pour un impact défavorable d'environ (25) millions d'euros et sur le zloty polonais pour un impact défavorable d'environ (12) millions d'euros en cas de hausse de l'euro de 1% contre ces devises, après couverture éventuelle. Les 10 principales expositions, en valeur absolue et leurs sensibilités après couverture éventuelle sont présentées ci-dessous, en millions d'euros :

(en millions €)				
Devise			Flux opérationnels annuels nets	Impact de l'appréciation de l'euro de 1%
Livre sterling	GBP		2 485	(25)
Zloty polonais	PLN		1 170	(12)
Dirham marocain	MAD		675	(7)
Franc suisse	CHF		655	(6)
Peso argentin	ARS		654	(6)
Peso mexicain	MXN		370	(4)
Leu roumain	RON		(362)	4
Livre turque	TRY		(426)	4
Dollar américain	USD		(482)	5
Yuan chinois	CNY		(949)	9

Résultat financier

La politique de l'Automobile est de minimiser le risque de change impactant les flux de financement et de placement en devises étrangères.

Toutes les expositions du résultat financier de l'Automobile au risque de change sont agrégées et contrôlées par la Direction Financement et Trésorerie. Elles font l'objet d'un reporting mensuel auprès du Directeur financier.

Par ailleurs, les flux de financement intra-groupe en devises étrangères font l'objet d'une couverture dans les mêmes devises. Si le recours à des financements externes en devises autres que la monnaie locale est nécessaire dans une filiale, la maison mère exerce également un contrôle étroit sur les opérations. Les excédents de trésorerie constatés dans des pays non centralisés sur la maison mère sont généralement placés en monnaie locale sous contrôle de la Direction Financement et Trésorerie du Groupe. La filiale Renault Finance peut également effectuer pour son compte propre des opérations de change dans le cadre de limites de risques strictement définies. Ses positions de change sont suivies et valorisées en temps réel. Cette activité propre, destinée principalement à maintenir l'expertise du Groupe sur les

marchés financiers, génère des expositions très courtes et ne dépasse pas quelques dizaines de millions d'euros, de telle sorte qu'elle ne puisse pas avoir d'impact significatif sur les résultats consolidés de Renault Group.

Part dans le résultat des entreprises associées

La part dans le résultat des entreprises associées est exposée au risque de change. Ainsi, sur la base de sa contribution au résultat net de l'exercice 2024, l'impact de 1% d'une hausse de l'euro contre le yen aurait entraîné une hausse de 5 millions d'euros de la contribution de Nissan. Cet effet correspond uniquement à l'impact de la variation de l'euro sur la conversion de la contribution de Nissan aux comptes consolidés de Renault Group, il ne reflète pas l'impact inhérent à une variation de l'euro dans les comptes propres de Nissan qui exerce des activités plus ou moins importantes en zone euro que Renault Group ne contrôle pas.

Investissements en Fonds propres

L'exposition au risque de change des investissements en fonds propres (en monnaie autre que l'euro) ne fait généralement pas l'objet de couverture. Toutefois, compte-tenu de son importance, l'investissement dans Nissan fait partiellement l'objet d'une couverture de change pour un montant de

199,9 milliards de yens au 31 décembre 2024 (199,9 milliards de yens au 31 décembre 2023) (Note 12-E). Le Groupe est amené à couvrir un montant de son exposition au risque de change sur la quote-part de fonds propres détenue dans Nissan, dans la limite toutefois de la quote-part en yens des capitaux propres de Nissan et de son appréciation du risque de liquidité sur le yen. Cette couverture de change représente une part limitée de l'investissement dans Nissan au 31 décembre 2024.

Position nette de liquidité

Afin d'assurer en partie la couverture de l'investissement dans Nissan, une partie de l'endettement financier de Renault Group est libellée en yens. Au 31 décembre 2024, toute hausse de 1% de l'euro contre le yen entraîne une augmentation de 12 millions d'euros de la position nette de liquidité de l'Automobile. Par ailleurs, la position nette de liquidité de l'Automobile peut être impactée par les variations de taux de change sur les actifs et passifs financiers de filiales libellés dans leur devise patrimoniale.

Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque de change

L'analyse porte sur la sensibilité au risque de change des actifs et passifs monétaires (y compris les soldes intra-groupe) ainsi que des dérivés libellés dans une monnaie qui n'est pas celle de l'entité qui les détient. Toutefois elle ne prend pas en compte les éléments (actifs ou passifs couverts et dérivés) concernés par la couverture de juste valeur (la variation de juste valeur de l'élément couvert et celle de l'instrument de couverture se compensant en résultat).

L'impact sur les capitaux propres (avant impôt) d'une hausse de 1% de l'euro par rapport aux autres devises s'apprécie par la conversion des actifs financiers, des couvertures de flux de trésorerie et de la couverture partielle de l'investissement dans Nissan. Pour l'Automobile, cet impact serait favorable de 12 millions d'euros au 31 décembre 2024 (13 millions d'euros au 31 décembre 2023). Il s'explique par les emprunts obligataires en yens qui composent la couverture partielle de l'investissement dans Nissan (Note 12-E).

Par ailleurs, l'incidence sur le résultat d'une hausse de 1% de l'euro par rapport aux autres devises serait favorable de 13 millions d'euros au 31 décembre 2024 (9 millions d'euros au 31 décembre 2023). Elle résulte principalement des actifs et passifs d'exploitation non couverts et libellés dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les détient.

Risque de change du Financement des ventes

Le Financement des ventes présente une faible exposition au risque de change en raison des principes de gestion retenus. Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion centrale du refinancement ; la salle des marchés assure à cet égard la couverture systématique de la totalité des flux concernés. Des positions résiduelles et temporelles en devises liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises peuvent toutefois subsister. Elles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture. Les filiales de Financement des ventes, quant à elles, ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées. Par exception, des limites sont allouées aux filiales dans lesquelles les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

Au 31 décembre 2024, la position de change transactionnelle consolidée du secteur Financement des ventes atteint 12,7 millions d'euros.

25-B3. Risque de taux

Le Groupe n'a pas introduit de changement notable dans sa politique de gestion du risque de taux en 2024.

Le Groupe est exposé au risque de taux principalement sur le secteur Financement des ventes.

Risque de taux de l'Automobile

Le résultat financier du secteur Automobile est exposé à un risque de variation des taux d'intérêt de marché sur ses excédents de trésorerie et ses dettes financières, ainsi que dans une moindre mesure sur ses capitaux propres.

La politique de gestion du risque de taux s'appuie sur les principes suivants :

- la constitution des réserves de liquidité s'effectue à taux variable. La trésorerie disponible de l'Automobile est centralisée, dans la mesure du possible, sur Renault SA, et placée à court terme par Renault Finance et sa filiale, Renault Treasury Services, sous forme de dépôts bancaires et d'OPCVM ayant l'agrément « fonds monétaires » et répondant favorablement aux critères de classement en équivalents de trésorerie ;
- le financement des investissements à long terme du secteur Automobile s'effectue généralement à taux fixe.

Les instruments de gestion de risque de taux pour l'Automobile sont des swaps de taux classiques qui sont correctement adossés aux dettes couvertes ; de ce fait, aucune inefficacité n'est attendue.

Par ailleurs, Renault Finance effectue pour son compte propre des opérations de taux d'intérêts, dans le cadre de limites de risques strictement définies, les positions étant suivies et valorisées en temps réel. Cette activité d'arbitrage présente un risque très limité et n'a pas d'impact significatif sur les résultats consolidés du Groupe.

Risque de taux du Financement des ventes

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation des taux sur leur marge brute financière future. Les résultats d'exploitation du Financement des ventes peuvent être affectés par l'évolution des taux d'intérêt du marché ou des taux servis sur les dépôts de la clientèle. L'objectif du Financement des ventes est de limiter au maximum ce risque afin de protéger sa marge commerciale.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale. Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle d'une partie de la limite accordée par Renault Group au Financement des ventes.

Un calcul quotidien de sensibilité par devise, par entité de gestion, par portefeuille d'actifs permet de vérifier que chaque entité respecte les limites individuelles qui lui ont été accordées. Cette mesure de la sensibilité au risque de taux est réalisée selon une méthodologie commune à l'ensemble des entités du Financement des ventes. La sensibilité consiste à mesurer l'impact d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt sur la valeur des flux du bilan pour chaque entité. Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de Financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé du Financement des ventes.

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose. Le résultat des contrôles fait l'objet d'un reporting mensuel au Comité Financier du Financement des ventes, qui vérifie la conformité des

positions avec la stratégie financière du Groupe et les notes de procédure en vigueur.

L'analyse du risque structurel de taux du Financement des ventes fait ressortir les points suivants :

- La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de Financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois. Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel. Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.
- L'activité principale de la centrale de refinancement du Financement des ventes est d'assurer le refinancement des filiales commerciales. Les encours des filiales de Financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des swaps de taux d'intérêt, et a des ressources à taux variables. Des opérations de macro-couverture, réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité de la Holding de refinancement sous la limite définie par le Groupe (32 millions d'euros). Ces opérations de macro-couverture couvrent des ressources à taux variables et/ou des ressources à taux fixe variabilisées par la microcouverture de swaps.

Analyse de sensibilité des instruments financiers du Groupe au risque de taux

En matière de sensibilité au risque de taux, l'Automobile et le Financement des ventes sont exposés à :

- une variation des flux d'intérêts des instruments financiers à taux variable évalués au coût amorti (y compris les instruments à taux fixe swapés à taux variable et les produits structurés) ;
- une variation de la juste valeur de ses instruments financiers à taux fixe évalués en juste valeur ;
- une variation de la juste valeur de ses instruments dérivés.

L'estimation des impacts résulte de l'application sur une période d'un an d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts sur les instruments financiers présents au bilan à la clôture.

L'impact sur les capitaux propres correspond à la variation de juste valeur des instruments de dettes à taux fixe classés en actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global pour le Financement des ventes et des couvertures de flux de trésorerie avant recyclage en résultat suite à une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts, tous les autres impacts étant en résultat.

La sensibilité au risque de taux de chaque secteur est calculée aux bornes de chacun des secteurs, avant élimination des prêts et emprunts intersecteurs.

Pour l'Automobile, l'incidence sur le résultat d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts appliquée aux instruments financiers exposés au risque de taux serait favorable de 131 millions d'euros. Il n'y a pas d'incidence sur les capitaux propres.

Pour le Financement des ventes, la sensibilité globale au risque de taux s'est maintenue sur l'année 2024 en dessous de la limite fixée par le Financement des ventes (70 millions au 31 décembre 2024). Au 31 décembre 2024, une hausse des taux de 100 points aurait un impact sur le résultat et les capitaux propres (avant impôt) de :

- +1,2 millions d'euros pour les éléments libellés en réaux brésiliens,
- +0,9 million d'euros pour les éléments libellés en francs suisses,
- (1,4) millions d'euros pour les éléments libellés en pesos colombiens,
- (3,3) million d'euros pour les éléments libellés en euros,
- (3,9) million d'euros pour les éléments libellés en livres sterling,
- (4,6) million d'euros pour les éléments libellés en zlotys polonais,

La somme des valeurs absolues des sensibilités dans chaque devise s'élève à 20,1 millions d'euros.

Ventilation taux fixe / taux variable après effet des dérivés des actifs financiers du Groupe

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Total	Automobile	Services de Mobilité	Financement des ventes	Total	Automobile	Services de Mobilités	Financement des ventes
Actifs financiers avant couvertures à taux fixe (a)	1 397	997	-	400	699	479	2	218
Actifs financiers avant couvertures à taux variable (a')	23 497	15 626	30	7 841	21 646	14 745	13	6 888
Actifs financiers avant couvertures	24 894	16 623	30	8 241	22 345	15 224	15	7 106
Couvertures taux variable / fixe (b)	-	-	-	-	-	-	-	-
Couvertures taux fixe / variable (b')	-	-	-	-	-	-	-	-
Couvertures	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers après couvertures à taux fixe (a+b-b')	1 397	997	-	400	699	479	2	218
Actifs financiers après couvertures à taux variable (a'+b'-b)	23 497	15 626	30	7 841	21 646	14 745	13	6 888
Actifs financiers après couvertures	24 894	16 623	30	8 241	22 345	15 224	15	7 106

Ventilation taux fixe / taux variable après effet des dérivés des passifs financiers du Groupe

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Total	Automobile	Mobilité	Services de Financement des ventes	Total	Automobile	Mobilités	Services de Financement des ventes
Passifs financiers avant couvertures à taux fixe (a)	40 383	7 939	22	32 422	38 063	9 576	19	28 468
Passifs financiers avant couvertures à taux variable (a')	28 616	922	-	27 694	26 518	1 239	3	25 276
Passifs financiers avant couvertures	68 999	8 861	22	60 116	64 581	10 815	22	53 744
Couvertures taux variable / fixe (b)	50	50	-	-	50	50	-	-
Couvertures taux fixe / variable (b')	50	50	-	-	57	57	-	-
Couvertures	100	100	-	-	107	107	-	-
Passifs financiers après couvertures à taux fixe (a+b-b')	40 383	7 939	22	32 422	38 056	9 569	19	28 468
Passifs financiers après couvertures à taux variable (a'+b'-b)	28 616	922	-	27 694	26 525	1 246	3	25 276
Passifs financiers après couvertures	68 999	8 861	22	60 116	64 581	10 815	22	53 744

25-B4. Risque actions

Le Groupe n'est que faiblement exposé au risque actions.

25-B5. Risque matières premières

Gestion du risque matières premières

Les variations des prix d'achats des matières premières peuvent être importantes et soudaines, sans garantie de pouvoir être répercutées dans les prix de vente des véhicules. La Direction des Achats de Renault Group peut donc être amenée à couvrir en partie son risque matières premières à l'aide d'instruments financiers. Ces couvertures sont encadrées par des limitations en volume et durée. La filiale Renault Finance peut également effectuer pour son compte propre des opérations sur métaux dans le cadre de limites de risques strictement définies. Ces positions sont suivies et valorisées en temps réel et ne sont pas qualifiées en comptabilité de couverture. Cette activité propre n'a pas d'impact significatif sur les résultats consolidés de Renault Group.

En 2024, Renault Group a réalisé des opérations de couverture sur les métaux de base et les métaux précieux dans la limite des seuils validés par le Directeur général de Renault SA.

Les opérations en cours au 31 décembre 2024 sont qualifiées comptablement de couverture de flux de trésorerie et la variation de leur juste valeur est par conséquent reconnue en capitaux propres pour la part efficace des couvertures.

Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque matières premières

La sensibilité comptable au risque matières premières des instruments financiers résulte des dérivés utilisés pour couvrir l'exposition économique du Groupe à ce risque.

L'incidence d'une évolution à la hausse de 10% du cours des matières premières sur les dérivés qualifiés de couverture se traduirait par un impact positif sur les capitaux propres de 94 millions d'euros au 31 décembre 2024.

25-B6. Risque de crédit client et réseau et risque de contrepartie bancaire

Risque de crédit client de l'Automobile

L'exposition de l'Automobile au risque de crédit est limitée du fait d'un recours important au transfert des risques par des cessions de créances déconsolidantes et la couverture systématique des risques des créances export. Les créances commerciales non cédées ou couvertes par une garantie font l'objet d'un suivi régulier.

Risque de crédit client, réseau et sur engagements donnés du Financement des ventes

Le risque de crédit est fortement tributaire de facteurs macroéconomiques qui couvrent entre autres, le taux de chômage, les faillites d'entreprises, le poids du service de la

dette, la croissance des revenus, le revenu disponible des ménages, la rentabilité des concessionnaires et le prix des véhicules d'occasion. Il a un impact significatif sur son activité.

Le secteur Financement des ventes utilise des systèmes avancés de score de crédit et interroge des bases de données externes pour évaluer la qualité des prêts consentis aux particuliers et aux entreprises. Le Groupe utilise également un système de notation interne pour évaluer les prêts aux concessionnaires. Bien que le Financement des ventes ajuste en permanence sa politique d'acceptation pour tenir compte des conditions de marché, une augmentation du risque de crédit augmenterait son coût du risque et ses provisions pour créances irrécouvrables. Le secteur Financement des ventes met en œuvre des procédures détaillées pour assurer le recouvrement des créances incidentées ou en défaut, organise la reprise des véhicules impayés et la vente des véhicules repris. Cependant, rien ne garantit que la politique d'octroi, la surveillance du risque de crédit, les activités de recouvrement ou la reprise des véhicules sont ou seront suffisantes pour éviter un effet défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

L'augmentation du risque de crédit augmenterait le coût du risque et les provisions sur créances irrécouvrables et aurait un impact direct sur les résultats financiers du secteur Financement des ventes et potentiellement son capital interne.

Risque de contrepartie bancaire

Du fait de ses opérations sur les marchés financiers et bancaires pour le placement de ses excédents de trésorerie, pour la gestion de son risque de change, de taux d'intérêt ainsi que pour la gestion de ses flux de règlement, le Groupe est exposé au risque de contrepartie bancaire.

La gestion du risque de contrepartie bancaire des différentes entités du Groupe est assurée de façon totalement coordonnée entre les secteurs Automobile et Financement des ventes. Il s'appuie sur un système de notation interne qui prend principalement en compte le rating à long terme des contreparties ainsi que le niveau de leurs fonds propres. Ce système est en vigueur pour l'ensemble des sociétés du Groupe exposées au risque de contrepartie bancaire.

Les sociétés du Groupe qui, par la nature de leur activité, ont une exposition significative au risque de contrepartie bancaire sont soumises à un suivi quotidien du respect des limites par contreparties selon des procédures précises. Le Groupe dispose également d'un reporting mensuel consolidé regroupant l'ensemble des contreparties bancaires par *rating*. Celui-ci permet une analyse détaillée du respect des limites en montant, durée, nature, et précise les principales expositions.

Afin de minorer le risque de contrepartie bancaire, les dépôts sont essentiellement réalisés sur de grandes banques de réseau et réalisés généralement sur des durées inférieures à 90 jours, permettant une bonne dispersion du risque et une réduction du risque systémique. En fonction des situations macroéconomiques volatiles susceptibles de survenir parfois

dans les pays émergents et qui peuvent affecter leurs systèmes bancaires, le Groupe met en place un plan d'action pour renforcer la surveillance du risque de contrepartie avec d'éventuels ajustements des limites de contrepartie. Le niveau d'exposition sur chaque groupe bancaire est suivi mensuellement de façon consolidée avec les entités de l'Automobile et du Financement des ventes. Le Groupe n'est soumis à aucune concentration significative de risque dans ses opérations sur les marchés financiers et bancaires.

Aucune perte n'a été enregistrée du fait de la défaillance d'une contrepartie bancaire en 2024. Le risque de contrepartie bancaire supporté par le Groupe au travers de ses investissements en OPCVM est intégré dans le risque de variation de valeur de ces produits. Ce risque est suivi par ailleurs à l'aide de règles spécifiques.

Dépréciations et provisions constituées en couverture de risques de contrepartie

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2023	Dotations ou dotations nettes	Reprises		Autres variations et reclassements	31 décembre 2024
				Utilisées	Non utilisées		
Dépréciations des créances de Financement des ventes	15	(1 126)	(451)	314	114	(2)	(1 151)
<i>Dont dépréciations des crédits à la clientèle</i>	15	<i>(1 088)</i>	<i>(409)</i>	<i>296</i>	<i>101</i>	<i>(2)</i>	<i>(1 102)</i>
<i>Dont dépréciations des crédits au réseau de distribution</i>	15	<i>(38)</i>	<i>(42)</i>	<i>18</i>	<i>13</i>	-	<i>(49)</i>
Dépréciations des créances clients de l'Automobile ⁽¹⁾	16	(753)	(5)	5	5	(2)	(750)
Dépréciations des autres créances	17	(5 241)	(21)	-	1	5 060	(201)
Dépréciations des autres actifs financiers	22	(55)	(51)	-	-	19	(87)
Provision pour risques et charges (couvrant engagements donnés)	20	8	33	(1)	(32)	-	8
Total couverture des risques de contrepartie		(7 167)	(495)	318	88	5 075	(2 181)

(1) *Dont dépréciation des créances commerciales sur l'Iran pour 687 millions d'euros au 31 décembre 2024 (687 millions d'euros au 31 décembre 2023).*

6.6. Flux de trésorerie et autres informations

Note 26 - Flux de trésorerie

26-A. Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie avant intérêts et impôts des activités poursuivies

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Dotations nettes relatives aux provisions	(100)	398
Effets nets du non recouvrement des créances de Financement des ventes	23	(4)
(Profits) pertes nets sur cessions d'éléments d'actifs	828	530
Évolution de la juste valeur des autres instruments financiers	4	12
Produits financiers de la position nette de liquidité	(104)	(88)
Impôts différés	(45)	(321)
Impôts courants	692	844
Autres	509	286
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie avant intérêts et impôts	1 807	1 657

26-B. Variation du besoin en fonds de roulement avant impôts des activités poursuivies

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Diminution (augmentation) des stocks nets	(698)	266
Diminution (augmentation) des créances clients nettes	218	71
Diminution (augmentation) des autres actifs	(212)	(1 386)
Augmentation (diminution) des fournisseurs	865	62
Augmentation (diminution) des autres passifs	923	916
Variation du besoin en fonds de roulement avant impôts	1 096	(71)

26-C. Flux de trésorerie liés aux investissements incorporels et corporels des activités poursuivies

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(1 288)	(1 365)
Acquisitions d'immobilisations corporelles ⁽¹⁾	(1 674)	(1 699)
Total des acquisitions de la période	(2 962)	(3 064)
Décalage de décaissement	(88)	114
Investissements incorporels et corporels décaissés	(3 050)	(2 950)

(1) *Hors actifs donnés en location immobilisés et droits d'utilisation.*

Note 27 - Parties liées

27-A. Rémunération des mandataires sociaux et des membres du Leadership Team

Le tableau ci-dessous fait état de la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général, des mandataires sociaux et des membres du Leadership Team, qui

est composé de 16 membres au 31 décembre 2024. Les sommes sont allouées au prorata du temps d'exercice des fonctions et comptabilisées en charges de l'exercice.

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Salaire - part fixe	11,1	10,7
Salaire - part variable	17,7	20,1
Charges sociales patronales	17,7	19,8
Retraites complémentaires et indemnités de fin de carrière	2,8	5,5
Indemnités transactionnelles et autres éléments de rémunération	-	2,7
Total rémunération hors plans d'actions de performance	49,3	58,8
Plans d'actions de performance	8,8	6,1
Président, Directeur général et membres du Leadership Team	58,1	64,9

Le montant maximum possible de la rémunération des administrateurs (jetons de présence) s'élève à 1,5 millions d'euros en 2024 (1,5 millions d'euros en 2023).

27-B. Participation de Renault Group dans les entreprises associées et coentreprises

Les éléments d'information relatifs à la participation de Renault Group dans Nissan, HORSE Powertrain Ltd et dans les autres sociétés mises en équivalence sont en Notes 12 et 13.

27-C. Transactions avec l'Etat et des entreprises publiques françaises

Dans le cadre de son activité, Renault Group réalise des transactions avec l'Etat français et des entreprises publiques comme UGAP, EDF, La Poste, etc. Ces opérations sont effectuées à des conditions normales et courantes. Elles représentent un chiffre d'affaires de 142 millions d'euros en 2024 (345 millions d'euros en 2023), une créance clients de l'Automobile de 54 millions d'euros, une créance de Financement des ventes de 108 millions d'euros et aucun engagement de financement au 31

décembre 2024 (respectivement 79 millions d'euros et 106 millions d'euros au 31 décembre 2023).

27-D. Transactions avec les entreprises contrôlées et non consolidées

Un certain nombre de sociétés contrôlées ne sont pas consolidées du fait que leur contribution aux comptes consolidés est jugée non significative (Note 17).

La seule société représentant un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros et/ou un total bilan supérieur à 100 millions d'euros est Renault Global Management qui gère les expatriés de Renault Group.

En 2024, les charges de Renault Group auprès de cette société sont d'environ 74 millions d'euros (79 millions d'euros en 2023).

Dans la situation financière de Renault Group au 31 décembre 2024, les soldes des transactions entre cette société et Renault Group se traduisent principalement par des créances d'exploitation pour 24 millions d'euros (20 millions d'euros au 31 décembre 2023) et des dettes d'exploitation pour 26 millions d'euros (8 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Note 28 - Engagements hors bilan, actifs et passifs éventuels, actifs donnés et reçus en garantie

Dans le cadre de ses activités, le Groupe prend un certain nombre d'engagements, est impliqué dans des litiges et est soumis à des enquêtes des autorités de la concurrence et de la réglementation automobile. Lorsqu'il en résulte des passifs, ils font l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés au personnel, litiges, etc.). Les autres

engagements constituant des engagements hors bilan ou des passifs éventuels sont listés ci-après (Note 28-A).

Par ailleurs, le Groupe est également amené à recevoir des engagements de la part de sa clientèle (cautions, hypothèques...) ou encore à bénéficier de lignes de crédit auprès des établissements de crédit (Note 28-B).

28-A. Hors bilan - Engagements donnés et passifs éventuels, actifs donnés en garantie

28-A1. Opérations courantes

Le Groupe s'est engagé pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	2024	2023
Actifs donnés en garantie par le Financement des ventes ⁽¹⁾	7 663	9 166
Engagements de financement en faveur de la clientèle ⁽²⁾ - Financement des ventes	2 579	3 092
Garanties financières données par le Financement des ventes ⁽³⁾	263	279
Autres garanties financières données ⁽⁴⁾	549	676
Engagements liés aux contrats d'approvisionnement ⁽⁵⁾	3 225	3 505
Engagements liés aux contrats d'achat d'énergie verte ⁽⁶⁾	476	682
Commandes fermes d'investissements	1 332	1 278
Engagements de location ⁽⁷⁾	205	151
Autres engagements de financement	39	24
Autres engagements ⁽⁸⁾	1 181	1 017
Autres actifs donnés en garantie	58	60

- (1) Des actifs sont donnés en garantie par le Financement des ventes pour les besoins de la gestion de sa réserve de liquidité. Ils sont présentés en Note 28-A4.
- (2) Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle par le Financement des ventes donneront principalement lieu à un décaissement de trésorerie dans un délai de moins d'un an suivant la date de clôture.
- (3) Les garanties financières données par le Financement des ventes donneront lieu à un décaissement de trésorerie pour 263 millions d'euros dans un délai de 3 ans suivant la date de clôture.
- (4) Les autres garanties financières données comprennent principalement les garanties données aux administrations.
- (5) Les engagements liés aux contrats d'approvisionnement comportent les obligations minimales de paiement envers les fournisseurs pour lesquels le Groupe a pris un engagement ferme d'enlèvement et de paiement dont 413 millions d'euros qui donneront lieu à un décaissement de trésorerie dans un délai de moins d'un an suivant la date de clôture, 1 372 millions d'euros dans un délai de 1 à 5 ans suivant la date de clôture et 1 440 millions d'euros dans un délai de plus de 5 ans suivant la date de clôture.
- (6) Les engagements liés aux contrats d'achat d'énergie verte portent principalement sur des contrats d'achat d'électricité verte dans le cadre du plan de décarbonation des sites industriels du Groupe dont 78 millions d'euros qui donneront lieu à un décaissement de trésorerie dans un délai de moins d'un an suivant la date de clôture, 104 millions d'euros qui donneront lieu à un décaissement de trésorerie dans un délai de 1 à 5 ans suivant la date de clôture et 294 millions d'euros qui donneront lieu à un décaissement de trésorerie dans un délai de plus de 5 ans suivant la date de clôture.
- (7) Les engagements de locations comprennent les engagements représentatifs des contrats de location signés n'ayant pas encore démarré à la fin de l'exercice et ne pouvant pas figurer dans l'état de la situation financière en qualité d'immobilisation corporelle en cours, ainsi que les contrats en dehors du champ de la norme IFRS 16 ou exemptés du traitement prescrit par IFRS 16 (Note 2-L).
- (8) Les autres engagements incluent les engagements sur les contrats signés dans le cadre du partenariat sur la conception et la réalisation de l'architecture numérique du « Software Defined Vehicle » et sur le renforcement de la digitalisation du Groupe ainsi que des engagements de souscription de titres.

Les engagements d'approvisionnement pluriannuels donneront lieu à des sorties de trésorerie sur une période de 15 années à compter de la fin de l'exercice 2024 dont un maximum de 413 millions d'euros à moins d'un an au 31 décembre 2024 (un maximum de 244 millions d'euros à moins d'un an au 31

décembre 2023). Au 31 décembre 2024, l'essentiel des engagements irrévocables a pour objet la sécurisation des approvisionnements de matières premières et batteries des véhicules électriques.

28-A2. Passifs éventuels

Les sociétés du Groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir. Des passifs d'impôts sont constatés par voie de provision en cas d'incertitudes relatives à la détermination des impôts.

Renault sas avait fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les périodes 2012-2020 à l'issue duquel des notifications de redressement avaient été adressées en matière de prix de transfert. Au titre de ce contrôle fiscal, des négociations ont abouti à une réduction du différent à 110 millions d'euros. Ce contentieux sera porté devant les tribunaux administratifs en vue de sa résolution.

La société RESA (Renault España SA) a reçu une notification de redressement fiscal au titre des prix de transfert pour un montant de 213 millions d'euros fin 2020 au titre des exercices 2013 à 2016 et pour 84 millions d'euros en juin 2023 au titre des exercices 2017 et 2019. Aucune provision n'a été comptabilisée au titre de ces notifications, dans la mesure où le Groupe estime que la probabilité d'avoir gain de cause est forte. Une procédure

de règlement amiable entre la France et l'Espagne a été lancée en 2021. Un montant de dépôt de garantie de 297 millions d'euros a été versé auprès de l'administration fiscale espagnole et comptabilisé en actifs financiers non courants.

Les opérations de cessions de filiales ou d'activités réalisées par le Groupe sont généralement assorties de clauses de garantie de passif en faveur de l'acquéreur. Au 31 décembre 2024, le Groupe n'a pas identifié de risques significatifs liés à ces opérations.

Les sociétés du Groupe sont soumises périodiquement à des enquêtes des autorités dans les pays où elles sont implantées. Les conséquences financières des condamnations acceptées sont comptabilisées par voie de provisions. Les condamnations contestées sont prises en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Les principales enquêtes des autorités de la concurrence et de la réglementation automobile en cours au 31 décembre 2024 portent sur des ententes ou les niveaux d'émission des véhicules en Europe.

Dans le cadre de la procédure en cours en France sur le dossier « émissions », et faisant suite à l'ouverture le 12 janvier 2017 d'une information judiciaire sur demande du Parquet de Paris, la société Renault sas a été mise en examen pour tromperie le 8 juin 2021.

Renault Group a déposé en juillet 2021 d'une part un cautionnement de 20 millions d'euros, intégré au bilan, pour garantir sa représentation à tous les actes de procédure et pour l'éventuel paiement des dommages et amendes et d'autre part, a émis une garantie bancaire le 8 octobre 2021 d'un montant de 60 millions d'euros pour indemniser les éventuels préjudices. Renault Group conteste avoir commis la moindre infraction et rappelle que ses véhicules ont tous et toujours été homologués conformément aux lois et réglementations en vigueur à l'époque. Les éventuelles conséquences sur les suites de la procédure en cours ne peuvent être estimées de façon fiable à ce stade et aucune provision au titre de ces procédures n'a été comptabilisée au 31 décembre 2024 (comme au 31 décembre 2023 et 2022).

Les ventes du Groupe sont soumises à des réglementations relatives aux émissions de CO₂ principalement au sein de l'Union Européenne, au Royaume-Uni, en Corée du Sud, au Brésil ou encore en Inde.

En 2022, 2023 et 2024, les trois membres de l'Alliance - Renault, Nissan et Mitsubishi Motors corp. - ont signé des accords de mise en commun des objectifs CAFE pour l'Union Européenne, les pénalités potentielles à payer aux autorités concernées en cas de non-conformité étant déterminées au niveau du regroupement des trois constructeurs de l'Alliance. Aucune provision au titre de la réglementation CAFE au sein de l'Union Européenne n'a été comptabilisée par Renault Group au 31 décembre 2024 (comme au 31 décembre 2023).

Un complément de provision de 9 millions d'euros a été comptabilisé au titre des pénalités CAFE relatives à 2024 (4 millions d'euros en 2023) pour la Corée du Sud, ce qui porte la provision totale pour les années 2019 à 2024 à 52 millions d'euros.

Les sociétés du Groupe sont, par ailleurs, soumises aux réglementations applicables en termes de pollution notamment des sols et des nappes phréatiques qui varient selon les pays dans lesquels elles sont situées. Certains de ces passifs environnementaux sont potentiels et n'auront à être comptabilisés qu'en cas d'arrêt d'activité ou de fermeture de site. Il est par ailleurs parfois difficile de déterminer le montant de l'obligation avec une fiabilité suffisante. Seuls les passifs correspondant à une obligation juridique ou implicite existante à la clôture et dont l'estimation du montant est raisonnablement fiable font l'objet d'une provision à la clôture.

Le Groupe constitue des provisions au titre du recyclage de ses produits en fonction des obligations réglementaires et lorsque les modalités d'organisation de la filière de recyclage sont déterminées. En France, la loi AGECE « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » promulguée le 10 février 2020 vise à étendre la responsabilité des industriels dans la gestion de

leurs déchets. Renault Group a obtenu l'agrément pour mettre en place un Système Individuel de gestion des Véhicules Hors d'Usage (VHU) et ainsi faire face à ses obligations sur l'ensemble du parc roulant de ses marques en France. Aucune provision n'est constituée pour couvrir le coût de la collecte et des véhicules hors d'usage en France métropolitaine. Pour les DROM-COM (Outre-mer), où le recyclage doit être financé du fait des spécificités locales (manque d'infrastructures, abandon de véhicules incomplets...), une provision de 21 millions d'euros a été constituée en 2024 au titre de cette obligation. Sur les autres territoires, le Groupe apprécie au cas par cas le caractère onéreux ou non des obligations réglementaires en matière de recyclage.

Le 15 mars 2022, la Commission européenne a effectué des visites et saisies dans les locaux d'entreprises et d'associations du secteur automobile établis dans plusieurs États membres de l'Union Européenne. Parallèlement, la Commission européenne a adressé des demandes formelles d'informations à plusieurs entreprises du secteur. L'enquête portait sur une éventuelle collusion anticoncurrentielle en matière de collecte, de traitement et de valorisation des véhicules particuliers et utilitaires en fin de vie (VHU), concernant notamment (i) la rémunération des entreprises de collecte, de traitement et de valorisation des VHU, et (ii) l'utilisation de données relatives à la recyclabilité ou à la valorisation des VHU dans les supports publicitaires.

Renault Group figure parmi les entreprises ayant fait l'objet de visites et saisies en date du 15 mars 2022. En parallèle, Renault Group a reçu une demande d'information de la part de l'Autorité de concurrence britannique (Competition and Markets Authority), qui enquête sur des pratiques similaires. Renault Group a répondu aux demandes d'informations de la Commission européenne et de la CMA et a constaté des coûts éventuels liés cette enquête sur le volet européen dans ses états financiers au 31 décembre 2024.

Au Royaume-Uni, le Financial Conduct Authority a interdit en 2021 certains modèles de commissionnement pour le financement automobile. Plusieurs plaintes ont été déposées concernant les accords de commission mis en place avant cette interdiction. Le 11 janvier 2024, le Financial Conduct Authority a annoncé qu'il examinerait les accords de commissions et de ventes de financement automobile de plusieurs institutions financières et veillerait à ce que les consommateurs reçoivent un règlement approprié s'il trouvait des preuves d'une mauvaise conduite généralisée. Parallèlement aux investigations du FCA, la Cour d'Appel du Royaume-Uni a rendu le 25 octobre 2024 un jugement indiquant que toute commission de financement doit impérativement faire l'objet d'une communication (« disclosure ») auprès des clients et d'un consentement explicite de ces derniers. Cette décision de la Cour d'Appel a fait l'objet d'un pourvoi auprès de la Cour Suprême, dont l'examen est attendu courant 2025. Différents scénarios estimant les coûts de remédiation potentiels ont été construits et associés à une probabilité d'occurrence, donnant lieu à la constatation d'une provision dans les états financiers au 31 décembre 2024.

28-A3. Engagements donnés d'achat de titres

Lorsque le Groupe consent aux actionnaires minoritaires de sociétés intégrées globalement des options de vente de leurs participations, une dette est enregistrée au titre de ces options avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres-part des participations ne donnant pas le contrôle.

Le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de Banco RCI Brasil S.A, Rombo Compania Financiera, RCI Colombia S.A, RCI Financial Services s.r.o ainsi qu'Elto France sas des options de vente de leurs participations, dont les conséquences sur les états financiers sont exposées en Note 18-H.

Des accords de partenariat avec Oyak en Türkiye ont été signés en 2018 qui incluent des options de vente et d'achat des titres ne donnant pas le contrôle (puts et calls) parfaitement symétriques permettant sous certaines conditions à Renault sas d'acquérir les parts d'Oyak dans Oyak Renault (call) et de vendre ses parts dans MAIS (put) et permettant à Oyak de vendre ses parts dans Oyak Renault (put) et d'acquérir les parts de Renault sas dans MAIS (call). Le prix d'exercice du put est déterminé, en cas d'exercice de ce dernier, par trois experts indépendants qui devront être nommés à la date d'exercice. L'analyse des contrats n'a pas mis en évidence de

circonstances qui échapperaient au contrôle de Renault Group permettant à Oyak d'exercer son put sans contestation possible de Renault Group. En conséquence aucune dette n'a

été comptabilisée à ce titre ni au 31 décembre 2024 ni au 31 décembre 2023.

28-A4. Actifs donnés en garantie dans le cadre de la gestion de la réserve de liquidité

Dans le cadre de la gestion de sa réserve de liquidité, le Financement des ventes accède aux opérations de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE) et de la Banque Centrale d'Angleterre (BOE). Pour accéder aux opérations de politique monétaire de la BCE, le Financement des ventes a donné en garantie à la Banque de France (3G - Gestion Globale des Garanties) des actifs pour une valeur comptable de 6 695 millions d'euros au 31 décembre 2024 (8 252 millions d'euros au 31 décembre 2023). Ces actifs sont constitués de 6 256 millions d'euros de titres de véhicules de titrisation et 439 millions d'euros de créances de financement des ventes (7 072 millions d'euros de titres de véhicules de titrisation et 1 180 millions d'euros de créances de financement des ventes au 31 décembre 2023). Le financement reçu de la

Banque de France et garanti par ces actifs s'élève à 1 500 millions d'euros au 31 décembre 2024 (1 850 millions d'euros au 31 décembre 2023). Pour accéder aux opérations de politique monétaire de la Banque d'Angleterre, le Financement des ventes a donné en garantie à la Banque d'Angleterre (programme TFSME) des actifs pour une valeur comptable de 834 millions de livre sterling (968 millions d'euros). Ces actifs sont constitués par une opération de titrisation auto-souscrite et d'une obligation. Le financement reçu de la Banque d'Angleterre et garanti par ces actifs s'élève à 494 millions d'euros au 31 décembre 2024. L'ensemble des actifs présentés à la Banque de France et à la Banque d'Angleterre à titre de garantie est maintenu au bilan.

28-B. Hors bilan - Engagements reçus, actifs éventuels et actifs reçus en garantie

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Engagements de reprise reçus par le Financement des ventes ⁽¹⁾	12 002	9 723
Garanties financières reçues	3 888	3 871
<i>dont Financement des ventes ⁽²⁾</i>	<i>3 593</i>	<i>3 593</i>
Actifs reçus en garantie	2 703	2 822
<i>dont Financement des ventes ⁽²⁾</i>	<i>2 644</i>	<i>2 757</i>
Autres engagements reçus	367	98

(1) Il s'agit des engagements reçus par le Financement des ventes du réseau de Nissan ou d'autres tiers pour le rachat en fin de contrat des véhicules donnés en location.

(2) Dans le cadre de son activité de financement des ventes de véhicules neufs ou d'occasion, le Financement des ventes a reçu de sa clientèle des garanties financières pour un montant de 3 593 millions d'euros et des actifs en garantie pour un montant de 2 644 millions d'euros à fin décembre 2024 (respectivement 3 593 millions d'euros et 2 757 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les engagements hors bilan reçus concernant des lignes de crédit ouvertes confirmées sont présentés en Note 25-B1.

Engagements reçus - options d'achat de titres

Dans le cadre de la cession par Renault Group de ses participations dans Renault Russia et le Groupe AVTOVAZ en date du 15 mai 2022, l'accord de cession prévoit une option de rachat par Renault Group de sa participation dans Lada Auto Holding (société mère d'AVTOVAZ), exerçable lors de trois périodes de 90 jours débutant les 15 mai 2024, 2026 et 2028. Cette option est exerçable pour un rouble et s'accompagne d'un engagement par Renault Group de contribuer en cash à AVTOVAZ sur 4 ans pour un montant déterminé discrétionnairement par Renault Group en fonction du total des subventions non remboursables reçues de l'Etat Russe, des contributions en trésorerie aux actifs et/ou au capital social d'AVTOVAZ et des profits accumulés par le Groupe AVTOVAZ calculés en IFRS entre la date de cession de la participation dans AVTOVAZ et la date d'exercice de l'option d'achat.

Ce montant ainsi contribué déterminera le pourcentage de participation (compris entre 51% et 67,69%) ainsi racheté par Renault Group, étant précisé qu'une contribution de 400 millions d'euros donnera automatiquement droit à une participation de 51% pour Renault Group.

Le dérivé correspondant à cette option a une valeur nulle au 31 décembre 2024 (comme au 31 décembre 2023).

Le Groupe dispose d'options lui permettant de participer aux prochaines augmentations de capital de la société Verkor sans perspective de prise de contrôle.

Le Groupe n'ayant pas l'intention d'exercer ces options, aucune dette n'est enregistrée au titre de ces engagements.

Note 29 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est survenu depuis le 31 décembre 2024.

Note 30 - Sociétés consolidées

30-A. Sociétés consolidées par intégration globale (filiales)

AUTOMOBILE	Pays	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Renault SA	France	Société consolidante	Société consolidante
AUTOMOBILE			
France			
Renault sas	France	100	100
Alpine Racing sas	France	100	100
Alpine Cars	France	100	100
Ampere Cléon	France	100	100
Ampere Electricity	France	100	100
Ampere Holding	France	100	100
Ampere sas	France	100	100
Ampere Software Technology	France	100	100
Auto Châssis International (ACI) Le Mans	France	100	100
Auto Châssis International (ACI) Villeurbanne	France	100	100
Cars Pièces Express ⁽¹⁾	France	82	-
Circular Economy Business ⁽¹⁾	France	100	-
Indra Investissements sas	France	82	50
Ingénierie de la Division des Véhicules Utilitaires (IDVU)	France	100	100
Gestion d'Approvisionnements Industriels Automobiles	France	82	100
Groupe LGA ⁽¹⁾	France	82	-
Fonds Renault pour l'Art et la Culture ⁽¹⁾	France	100	-
Manufacture Alpine Dieppe Jean Rédélé	France	100	100
Mobilize Ventures	France	100	100
Qstomize	France	100	100
ReKnow University	France	100	100
Re-source Industries Holding	France	82	50
Renault Développement Industriel et Commercial (RDIC)	France	100	100
Renault Digital	France	100	100
Renault DREAM (RDREAM)	France	100	100
Renault Retail Group et ses filiales	France	100	100
Société Immobilière pour l'Automobile (SCIA)	France	100	100
Société Immobilière de Construction Française pour l'Automobile et la Mécanique (SICOFRAM) et sa filiale	France	100	100
Société Immobilière d'Epône	France	100	100
Société Immobilière Renault Habitation (SIRHA)	France	100	100
Soci Plateau de Guyancourt	France	100	100
SNC Renault Flins	France	100	100
SNC Renault Sandouville	France	100	100
Société de véhicules Automobiles de Batilly (SOVAB)	France	100	100
SODICAM 2	France	100	100
Sofrastock International	France	100	100
The Future is NEUTRAL	France	82	100
The Remakers ⁽¹⁾	France	82	-
Europe			
Renault Deutschland AG et ses filiales	Allemagne	100	100
Renault Österreich GmbH	Autriche	100	100
Renault Belgique Luxembourg	Belgique	100	100
Renault Industrie Belgique (RIB)	Belgique	100	100
SODICAM Benelux SA ⁽¹⁾	Belgique	100	100
HORSE Powertrain Solutions, S.L. ⁽²⁾	Espagne	-	100
HORSE Powertrain Spain, S.L. ⁽²⁾	Espagne	-	100
Qstomize Espana, S.L.	Espagne	100	100
Renault España Comercial SA (RECSA) et ses filiales	Espagne	100	100
Renault España SA	Espagne	100	100
SODICAM España SA ⁽¹⁾	Espagne	100	100
Renault Italia	Italie	100	100
Motor Reinsurance Company	Luxembourg	100	100
Renault Group b.v.	Pays-bas	100	100
Renault Nederland	Pays-bas	100	100
Renault Polska	Pologne	100	100
SODICAM Polska ⁽¹⁾	Pologne	100	100
Renault Portugal SA	Portugal	100	100
West HORSE Powertrain Portugal ⁽²⁾	Portugal	-	100
Renault Ceska republica	République Tchèque	100	100
Grigny UK Ltd	Royaume-uni	100	100
Alpine Racing Ltd.	Royaume-uni	76	76
Renault UK et sa filiale	Royaume-uni	100	100

SODICAM UK Ltd. ⁽¹⁾	Royaume-uni	100	100
Automobile Dacia	Roumanie	99	99
HORSE Romania SA ⁽²⁾	Roumanie	-	100
Renault Commercial Roumanie SRL	Roumanie	100	100
Renault Technologie Roumanie SRL	Roumanie	100	100
Renault Slovensko Spol. S Ro	Slovaquie	100	100
Renault Tech Novo Mesto d.o.o.	Slovénie	100	100
Revoz D.d.	Slovénie	100	100
Renault Finance	Suisse	100	100
Renault Suisse SA et sa filiale	Suisse	100	100
Afrique Moyen-Orient			
Renault Algérie Spa	Algérie	100	100
Renault Automotive El Djazair Spa ⁽¹⁾	Algérie	49	-
Renault Commerce Maroc	Maroc	80	80
Renault Maroc Services	Maroc	100	100
Renault Tanger Exploitation	Maroc	100	100
Renault Tanger Méditerranée	Maroc	100	100
Société Marocaine de Construction Automobile (SOMACA)	Maroc	98	98
Ampere Software Technology Tunisia ⁽¹⁾	Tunisie	100	-
Amériques			
HORSE Argentina SA ⁽²⁾	Argentine	-	100
Renault Argentina SA et ses filiales	Argentine	100	100
HORSE Brasil SA ⁽²⁾	Brésil	-	100
Renault do Brasil Comercio e Participacoes Ltda.	Brésil	100	100
Renault Do Brasil SA	Brésil	100	100
HORSE Chile SpA ⁽²⁾	Chili	-	100
Sociedad de Fabricación de Automotores SA (SOFASA)	Colombie	100	100
Renault México SA de CV	Mexique	100	100
Asie Pacifique			
Renault Beijing Automotive Co., Ltd.	Chine	100	100
Renault Korea Motors Co., Ltd	Corée du sud	53	53
Renault India Private Ltd.	Inde	100	100
Renault Treasury Services Pte. Ltd.	Singapour	100	100
Eurasie			
Oyak HORSE A.S. ⁽²⁾	Türkiye	-	52
Oyak Renault Otomobil Fabrikalari	Türkiye	52	52
Renault Group Otomotiv	Türkiye	100	100
Renault Ukraine	Ukraine	100	100
FINANCEMENT DES VENTES			
France			
Bipi Mobility France	France	100	100
Diac SA	France	100	100
Diac Location SA	France	100	100
Mobilize Insurance sas	France	100	100
Mobilize Lease&Co sas	France	100	100
RCI Banque SA	France	100	100
Europe			
Bipi Mobility Germany GmbH	Allemagne	100	100
DFD Deutscher Fahrzeugdienst GmbH ⁽¹⁾	Allemagne	100	-
MeinAuto GmbH ⁽¹⁾	Allemagne	100	-
Mobility Concept GmbH ⁽¹⁾	Allemagne	100	-
MS Mobility Solutions GmbH ⁽¹⁾	Allemagne	100	-
RCI Versicherungs-Service GmbH	Allemagne	100	100
RCI Financial Services SA	Belgique	100	100
Autofin SA	Belgique	100	100
Bipi Mobility SL	Espagne	100	100
Overlease SA	Espagne	100	100
RCI ZRT	Hongrie	100	100
Bipi Mobility Italy S.R.L.	Italie	100	100
ES Mobility S.R.L.	Italie	100	100
RCI Insurance Ltd	Malte	100	100
RCI Life Ltd	Malte	100	100
RCI Services LTD	Malte	100	100
RCI Usluga d.o.o	Croatie	100	100
RCI Financial Services b.v.	Pays-bas	100	100
Bipi Mobility Netherlands B.V.	Pays-bas	100	100
RCI Leasing Polska Sp. z.o.o.	Pologne	100	100
RCI Gest Seguros - Mediadores de Seguros, Lda	Portugal	100	100
RCICOM, SA	Portugal	100	100
RCI Finance SK S.r.O.	Slovaquie	100	100

RCI Finance CZ, s.r.o.	République Tchèque	100	100
RCI Financial Services s.r.o.	République Tchèque	50	50
RCI Lizing d.o.o.	Slovénie	100	100
RCI Broker De Asigurare	Roumanie	100	100
RCI Finantare Romania S.r.L.	Roumanie	100	100
RCI Leasing Romania IFN SA	Roumanie	100	100
Mobilize Lease & Co Ltd	Royaume-Uni	85	85
RCI Financial Services Ltd	Royaume-Uni	100	100
RCI Bank UK Limited	Royaume-Uni	100	100
Bipi Mobility UK Limited	Royaume-Uni	100	100
RCI Finance SA	Suisse	100	100
Afrique Moyen-Orient			
RCI Finance Maroc	Maroc	100	100
RDFM S.A.R.L.	Maroc	100	100
Amériques			
Courtage SA	Argentine	100	100
RCI Compañía de seguros de personas S.A.U. ⁽¹⁾	Argentine	100	-
Rombo Compania Financiera SA	Argentine	60	60
Administradora de Consorcio RCI Brasil Ltda	Brésil	100	100
Banco RCI Brasil SA	Brésil	60	60
RCI Brasil Servicios e Participações Ltda	Brésil	100	100
Corretora de Seguros RCI do Brasil SA	Brésil	100	100
RCI Colombia, SA Compania de Financiamiento	Colombie	51	51
Mobilize Lease&Co SAS	Colombie	100	100
Asie Pacifique			
RCI Financial Services Korea CO, Ltd.	Corée du sud	100	100
RCI Insurance Service Korea Co, Ltd.	Corée du sud	100	100
SERVICES DE MOBILITE			
France			
Car Sharing and Mobility Services France (Zity France)	France	100	100
Elto Holding	France	100	100
Glide.io	France	100	100
Elto France	France	60	40
Mobilize Fast Charge France sas ⁽¹⁾	France	83	-
Renault Mobility As an Industry ⁽²⁾	France	-	100
Karhoo sas	France	93	93
GareConnect	France	93	93
Europe			
Elto DACH GmbH	Allemagne	51	51
Elto BeLux	Belgique	51	51
Elto Iberia Sociedad Limitada	Espagne	60	60
Car Sharing Mobility Services SL (Zity Holding)	Espagne	100	100
Coolnagour Limited t/a iCabbi	Irlande	100	100
Taxi Alliance Software Ltd.	Irlande	96	96
Javelin Payments Limited IRL	Irlande	100	100
Car Sharing Mobility Services Italy S.R.L. (Zity Italy) ⁽¹⁾	Italie	100	-
Elto Italy S.r.l.	Italie	100	100
Coolnagour UK Limited	Royaume-uni	98	98
Elto UK	Royaume-uni	100	100
Javelin Payments UK Limited	Royaume-uni	100	100
Flit Technologies Ltd.	Royaume-uni	93	93
SCT Systems Limited t/a DiSC	Royaume-uni	100	100
Karhoo Europe UK Ltd	Royaume-uni	93	93
Como Urban Mobility Ltd	Royaume-uni	47	47
Flit Technologies Poland SP. Z O.O.	Pologne	93	93
Utopias Exigentes – Unipessoal LDA (Zity Portugal) ⁽¹⁾	Portugal	100	-
Afrique Moyen-Orient			
Moovex Ltd ⁽¹⁾	Israël	100	-
Amériques			
Original Software LTDA	Brésil	100	100
iCabbi Canada, Incorporation	Canada	100	100
iCabbi USA, Incorporation	Etats-Unis	100	100
Karhoo Americas Inc	Etats-Unis	93	93
Asie Pacifique			
iCabbi Australia PTY LTD	Australie	100	100

(1) Entités entrées dans le périmètre de consolidation en 2024 (Note 3-A).

(2) Entités cédées ou fusionnées et sorties du périmètre de consolidation en 2024.

30-B. Sociétés consolidées suivant le pourcentage d'intérêt de chaque élément du bilan et du compte de résultat (activités conjointes)

Pourcentage d'intérêt du Groupe	Pays	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Renault Nissan Technology & Business Center India Private Limited (RNTBCI) ⁽¹⁾	Inde	51	67

(1) Le Groupe dispose de 50% des droits de vote dans la société indienne RNTBCI.

30-C. Sociétés consolidées par mise en équivalence (entreprises associées et coentreprises)

Pourcentage d'intérêt du Groupe	Pays	31 décembre 2024	31 décembre 2023
AUTOMOBILE			
Renault Algérie Production	Algérie	49	49
Mobility Trader Holding GmbH	Allemagne	1	1
ToKai 2 GmbH	Allemagne	15	15
Batteries AMPS GmbH	Allemagne	20	20
EGT New Energy Automotive Co, Ltd.	Chine	25	25
Renault Brilliance Jinbei Automotives Company Ltd. ⁽²⁾	Chine	-	49
Boone Comenor Metalimpex	France	27	33
Flexis sas	France	45	100
HyVia	France	50	50
SIEMOR	France	20	20
Alhena Services	France	25	25
Exadis	France	44	44
A.V. Simulation	France	30	30
GeoTwin	France	5	5
AKOUSTIC ARTS	France	12	12
Airnity	France	17	17
Arverne Group	France	8	8
Groupe Signature ⁽¹⁾	France	49	-
E2-CAD ⁽¹⁾	France	40	-
SACEO ⁽¹⁾	France	47	-
ToKai 1	France	20	15
Verkor	France	12	19
Whylot	France	21	21
Minh ElectriCity Technology	France	30	30
ALD Automotive	Maroc	25	25
Renault Nissan Automotive India Private Limited	Inde	49	30
Groupe Nissan	Japon	36	41
Beyonca HK Limited	Hong Kong	14	14
Alliance Ventures B.V.	Pays-bas	40	40
HORSE Powertrain Limited ⁽¹⁾	Royaume-uni	45	-
Motorlu Araclar Imal ve Satis AS (MAIS)	Türkiye	49	49
FINANCEMENT DES VENTES			
Mobility Trader Holding GmbH	Allemagne	7	7
Renault Crédit Car SA	Belgique	50	50
Nissan Renault Financial Services India Private Limited	Inde	30	30
RN SF b.v.	Pays-Bas	50	50
Bank Austria Renault Nissan b.v. ⁽²⁾	Pays-Bas	-	30
Select Vehicle Group Holdings Limited	Royaume-Uni	37	37
ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Türkiye	50	50

(1) Entités entrées dans le périmètre de consolidation en 2024 (Note 3-A).

(2) Entités cédées et sorties du périmètre de consolidation en 2024.

En application du règlement N° 2016-09 du 2 décembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables françaises, le Groupe met à disposition des tiers sur son site internet group.renault.com (Finance / Informations Financières / Documents et publications) à compter de la mise à disposition du Document d'enregistrement universel 2024 :

- la liste exhaustive des entreprises consolidées ;

- la liste des entreprises répondant à la définition des « titres de participations non consolidés », à savoir :
 - les titres de sociétés non contrôlées exclusivement qui figurent dans les actifs financiers non courants (Note 22) ;
 - les titres de sociétés contrôlées exclusivement et non consolidées qui sont classés en autres actifs courants (Note 17).